11E ANNEE: QUEBEC, SAMEDI 28 MARS 1885 38

ABONNEMENTS
Par an (d'avance)..... $1.00
Payable dans le cours de l'année..... $1.50
Pour pouvoir discontinuer, il faut payer les arrérages et avertir au moins quinze jours avant l'expiration de l'année, ou bien refuser e journal.
Le *Canadien*, quot., par an.. $5.00
" semi, " $3.00
L'*Evénement*, journal populaire.. $3

LE CULTIVATEUR.

Edition Hebdomadaire du CANADIEN et de l'EVENEMENT.

ANNONCES
Première insertion..... $0.10
Autres insertions..... 0.05
Naissance, mariage ou décès 0.25

Les annonces suivantes seront insérées pour UN CENTIN le mot:

Demandes d'emploi—Demandes de domestiques ou employés. Annonces pour chambre ou pension.

L. J. DEMERS & FRERE, Editeurs-Propriétaires. | BUREAU: 30. rue de la Fabrique, Québec

QUEBEC
SAMEDI, 28 MARS 1885.

EN GARDE

On nous apprend qu'un étranger, cherche à collecter et à solliciter des abonnements à Lorette et à la Petite-Rivière pour l'EVENEMENT et le CULTIVATEUR, en se donnant comme notre agent. Nous mettons nos abonnés et le public en garde.

L. J. DEMERS & FRERE.

DROLE DE DEPUTE

Tout Québec—sans distinction de parti—vient d'envoyer à Ottawa une députation pour engager le gouvernement fédéral à acheter le chemin de fer du Nord.

Il paraît que Québec a tort, tout-à-fait tort. C'est M. Beaubien, député d'Hochelaga, qui s'est chargé de nous l'apprendre.

M. Beaubien ne veut pas que le chemin passe entre les mains du Pacifique. Son seul souhait est que la clause huit—vous entendez, la clause huit—soit exécutée.

La clause huit a trait aux arrangements de parcours.

M. Beaubien est certain que la prospérité de Québec est là, dans la clause qu'il a lue et relue, commentée et... approuvée.

Ce député a des côtés drôles. Nos lecteurs ont intérêt à les connaître. Il a voté, parlé pour la division du chemin du Nord en deux parties, pour la vente de la section Ouest, c'est-à-dire pour ce à quoi Québec faisait la plus vive opposition.

On sait aussi qu'il eût été prêt à voter pour la vente de la section-est, si seulement le syndicat Sénécal eût voulu être plus coulant à son égard.

Il vota contre la vente : quelqu'aient été ses motifs, le fait est là : il déclara que cette vente serait la ruine de la province et surtout de Québec.

Aujourd'hui, la vente est devenue la meilleure des choses : il n'y faut pas toucher : la close huit contient dans ses flancs notre fortune, notre progrès !

Pourquoi alors vous êtes-vous opposé à la vente, M. le député ?

La vente comportait la clause huit alors comme aujourd'hui, n'est-il pas vrai ?

Tenez, la vérité vraie est que vous avez l'air louche en diable avec tout cet intérêt que vous portez soudainement à Québec, où vous n'avez rien et pas même d'amis.

Nos délégués arrivent d'Ottawa où ils ont demandé une chose entr'autres : l'achat du chemin.

Et vous—vous qui, nous vous le répétons, ne représentez ici rien de rien—vous cherchez à détruire l'effet produit auprès du gouvernement en notre faveur !

Et que proposez-vous ? Que le gouvernement de Québec s'empare du chemin, qu'il en prenne possession sans cérémonie, à la bonne franquette, du jour au lendemain. Si ça n'est pas là la plus belle sottise qui ait été dite dans une assemblée délibérante, nous déclarons ne pas savoir ce que c'est que le sens commun.

La langue française au Parlement

Les habitués des séances de notre parlement provincial, s'ils aiment un tant soit peu la langue française, ont dû être satisfaits des efforts sérieux de M. Würtele pour épurer le langage officiel parlementaire, qui laisse tant à désirer. Et qu'on remarque bien que nous ne donnons pas dans l'exagération.

Voici la preuve que nous avons raison de nous exprimer de la sorte. Parlant du règlement de la Chambre des Communes du Canada, l'écrivain que je cite dit: "Les règles, ordres et règlements de la Chambre des Communes du Canada, contiennent de nombreuses prescriptions disciplinaires; j'en copie les principales du texte français, *sans même en modifier la rédaction fort souvent défectueuse.*" Ce qui est vrai pour *cette rédaction*, l'est exactement pour celle du règlement de la Chambre à Québec. Or, cette appréciation qui n'est pas de nature à nous flatter, est faite par M. Auguste Reynaert, docteur en droit, docteur en philosophie et *lettres*, membre et ancien secrétaire de la Chambre des représentants de Belgique, auteur d'un ouvrage excessivement instructif, intitulé *Histoire de la discipline parlementaire.* Ainsi ce n'est pas le premier venu qui trouve que la rédaction de notre règlement est *fort souvent défectueuse.* Il y a donc beaucoup à faire pour donner ici à la langue française la justice à laquelle elle a droit.

Il y a dans notre Législature plusieurs écrivains distingués qui doivent être les premiers à seconder M. le président Würtele dans le travail considérable qu'il a entrepris.

Grâce à l'initiative présidentielle, nous espérons que bientôt on n'entendra plus une bonne partie de ces expressions qui sont ni anglaises ni françaises. Pour notre part, nous sommes heureux de voir qu'en hauts lieux, on a enfin compris la nécessité de réformer ce langage impossible. Cette campagne a été courageusement poursuivie dans la presse par plusieurs écrivains et le *Canadien* n'a jamais été le dernier à faire le coup de feu.

Aujourd'hui ce travail porte ses fruits. M. Würtele a été en France. Là il a dû, pour la négociation d'un emprunt, soumettre certains des documents officiels à des gens instruits. L'initiative qu'il prend aujourd'hui n'est peut-être pas étrangère aux réflexions qui l'ont amené à faire les observations qu'il a entendues touchant le langage officiel prétendu français dont nous nous servons ici. Car on nous jugerait bien mal si on ne prenait que la rédaction des documents officiels de toutes sortes pour apprécier la manière dont nous avons conservé la langue de nos pères. L'hon. juge Loranger a accompli un travail herculéen en éloignant une foule d'expressions ou de tournures invraisemblables dans la Refonte des statuts. C'est là encore pour l'éminent juge un nouveau titre à la reconnaissance de ses concitoyens.

Il faut cependant rendre justice aux fonctionnaires de l'Assemblée et du travail en disant que la plupart d'entre eux sont les premiers à déplorer le système qui a pris de si profondes racines, mais ils sont victimes de la routine. L'indifférence en hauts lieux, un entêtement ailleurs, la routine partout, voilà ce qui a empêché toute amélioration dans la rédaction des documents qui émanent de sources officielles.

Il y a lieu d'espérer que cet état de choses a fait son temps et que par suite de l'heureuse initiative d'un précédent, qui n'est pas Canadien-français, nous allons voir s'opérer des réformes sérieuses et durables.

Il ne faut pas oublier que les deux langues,—le français et l'anglais—sont absolument sur le même pied, sont également officielles, dans notre pays. Nous devrions donc commencer par faire du bon français sans s'occuper de la formule anglaise, laissant à nos concitoyens le soin d'écorcher leur langue s'ils veulent traduire littéralement la rédaction française. Or jusqu'ici c'est tout le contraire que nous avons pris pour habitude. Pourquoi ne pas user d'un droit que personne ne songe ou ne pourrait songer à nous contester. La question de la conservation de la langue française aussi pure que possible est plus considérable qu'on ne le suppose, à moins qu'on veuille créer un langage à part, qui sera ni anglais ni français, et sans raison d'être, mais un mélange plus ou moins discordant de ces deux idiomes. En Europe, on a vu des gouvernements ne pas craindre de soumettre toute la rédaction des lois de leur pays à un examen minutieux de la part de spécialistes, afin d'en faire disparaître les expressions étrangères, et cela dans le but de conserver intacte le véritable idiome national.

LETTRE D'OTTAWA

OTTAWA, 19 mars.

Je viens de voir Sir John rassembler ses disciples : il y a eu caucus, ce matin, voyez-vous : et un caucus c'est la réunion des fidèles sous la houlette des pasteurs, pour l'affermissement de la foi des faibles et la confirmation en grâce des croyants.

Donc, à l'heure où je vous écris, les ministériels sont en caucus : Sir John leur adresse la parole. Il est en belle humeur, souriant, jeune... oui jeune malgré ses soixante et dix ans. Il est vraiment merveilleux, ce vétéran de notre politique.

Il n'a guère ménagé sa vie, chacun le sait. Eh bien, malgré son âge, il tient tête encore à la jeune génération sous le rapport du travail, des veilles, des fatigues de l'existence parlementaire. Sa santé, qui pendant un temps a semblé faire défaut, lui est tout-à-fait revenue. Il sort de la chambre des Communes à une heure, à deux heures du matin : le lendemain il vous arrive frais et pimpant, court d'un comité à l'autre, reçoit dix députations etc. C'est une organisation à part, pleine de ressources, capable de plier de résister, mais qui ne rompt pas. Sir John est le plus grand opportuniste que la politique canadienne a produit.

Bien différent est M. Blake, son supérieur en éloquence, mais son inférieur en habileté, en diplomatie, en stratégie.

Nous étions hier soir un groupe de conservateurs dans l'une des chambres du Russell. Nous y avons décidé, réglé l'avenir des partis. La question posée était : "Que ferions-nous demain si Sir John disparaissait de la scène ?"

Nous sommes tombés d'accord sur une solution. En arrivant chez moi—à deux heures du matin—j'ai couché sur le papier la résumé de nos délibérations afin qu'un jour je puisse voir de mes yeux jusqu'à quel point nous avons eu tort ou raison dans nos prévisions. Le parti conservateur du Haut-Canada était représenté à notre conclave.

—

Je n'ai ri de nouveau à vous dire. Vos délégués se portent et se comportent bien, à p quelques-uns qui s'excitent un peu fort. Ayons confiance que tout va se régler pour le mieux. Naturellement, il y aura des espérances trompées, des promesses qui ne seront pas exécutées. Nous avons perdu une année et des chances qui ne se présentent pas chaque fois que l'on en a besoin. Cependant avec du calme, du bon sens, nous referons, nous améliorerons notre situation.

LEVIS.

Les deux candidats à l'élection actuelle du comté de Lévis, sont Messieurs Belleau, ex-député, et M. le docteur Guay. Ils ont tous deux parlé hier à Notre-Dame et à St. Joseph.

M. Belleau se présente tel qu'il est et M. Guay comme indépendant.

Plusieurs des plus importants conservateurs du comté de Lévis sont hostiles à la candidature de M. Belleau et disent à qui veut les entendre qu'il s'impose au parti et fait preuve, dans cette circonstance, de l'entêtement irréfléchi qui a caractérisé sa conduite pendant la contestation.

Les conservateurs eussent donné leur concours unanime à M. Chabot, à M. Carrier, à M. Darveau.

M. L. N. Carrier est l'officier-rapporteur pour Lévis ou l'appel nominal aura lieu le trente courant.

LOI A FAIRE

L'autre jour, en assistant à la conférence de M. Caouette, à l'*Union Commerciale* nous nous demandions en vertu de quelle exception ses membres avaient pu s'y rendre. On sait que l'*Union* est composée de commis. Leur soirée libre repose absolument sur une convention de fermer à bonne heure, convention qui se fait entre marchand, d'une ville, d'un quartier ou même d'une seule rue. Qu'un seul de ces marchands refuse de la signer et voilà une trentaine, une centaine de commis privés de leurs soirée libre.

Nous nous sommes souvent demandé s'il ne fallait point en agir vis-à-vis des commis comme on le fait pour les employés de manufacture, c'est-à-dire règlementer la durée du travail dans les magasins par une législation analogue et ne plus laisser entre les mains d'un ou deux marchand de mauvaise volonté le sort de toute une classe aussi importante et instruite que celle des commis. N'est-ce pas une loi à faire ?

Que de législation faite ou amendée qui n'a pas cette valeur et cette opportunité !

Comme nous avons l'intention de traiter la chose au long plus tard, nous voulons aujourd'hui nous contenter de donner comme très puérile la crainte de quelques marchands que le commerce ne se ressente de la fermeture à bonne heure.

Les Etats-Unis où l'on fait des affaires comme il est donné à peu de pays d'en faire, est pourtant le pays où l'on ferme les magasins, boutiques le plus à bonne heure. Et ce qui est assez remarquable c'est que le samedi cette fermeture se fait encore plus tôt que toute autre jour.

Pour finir, nous répéterons ce qui a été dit des centaines de fois : une telle législation serait aussi favorable aux marchands qu'à leurs commis.

PETITES NOTES

(Du *Moniteur du Commerce*)

EXPOSITION D'ANVERS

M. S. C. Stevenson, secrétaire du conseil des arts et manufactures de Montréal, est allé à Québec pour y rencontrer les personnes qui se proposent d'envoyer quelques produits à l'exposition d'Anvers.

SUCRE D'ÉRABLE

Les cultivateurs préparent en ce moment leurs sucreries d'érable : ils y font l'installation des ustensilles nécessaires. On est généralement d'opinion que la récolte sera abondante cette année. M. Zéphirin Blanchard, de St Hyacinthe, a entaillé à l'heure qu'il est 400 érables. Déjà il a fait quelques livres de beau sucre.

Cette industrie est une grande source de revenu dans plusieurs districts de la province.

—

On parle d'établir sur l'île de Montréal de petits chemins de fer qui relieraient la ville avec toutes les localités peu éloignées et qui sont le rendez-vous de tant de familles durant l'été, comme Saint-Laurent, le Saut-au-Récollet, la Rivière des Prairies, le Bout de l'Ile, etc. Ces voies ferrées comprendraient une ligne qui conduirait au pare de la montagne.

—

On a prétendu que le corps d'expédition des canotiers canadiens en Egypte se composait en grande partie d'hommes sans expérience et incapables. Bien que les rapports et les témoignages de lord Wolseley fussent absolument au contraire, lord Lansdowne, gouverneur-général du Canada, a demandé des renseignements officiels à Londres sur ce sujet, et on lui a répondu que vingt-sept hommes seulement sur près de quatre cents avaient été considérés comme incompétents. Tous les autres ont rendu d'excellents services et mérité la reconnaissance des autorités anglaises.

—

M. Edmond Larcan, déjà bien connu dans le monde littéraire, vient de publier un *Code Civil* édité par M. A. Pénard de Montréal et mis en vente dans les diverses librairies du pays.

NOS REMERCIEMENTS

Le *Courrier du Canada* ne saurait se consoler des conférences de M. Savary; et dans sa douleur, sa grotte, tout au rebours de celle de Calypso, retentit de son chant. Ce n'est pas nous qui le lui faisons dire. Il se plaint avec une mélancolie visible d'être obligé de renouveler le même thème tous les huit jours; et il reconnaît avec amertume que lorsqu'il parle sur ce thème cela fait à peu près le même effet que s'il chantait. *Proh pudor!* Le *Courrier* avait déclaré il y a quelques semaines que si notre collaborateur devenait une *attraction*, ce serait à se voiler la face; et l'*Evénement* d'avant-hier, reprenant son propre langage, annonce les conférences de M. Savary comme une *attraction* pour le public québecquois. Au fond, il y a là-dedans quelque chose d'éminemment triste. C'est de penser qu'un homme de l'importance de M. Chapais a prononcé *ex cathedra* une excommunication majeure et que le public, paraissant dénier à M. Chapais le don de l'infaillibilité, ne tient aucun compte de son excommunication. Des députés, des juges, des ministres ont donné à M. Savary des témoignages de sympathie personnelle; et M. Chapais qui avait décrété, à part lui, que cela ne serait pas, est en train de penser que le respect s'en va, puisque ses conseils ne sont pas suivis.

Nous aurions beaucoup à dire sur le ton malséant de la polémique du *Courrier du Canada* et sur les fausseté involontaires on non qu'il joint d'ordinaire à ses diatribes. Mais il se plaint trop douloureusement, pour que de notre côté nous songions à nous plaindre; et nous préférons lui adresser l'expression de notre profonde gratitude.

Cette gratitude est sincère; car M. Savary doit à la gent castor, à M. Chapais et à ses congénères la meilleure part de la situation qu'il est en train de se faire dans ce pays. Ce n'est pas à lui qu'on reprochera d'avoir recherché le bruit et le scandale. Depuis cinq mois il vivait tranquille et ignoré, sans chercher à se répandre dans le monde, en écrivant modestement des articles sans signature ou signés d'un nom de plume, lorsqu'il a plu aux journaux castors de se faire les complices de manœuvres entamées dans un but inavouable, et de créer une polémique autour de son nom. A partir de ce moment là, M. Savary a compté du jour au lendemain de nombreux amis, parmi des hommes qu'il ne connaissait pas la veille. En le jetant, malgré lui, dans la discussion publique, on lui a attiré des témoignages de sympathie spontanée qui étaient dûs pour la plus grande part à la façon indécente dont certaines personnes avaient violé à son égard l'hospitalité canadienne. Sur beaucoup de points aussi, la mesure était comble. M. Savary a été, sans le savoir et sans le vouloir, l'occasion d'une réaction de l'opinion contre la tyrannie et le pharisaïsme d'un tas d'hypocrites qui ont fait trop longtemps de l'intimidation, de la délation et de la calomnie un système politique. Les sympathies qu'il recueille sont en raison directe des injures que lui disent certaines gens; et s'il visait à faire de la réclame; si, au lieu de chercher à gagner utilement sa vie, en travaillant à répandre parmi nous des connaissances littéraires qui ne peuvent que nous être grandement utiles, il visait à se jeter dans la lutte des partis où l'on cherche à l'entraîner, la meilleure forme de publicité qu'il pourrait adopter, pour appeler sûrement à ses conférences un plus grand nombre d'auditeurs, serait de faire imprimer à titre de programme, que le *Courrier du Canada* recommande de ne pas s'y rendre.

Voilà pourquoi le *Courrier du Canada* est triste et pourquoi, quelque envie qu'il ait de nous fâcher, nous ne pouvons pas nous mettre en colère, et nous préférons nous en tenir au style des remercîments. Nous avons de bons amis et par surcroit nous possédons des ennemis utiles. M. Savary qui avait ses raisons pour ne pas rechercher le bruit, aurait sans doute préféré que ce bruit ne se fît pas. Maintenant qu'il a été fait, nous ne pouvons que prier ceux qui lui veulent du mal de continuer; et nous saisissons avec plaisir l'occasion que nous offre le *Courrier du Canada* pour dire notre sentiment intime sur une querelle à laquelle nous n'aimons pas à nous mêler et sur des injures auxquelles nous avons pris l'habitude de ne pas répondre.

L'ALLEMAGNE, L'ANGLETERRE ET LA FRANCE

Nous publions plus loin deux documents qui sont de nature à jeter une vive lueur sur les relations diplomatiques de l'Europe. Il s'agit d'une dépêche du *Blue Book* relative aux relations de l'Angleterre et de l'Allemagne, et d'un discours prononcé au *Reichstag* par M. de Bismarck sur le même sujet.

On ne comprend pas très bien pourquoi le gouvernement anglais a jugé bon de publier dans le *Blue Book* cette dépêche qui n'est pas à l'avantage de la diplomatie anglaise et dont le moindre tort est de divulguer des conversations auxquelles le chancelier avait évidemment l'intention de garder un caractère confidentiel. Il est possible, il est probable même que Lord Granville a pensé que cette publication serait de nature à contrarier le gouvernement français. L'opinion publique en France n'aime pas qu'on précise la nature nouvelle des rapports de la République française avec l'Allemagne. A ce point de vue, c'était, au moins en apparence, faire coup double que de porter à la connaissance de l'Europe des déclarations émanées de Bismarck lui-même sur l'intimité de l'accord franco-allemand; et en même temps de faire savoir à la France que cet accord n'était intervenu entre l'Allemagne et elle qu'au refus de l'Angleterre de contracter par préférence au gouvernement français un accord semblable.

Il paraît, en effet, que dans ses plans colonisateurs, M. de Bismarck avait songé à s'assurer sinon le concours, du moins la bonne volonté tacite de l'Angleterre. L'Angleterre a décliné ses offres ou feint de ne les pas comprendre. C'est sans doute ce qu'attendait le chancelier pour adresser les mêmes offres au gouvernement français. Il avait, il faut le dire, d'excellentes raisons pour suivre cette ligne de conduite. Par le fait de la situation que l'Angleterre a prise et que la presse anglaise a prise plus encore que son gouvernement, toute extension d'une nation quelconque dans le monde est considérée comme une défaite anglaise. Au moment où l'Allemagne était décidée à entreprendre une politique colonisatrice et où, par ce seul fait, elle se mettait en opposition avec la politique anglaise, il était naturel et jusqu'à un certain point nécessaire qu'elle s'adressât au grand pays dont les intérêts sont identiques avec les siens sur ce point spécial. La France est, de toutes les nations Européennes, celle qui a le plus de raisons pour protester contre cette idée que tous les territoires vacants appartiennent de plein droit à l'Angleterre. Une ligue de la nature de celle que M. de Bismarck voulait fonder devait nécessairement avoir le gouvernement français pour adhérent.

Que dans la forme, M. de Bismarck ait cru devoir demander à l'Angleterre, avant de passer outre, si elle était disposée à renoncer en faveur de l'Allemagne à son exclusivisme traditionnel, la chose importe assez peu. La demande était naturelle et la réponse était prévue. L'Angleterre qui est à la phase de la résignation, vis-à-vis des annexions allemandes, n'en est pas encore à celle du consentement donné de bonne grâce. Nous ne voyons pas en quoi la France pourrait se susceptibiliser de ce qu'avant de lui proposer un accord qui était dans la fatalité de la situation, M. de Bismarck ait commencé par s'assurer qu'il y avait lieu à accord, c'est-à-dire qu'il y avait résistance de la part de la puissance contre laquelle il s'agit de lutter, au nom de la liberté de colonisation des autres peuples.

Le ton des documents que nous publions ci-dessous, la désinvolture avec laquelle M. de Bismarck a répondu au mouvement de retour de l'Angleterre qu'il était *trop tard*, l'apreté avec laquelle il s'est exprimé au Reichstag sur la publication de ces pourparlers et sur la politique anglaise en Egypte indiquent suffisamment qu'il existe entre l'Allemagne et le cabinet de St James plus qu'un refroidissement, et que ce sont deux politiques contraires qui se poursuivent de part et d'autre.

La France sans doute aurait tort de compter sur la perpétuité et même sur l'absolue sincérité du bon vouloir de l'Allemagne. Mais l'Angleterre doit compter avec le mauvais vouloir de M. de Bismarck. Telle est la moralité de la comédie diplomatique qui se joue depuis plus de six mois et sur laquelle ces derniers documents viennent de donner des éclaircissements qui n'avaient rien d'inattendu, mais qui n'en ont pas moins d'importance et d'intérêt.

Une troisieme opinion.

UN PRINCIPE IMPORTANT.

Il faut poser en principe ceci, c'est que Dieu ayant tout fait pour sa gloire doit être et est toujours le maître, même et surtout quand il paraît ne pas l'être; or chez les peuples qui semblent au premier abord les plus dévoyés, comme chez ceux qui n'ont pas encore perdu la foi, les événements grands et petits se rattachent tous, par un lien invisible, à des lois précises qui n'excluent pas une certaine liberté, mais qui cependant la limitent de telle sorte qu'elle n'est jamais entière. La prescience divine qui est un dogme catholique, ne saurait s'expliquer autrement. Pour qu'on puisse admettre ce dogme, pour qu'il soit possible à Dieu de connaître par avance tous les événements, il faut qu'il ait la main partout, il faut que les actions les plus communes aient un côté surnaturel, diabolique ou divin, qui nous échappe, une liaison mystérieuse et cachée qui se rattachent les uns aux autres, pour l'exécution du même plan, les faits en apparence les plus disparates; il faut que la liberté de l'homme ne soit pas absolue et qu'à un moment donné elle puisse être entravée plus ou moins complètement et, de fait, elle l'en est par les lois justes ou injustes qui la modifient ou même la suppriment. Non la liberté n'est pas absolue et c'est parceque la liberté de l'homme est limitée en mille manières que la responsabilité de chacun de nous est fort difficile à établir; mais elle est toujours grande pour les peuples vraiment libres que Dieu a protégée d'une manière plus spéciale, et pour savoir si la sanction du droit divin existe et ce qu'elle est, c'est là qu'il faut aller l'étudier, chez ces peuples prévilégiés qui sont, pour ainsi dire, comme l'âme de l'humanité, à ces heures décisîves de l'histoire où Dieu lui-même apparaît sur le champs de bataille, ou ses différents personnages qui se trouvent en présence sont moins des hommes que des principes; où la Providence met en face les uns des autres, pour s'aider et s'éclairer mutuellement; les peuples qui ont souffert et ceux qui n'ont pas encore souffert; ceux qui ont la foi, mais qui n'ont pas, au même degré, la science et l'expérience.

UN DU PUBLIC.

NOTE DE LA RÉDACTION. — Nous n'avons pas besoin de dire à nos lecteurs qu'en donnant l'hospitalité dans nos colonnes à l'expression d'une *troisième opinion*, nous n'entendons pas en prendre la responsabilité et nous nous réservons de résumer le débat. Ces réflexions qui vont d'elles mêmes, nous paraissent opportunes, à formuler aujourd'hui en face d'une thèse sur le *libre arbitre* qui nous semble fort osée, au moins dans les termes. Le problème de la conciliation de la Providence et de la prescience divines avec la liberté et de la responsabilité de l'homme est un des plus délicats qui puissent être soulevés. Les plus grands ont failli échouer sur cet écueil. Les Jansenistes s'y sont brisés; et sur cette matière le plus sage, est d'avouer notre impuissance en disant avec Bossuet que, lorsque nous affirmons à la fois la providence et la liberté humaine, nous sommes bien certains "de tenir les deux bouts de la chaîne" quoique "sans apercevoir clairement par où ils se réunissent."

L'Allemagne et le Blue Book

Le *Blue Book* récemment communiqué au Parlement anglais contient un rapport de sir Edward Malet, en date du 24 janvier dernier, qui est peut-être, en ce qui regarde la France, le document le plus important qui ait été publié depuis la guerre de 1870-1871.

En voici la traduction:

"Après avoir parlé des annexions allemandes en Nouvelle-Guinée, qu'il était, dit-il, en droit de faire, M. de Bismarck m'a dit qu'afin de me montrer combien nos relations étaient différentes, il y a seulement un an, et jusqu'à quel point il avait désiré le maintien des bonnes relations qui subsistaient alors, il me lirait une dépêche qu'il avait adressée au comte Münster le 5 mai dernier.

"Il ne peut pas faire autrement que de croire que le gouvernement de Sa Majesté n'a pas su du tout se rendre compte de l'importance que son gouvernement attachait à la question coloniale, car il ne peut pas supposer que, si Votre Seigneurie s'en était rendu compte, les vexations successives auxquelles l'Allemagne a été en butte n'eussent pas été évitées.

"Cette dépêche du 5 mai au comte Münster était très remarquable.

"Elle signalait la grande importance que le prince attachait à la question coloniale, et aussi à l'amitié entre l'Allemagne et l'Angleterre.

"Elle faisait ressortir qu'au commencement des entreprises coloniales allemandes l'Angleterre pouvait rendre à l'Allemagne des services signalés, et qu'en récompense de ces services l'Allemagne ferait de son mieux pour appuyer l'Angleterre dans des questions affectant ses intérêts plus immédiats. Il appuyait ces considérations d'arguments destinés à montrer les avantages réciproques qui résulteraient d'une pareille entente.

"Enfin il chargeait le comte Münster de dire que dans le cas où cette entente ne pourrait s'effectuer, l'Allemagne demanderait à la France l'assistance qu'elle n'aurait pu réussir d'obtenir de l'Angleterre, et qu'elle se rapprocherait d'elle sur les mêmes bases qu'elle proposait en ce moment à l'Angleterre: "*And it then proceeded to instruct Count Münster i say if it could not be effected the result would be that Germany would seek from France the assistance which she had failed to obtain from England, and would draw closer to her on the same lines on which she now endeavoured to meet England.*"

"Cette dépêche était longue, et le prince me l'a lue en allemand, mais les lignes ci-dessus en représentent le sens général.

"Le prince de Bismarck m'a dit ensuite que, n'ayant pas été satisfait du résultat, et attribuant cela en partie à ce que l'ambassadeur n'aurait pas exposé la question avec assez de précision, il avait envoyé son fils, le comte Herbert de Bismarck, en Angleterre, dans l'espoir qu'il pourrait réussir où le comte Münster avait échoué; mais qu'il n'avait, malheureusement, réussi qu'à obtenir ces vagues assurances générales de bienveillance qui étaient de peu de valeur en présence des faits qui s'étaient passés depuis.

"Le prince m'a lu alors la minute d'une dépêche qu'il covoie en ce moment au comte Münster, dans laquelle il relève une remarque que Son Excellence attribue a Votre Seigneurie, dans un rapport sur la question égyptienne, à savoir que, par suite de l'attitude de l'Allemagne dans la question coloniale, il est difficile à Votre Seigneurie de se montrer conciliante sur d'autres points.

"Le prince est ensuite revenu à ce qu'il a appelé notre système de fermer les terres (*our closing up system*), et il a mentionné le pays des Zoulous, en faisant observer que les Boërs invoquaient une cession faite par le roi Panda en 1840.

"J'ai répondu que je craignais que la bonne foi du prince n'eût été surprise, attendu qu'il n'existait à cette époque aucun Etat du Transvaal, et que les seuls Boërs qui auraient pu obtenir une cession de territoire, à supposer qu'il en existât une, étaient nos sujets.

"Le prince a répliqué que ce n'était pas là une question qui pût être tranchée par un procès.

"J'ai dit alors au prince que la situation tout entière éteit sans aucun doute très peu satisfaisante, et que j'en éprouvais un vif chagrin, attendu que j'avais espéré et que je m'étais efforcé, conformément aux instructions reçues de Votre Seigneurie, d'amener une entente plus cordiale entre les deux puissances; que je savais que ce n'avait jamais été l'intention du gouvernement de Sa Majesté de contrarier les aspirations coloniales de l'Allemagne, et que notre conduite, selon moi, avait à maintes reprises prouvé qu'elles étaient nos dispositions à ce sujet. Mais j'ai dit qu'il nous serait impossible d'agir de façon à satisfaire ses désirs, même où il nous était facile de le faire, à moins de savoir quels étaient ces désirs, et je l'ai, en conséquence, prié de me dire ce qu'il voulait maintenant, en ce moment. Etait-ce les régions de la Nouvelle-Guinée que nous annexons actuellement? Etait-ce le Zoulouland? J'ai dit qu'il valait mieux connaître ses désirs, quels qu'ils pussent être, que d'agir mutuellement dans les ténèbres et de nous heurter par suite l'un contre l'autre.

"Le prince a répondu que l'accord survenu avec la France, à la suite de la non-réussite des négociations avec nous, lui enlevait le pouvoir de reprendre la question, comme elle nous avait été présentée en mai.

"*The Prince replied that the understanding which he had arrived at with France in consequence of his failure to come to one with us, put it out of his power to take up the question now, as he had expounded it to us in May.*"

"Cette longue conversation s'est terminée par la déclaration du prince, qu'il avait tenu à m'expliquer la suite de circonstances qui avait précédé la phase actuelle des relations politiques entre les deux pays, circonstances qu'il était assuré que je devais regretter autant que lui-même."

☞Des demandes réitérées ont engagé les propriétaires du composé végétal de Lydia E. Pinkham, d'adresser par la malle à plusieurs femmes, leurs correspondants, le portrait de Madame Pinkham. Maintenant on voit attaché à la muraille d'un grand nombre de maisons le portrait de cette femme du Massachusetts, qui a toutes les qualités d'une mère, et qui a tant fait pour les femmes.

Un discours de M. de Bismarck

Voici les principaux extraits du discours prononcé le 2 mars dernier par M. de Bismarck devant le Reichstag sur l'incident provoquée par la publication du *blue book* anglais.

"La résistance qu'oppose le Reichstag aux tentatives coloniales donne à l'étranger le courage de créer des embarras à la politique allemande. On serait tenté de croire à une alliance de l'opposition avec l'étranger contre le gouvernement ; ce qui prouve qu'il se produit des machinations étrangères, c'est que des lettres de chefs australiens à l'empereur ont été publiées en Angleterre avant d'être connues ici, de même que des entretiens confidentiels de nos agents. Ce sont là aussi des preuves de la mauvaise humeur anglaise que je n'estime pas justifier, et que je ne puis que déplorer. Lord Derby a dit injustement que nous demandons que l'Angleterre abdiquât toute liberté d'action en matière coloniale. Et de même lord Granville a récemment exprimé la supposition que notre désaccord venait de ce qu'un conseil que j'avais donné sur la politique égyptienne n'avait pas été suivi. Tel n'est pas le cas. Je ne puis pas reconnaître avoir donné le conseil dont il s'agit. Lord Granville se trompe lors qu'il croit que mon conseil était de prendre l'Egypte. C'est là une erreur absolue qui m'oblige à tenir un langage plus explicite que je n'en ai l'habitude.

"Tout le monde sait ici que les relations diplomatiques avec le cabinet anglais se poursuivent principalement sous forme de notes, dont le texte est envoyé ici et m'est communiqué par l'ambassadeur anglais. C'est donc, en somme, une correspondance écrite à laquelle il est impossible de rien changer et dans laquelle l'ambassadeur n'est qu'un intermédiaire. De cette manière, toute notre diplomatie, si dispendieuse, devient inutile et mon collègue M. Stephan, directeur général des postes, pourrait s'en charger, (rires). Je préfère communiquer oralement. Il faut connaître bien à fond une cour et une politique étrangère pour calculer avec certitude les effets de communications écrites. Depuis l'été dernier, nous avons reçu de l'Angleterre cent vingt huit notes qui forment un total de sept cents pages : en vingt trois ans, nous n'en avons pas reçu autant de toutes les autres puissances ensemble, (rires)

"Ensuite par ce procédé de correspondance, on s'expose à se préoccuper de l'effet à produire sur le Parlement plus que de celui qui doit être exercé sur le gouvernement auquel on s'adresse.

Pour ce qui est des documents publiés à mon grand étonnement, et du dernier discours de lord Granville, je ferai remarquer que je n'ai pas l'habitude de donner des conseils aux gouvernements étrangers, et que je n'en ai donné à aucun sur l'Egypte. J'ai été sollicité plusieurs fois de le faire tant par mon ancien ami personnel et politique feu lord Amphtill, de la part de son gouvernement, que par notre ambassadeur à Londres. Dans les deux cas, on me demandait si j'étais disposé à donner au gouvernement anglais un conseil sur ce qu'il devait faire en Egypte. (Ecoutez !) J'ai toujours répondu pour la dernière fois en septembre 1882, que comme ministre de l'empire allemand, je devais m'abstenir de donner un tel conseil au gouvernement anglais, parce que le donner, ce serait assumer une certaine responsabilité.

"Alors, on m'a demandé si je pouvais au moins exprimer une opinion. J'ai répondu que si j'étais un simple dilettante de la politique anglaise où si j'étais moi-même ministre anglais, je ne conseillerais jamais au cabinet de Londres d'annexer l'Egypte, mais bien de prendre, en Egypte, une position intermédiaire entre l'Inde et l'Angleterre pour protéger les intérêts britanniques ; j'ai ajouté que je rechercherais la médiation du sultan, et que les intérêts des *bondholders* et des autres créanciers me sembleraient bien gardés, s'ils étaient réunis, sous la dépendance du sultan, à une administration anglaise. Par ce moyen, les anglais éviteraient de provoquer la rivalité de la France. Que si les anglais voulaient annexer l'Egypte nous ne les en empêcherions pas. Nous tenons plus à l'amitié de l'Angleterre qu'au sort de l'Egypte.

Mais j'ai pensé que, par l'annexion, l'Angleterre se placerait dans une situation très-difficile vis-à-vis des quatre puissances européennes et du mahométisme, et qu'elle diminuerait son embarras en plaçant son établissement en Egypte sous la protection du sultan. Je faisais remarquer encore qu'en France l'opinion publique consentirait peut-être à l'annexion, mais qu'il subsisterait quelque mauvaise humeur et quelque mécontentement.

"Je dois donner ces explications pour répondre à l'accusation d'avoir cherché depuis quelques années par des promesses menteuses, à détourner le gouvernement anglais des sentiers de la vertu. (rires.) Je me suis borné à dire ce que je ferais si j'étais ministre anglais, ce qu'heureusement pour moi je ne suis pas, je l'ai fait dans ce sentiment que, là aussi je pouvais travailler au seul but que je poursuis : le maintien de la paix en Europe (bravo). Si j'ai donné au gouvernement anglais des conseils de modération—et je crois pouvoir dire que si on les avait suivis on aurait évité bien des embarras qui se sont produits depuis—j'espère que mes déclarations ne feront que contribuer à calmer en Angleterre la mauvaise humeur plus apparente que réelle soulevée contre nous ; car, quand on a des motifs de mauvaise humeur, on aime mieux les chercher chez les autres que chez soi-même ; mais l'Angleterre se trompe si elle voit un danger pour ses colonies dans nos modestes tentatives coloniales à Cameron, dans la Nouvelle-Guinée et la Nouvelle-Bretagne et aux îles Fidji."

FORMOSE

Nous sommes heureux d'offrir à nos lecteurs une très curieuse lettre datée de Formose :

Tamsui, 17 janvier 1885.

Je vous ai écrit, il y a environ trois semaines, pour vous donner quelques détails sur notre situation à Kelung et à Tamsui. Vous avez pu voir à quelle extrémité en étaient arrivés l'infanterie de marine et les 1,800 hommes envoyés de Saïgon et du Tonkin. Le 5 ou 6 janvier, sont arrivés les 800 "zéphyrs" qui ont pu à peine combler les vides. Le choléra, qui a sévi pendant quelques jours, est maintenant éteint et la situation sanitaire est améliorée. Les assassinats sont encore malheureusement très nombreux. Il y a quinze jours encore, on trouvait les cadavres, sans tête, de deux mécaniciens et d'un soldat, tués ensemble en pleine ville de Kelung, que nos hommes occupent cependant.

Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il est dangereux de se promener seul : on risque d'être tué par ces rôdeurs ayant l'air de colies inoffensifs, qui, quand ils voient que personne ne les surveille, vous massacrent et disparaissent avec votre tête. Ces assassinats, très fréquents surtout sur les hommes isolés, le deviennent moins, car on a brûlé et détruit la moitié de la ville et depuis l'arrivée des 800 hommes on a établi des postes supplémentaires.

Il est arrivé une triste aventure à ces pauvres "zéphyrs". Ils étaient venus ici avec l'idée préconçue et générale en France que les Chinois ne demandent qu'à être traités avec mépris et sont à peine dignes du manche à balai. Quelques-uns se trouvaient occupés à débroussailler devant un fort, sous la garde d'une escouade armée. Ils aperçoivent à quelque distance un superbe pavillon chinois. Les voilà qui, laissant là leur travail, saisissent leurs fusils et partent comme des fous, au nombre de 12, pour enlever le pavillon. Ils arrivent environ à 60 mètres, lorsqu'une décharge des Chinois en couche la moitié par terre. Du fort une compagnie part immédiatement ; attaquée vigoureusement, menacée de se faire écharper, on en envoie une seconde. L'action allait devenir générale, quand les deux compagnies ont pu enfin se retirer, en rapportant 19 morts et 25 blessés gravement. Un "zéphyr" seul a été pris par les Chinois, qui de leur côté n'ont perdu presque personne. Ils étaient très bien abrités par leurs retranchements. Ils se sont contentés de repousser l'attaque sans quitter leurs abris, ce qui explique qu'ils n'aient enlevé qu'un homme et perdu que peu de monde.

On annonce l'arrivée de 1,000 hommes pour le 19 ou le 20 janvier : on espérait que ce renfort serait plus nombreux. Si tout d'abord avec les 3,600 hommes envoyés à Formose on avait attaqué à la fois Kelung et Tamsui, nous serions maîtres du nord de l'île ; mais ce système d'envoi de troupes par fractions ne produira jamais de résultat. Pour être complètement maîtres du nord de Formose, il nous faut absolument Tamsui, qui est la clef des opérations chinoises. Mille hommes pour prendre et occuper Tamsui ne sont pas suffisants, d'autant plus qu'il faudra aussi occuper San-Ho et Twn-tu-tio ; mais ces deux points sont d'une importance secondaire. A Twn-tu-tio surtout on peut croire que la situation des Chinois, pris entre deux feux, serait très difficilement tenable.

Le colonel Duchesne a, dit-on, l'intention de ne rien faire contre Tamsui, faute de troupes suffisantes, et il déplore la situation qui nous est faite. Tout ce qu'il pourra tenter, ce sera de prendre les mines de charbon ou d'occuper Pékao. Il est presque sûr que d'ici à peu de temps vous apprendrez l'occupation des mines. Tout cela ne nous avance pas. Il faut 7,000 hommes pour le nord de l'île et au moins 10,000 pour prendre l'île entière ; mais encore ne faut-il pas envoyer les hommes par fractions.

Ce qui arrive ici, à Kelung, bien loin d'amener les chinois à composition, ne fait que les encourager dans leur résistance. Ils voient que non seulement ils nous tiennent en échec, mais même qu'ils nous battent de temps en temps, résultat qu'ils n'espéraient pas sans doute. Vous êtes loin de savoir ce qui se passe. L'amiral Lespès a été mécontent de la façon dont la dépêche sur la prise de Kelung a été tronquée dans le compte rendu des journaux. Il en sera de même pour l'affaire de Tamsui...On lit dans le *Temps* : "Après le bombardement, les compagnies de débarquement mises à terre font sauter les pièces du fort. Dans cette opération nous avons eu deux hommes tués et sept blessés."

D'abord le seul fort sérieux. La Galissonnière, était en feu ; on ne pouvait en approcher à cause des explosions de poudrières. Le feu y est resté intense pendant plus d'une semaine. Ce n'est que douze jours après que l'on a pu y entrer et faire sauter les pièces. Le 5 au matin, on fit sauter trois couleuvrines dans le petit fortin appelé depuis fort Villars. Le bombardement avait lieu le 5 août ; le débarquement s'effectuait à 9 heures du matin.

L'ordre du gouvernement était d'occuper les mines de charbon, que nous n'avons pu prendre avec 250 hommes du *Bayard* et du *Villars*. L'amiral Lespès, comprenant le danger, se contenta de faire occuper une hauteur nommée point A avec les compagnies. Le canon des bateaux le protégeait en partie. Pendant la journée on fit quelques fortifications et quelques abris contre la pluie, et la nuit se passa bien. Le lendemain 6, les travaux continuèrent, mais le soir aucun Chinois ne s'était montré. Une escouade qui poussait une reconnaissance du côté de Yamen tomba sur un groupe de Chinois qui ouvrit un feu terrible. Alors de tous côtés on voit surgir des masses de Chinois ; on en voyait des groupes jusque sur les hauteurs à 6 kilomètres de là. Tous se dirigent sur le point A ; il y en avait plus de 2,000.

Nos hommes résistent quelque temps, mais le feu rapide des kropatcheks ne parvient pas à éteindre celui des Chinois, qui devient de plus en plus nourri et rapproché. La panique commence alors ; impossible de l'arrêter. Le commandant Martin résiste encore quelques minutes avec une quarantaine d'hommes. Il faut partir en toute hâte ; pour comble de malheur, on ne parvient pas à arracher le pavillon, trop solidement fixé en terre. Impossible de couper la hampe, qui est un gros bambou. Les Chinois blessent l'homme qui cherchait à l'enlever et finissent par s'emparer du pavillon en même temps que d'un grand gabier nommé Coatanea, auquel ils ont coupé la tête ; mais je crois qu'il était mort auparavant, ayant reçu deux balles ; ils ont trouvé dans nos tentes des malles, des effets, de l'argent et des provisions de toute sorte. Le canon des bateaux les a empêchés de venir plus loin, sans quoi la déroute était complète.

Le plan des Chinois était d'entourer le point A pendant la nuit et de massacrer nos hommes.

Ils n'avaient pas eu le temps de prendre leurs positions, quand la fusillade leur a fait heureusement entamer l'action. La nuit, tout le monde y restait. La morale de tout ceci, c'est que les Chinois ne sont pas à dédaigner et que les moyens employés jusqu'ici pour les vaincre ne peuvent donner d'autres résultats que de compromettre notre prestige et d'immobiliser une flotte considérable. Qu'on abandonne Formose ou qu'on envoie assez de troupes pour agir !

Le duc de Broglie

Le *Moniteur Universel* publie sur M. le duc de Broglie à l'occasion de la récente défaite au Sénat, une étude anonyme qu'il dit lui être adressée par un de ses amis du parlement et qui est dûe en réalité à la plume de M. O. de Vallée, sénateur inamovible.

Voici les principaux passages de cette étude qui a pour but de faire connaître et apprécier un homme politique considérable qui a semé autour de lui beaucoup de haînes et dont l'aventure du 16 mai a compromis la renommée, mais qui n'en est pas moins le véritable chef du parti conservateur et l homme d'Etat le plus éminent de la France contemporaine :

La foule ne connaît pas le duc de Broglie. Il n'est pas fait pour elle pas plus qu'elle n'est faite pour lui. S'il avait dû s'adresser à elle pour conquérir la célébrité, il ne l'aurait même pas tenté. Son nom, la dignité de son esprit, la fierté de son caractère, les principes et les exemples qui lui avaient été donnés, tout l'éloignait de ce théâtre en plein vent où bien des hommes médiocres ont paru de grands acteurs et ont obtenu en quelques heures des succès qui étonnaient les gens de goût sans surprendre les gens d'esprit. Non, ce n'est pas là qu'il a cherché sa puissance ; il était à la fois trop digne et trop sincère pour se mettre aux pieds de ce nouveau et désagréable tyran.

Il a fait mieux et plus. Il a donné à ses belles facultés un admirable essor, il a puisé dans l'étude une grande force et un grand éclat d'esprit. Sans doute il ne s'était pas préparé à la mêlée dans laquelle nous vivons et il ne s'attendait pas à figurer dans une cohue plus que démocratique. Il ne soupçonnait pas que, dans cette France, autrefois pleine d'urbanité, où rien de grand ne se faisait sans politesse, on en arriverait à préférer les cris aux paroles, les violences à la bonne tenue, les déclamations à l'éloquence, et le bruit des médiocrités à la voix des hommes supérieurs. Je suis même porté à croire qu'il a en horreur toutes les bassesses démocratiques et il n'est pas le seul ; il n'en est pas moins l'un des meilleurs citoyens de son pays, l'un de ceux qui l'honorent le plus et qui pourraient lui rendre, si la pyramide était remise sur sa base, les plus éclatants services.

Si le peuple était juste, et il le serait si on le laissait à lui-même, il aurait pour le duc de Broglie autant d'estime que de respect, autant de sympathie que de déférence. Il verrait en lui ce qui y est réellement : un homme qui a grandi dans le travail, qui a ajouté à l'éclat de son nom, qui a amassé les plus fortes provisions de savoir et de talent pour le service de son pays. Comparez cette vie, comparez ce travail, comparez cette supériorité naturelle et acquise à ce charlatanisme qui prévaut un peu partout, et vous sentirez quelle est la valeur intellectuelle et morale de cet homme qui n'est pas populaire au sens abaissé de ce mot.

Il ne nous appartient pas de parler de l'homme privé. Les défauts qu'on lui trouve viennent de l'envie et de l'injustice. Il y a un trait qui éclate aux yeux de tous ceux qui l'ont approché, c'est une admirable loyauté et, quoi qu'on en dise, il ne fait sentir sa supériorité que par elle-même. Il n'est ni superbe, ni envieux, ni malveillant. Il a, cela est vrai, de la dignité jusque dans l'affection.

Quant à l'homme public, il a les plus hautes qualités. Il sait presque tout ; il parle admirablement ; ses discours sont des œuvres, non qu'il se complaise dans des recherches littéraires ou dans des effets oratoires, mais parce qu'il épuise un sujet et qu'il parle naturellement la belle et forte langue qui lui est familière.

C'est un des premiers, si ce n'est pas le premier de nos écrivains, il suffit, pour s'en convaincre, de lire ses deux volumes. Je ne le compare pas à M. Thiers, qui n'a rien de commun avec lui que la clarté. Il est plus souple, plus varié, moins dogmatique et beaucoup plus agréable que M. Guizot, il a plus de nuances et moins de convenu que M. Mignet. La *Retraite de Prague* est un chef-d'œuvre. Voltaire n'a jamais été traité avec plus de justice, d'éloquence, de patriotique émotion et en même temps avec plus de décence littéraire. En outre, et ceci est du fond, les événements sont jugés dans ce livre avec une rare sagacité, en ministre qui eût peut-être déjoué les finesses immorales et les duplicités du roi de Prusse.

On dit beaucoup, parmi ses adversaires, qu'il y a une lacune dans ce remarquable esprit, qu'il n'a pas le goût de l'action, qu'il pense que toutes les questions peuvent et doivent se résoudre par une discussion éloquente, que sa jeunesse a été élevée dans ces idées et que son âge mûr l'y a confirmé. Quand cela serait, en quoi l'homme d'Etat serait-il diminué ? Les plus grands ministres de l'Angleterre n'ont aimé et n'ont pratiqué que l'action parlementaire, et par cette action ils ont créé et conduit les plus grands événements. Mais si on veut dire que le duc de Broglie hésite devant une responsabilité et fuit devant un péril, rien n'est plus injuste, ni plus faux. Il a un courage simple et naturel ; les attaques et les injures le trouvent au-dessus d'elles, et il serait devant le danger aussi ferme qu'à la tribune, Celui qui écrit ces lignes est un admirateur passionné de l'action, mais il y a d'autres actions que les actions militaires, et la résolution de l'esprit vaut souvent une épée.

PROMOTION

(De l'*Evénement*)

Il est question dans le moment, que la position de directeur des magasins militaires de la Puissance, doit être bientôt vacante, par la promotion du présent directeur, M. le Lieut.-Col. Macpherson.

Sur ceci, nous aimons à attirer l'attention de l'hon. ministre de la Milice et de la Défence sur les droits acquis par un de nos citoyens le Lieut.-Col Forrest.

Le Col. Forrest a eu l'occasion d'obtenir plus d'expérience dans cette branche que tout autre en sa qualité de surintendant des magasins militaires pour le septième district, depuis 1879. Il a eu a recevoir et à expédier aux autres districts militaires de la Puissance tous les effets de guerre importés de l'étranger, principalement d'Angleterre, et toutes les amunitions manufacturées à la seule manufacture de cartouche de Québec, etc.

Le Col. fut un des premiers à l'occuper de la formation de notre corps de la défence volontaire. Il forma le premier corps de cavalerie à Lévis sur la côte sud dans le district militaire de Québec ce, en 1861, lorsque la milice n'était pas du tout populaire.

Il fut attaché à l'état-major permanent en qualité de paie-maître pour le septième district militaire en 1866 et comme surintendant de magasin militaire en 1879, dont il remplit les deux fonctions actuellement.

Notre district recevant et distribuant aux autres districts de la Puissance tous les effets de guerre importés et manufacturés, le Col. Forrest a du acquérir toute l'expérience qui est requise pour occuper la position à laquelle il a droit. Depuis 14 ans il est resté dans le statuquo, sans promotion, quoique ses confrères ont eu de l'avancement.

Nous ne voulons pas dire qu'il y ait eu de la faute de personne, il n'y a pas eu d'occasion. Mais aujourd'hui s'il y a une vacance dans ce département, nous réclamons avec droit que justice soit rendue à notre citoyen et à notre district.

Parlement Local

Séance du 17.

Comme on s'y attendait, la Chambre n'a siégé que quelques minutes pour ajourner en l'honneur de la fête nationale irlandaise. Les hon. MM. Lynch et Mercier ont prononcé de vrais beaux discours sur l'Irlande, son passé, son présent et son avenir.

Les *Comptes publics* ont été déposés, tel que promis, sur le bureau de la Chambre.

Séance du 18.

Cette séance s'ouvre par le dépôt des propositions de lois suivantes :

Acte pour amender l'acte concernant les voitures d'hiver dans certains comtés.

Acte pour amender l'article 494 du Code de Procédure Civil du Bas-Canada.

Acte pour faciliter, en cette province, la formation de clubs pour la protection du poisson et du gibier.

Acte pour amender le Code de Procédure Civile en ce qui concerne la juridiction des commissaires.

A l'article Avis de Motion :

M. Stephens demande une commission pour s'enquérir de la vente, etc., du Q. M O. et O.

Par le même, une liste des livres achetés pour la Bibliothèque du Parlement par C. A. Dansereau.

Par le même, les détails et noms des personnes auxquelles certaines sommes ont été payées par C. L. DeBellefeuille pour l'acquisition de terrain pour le chemin de fer Q. M. O. et O.

Par le même, les détails et noms des parties auxquelles certaines sommes ont été payées par L. A. Sénécal, à-compte de la construction du chemin de fer Q. M. O. et O.

Par le même, montant total payé par le gouvernement pour les embranchements de Berthier et de Joliette, du chemin de fer Q. M. O. et O., etc.

Par le même, état des montants payés, depuis 1875, pour pierre pour être cassée par les détenus de la prison de Montréal.

Par le même, la correspondance et documents concernant le paiement de $16,800 à messieurs Bourgouin et Lamontagne, pour droit de passage, le ou vers le 18 novembre 1881.

Puis M. Poupore ayant attiré l'attention de la chambre sur un article du *Daily Sun* d'Ottawa où le gouvernement de Québec est durement traité à propos du traitement qu'il fait subir aux colons de la province, MM. Lynch, Stephens, Duhamel et Gagnon, prennent la parole et l'on finit par acquiescer à la demande du président qui désire étudier le cas.

Seconde lecture des mesures suivantes :

Pour autoriser la vente d'une propriété substituée en vertu d'un acte de donation de feu Léon Robert.

Pour incorporer l'Hôtel-Dieu Saint-Valier, à Chicoutimi.

Pour incorporer la société des marchands détailleurs de nouveautés de la province de Québec.

Pour incorporer l'Union Saint-Joseph de Saint-Charles Barromée de Charlesbourg.

Pour amender l'acte 42-43 Vict., chap. 43, et accordant de nouveaux pouvoirs à la corporation du village de la côte Saint-Antoine.

Pour incorporer l'Union Saint-Joseph de St. Jean-Baptiste de Québec.

Pour autoriser le Barreau de la province de Québec à admettre après examen, Henri Arsène Germain, au nombre de ses membres.

A l'article 36 des ordres du gouvernement qui se lit comme suit :

Chambre en comité pour prendre en considération certaines résolutions relatives aux dépenses de la commission chargée de faire une enquête concernant le chemin de fer de Q. M. O. et O., l'hon. M. Taillon dit que le gouvernement a été assez heureux, car il a pu s'assurer des services d'un juge, ce qui rendra l'enquête moins coûteuse.

Après quelque discussion sur des matières anodines, la séance est levée.

Séance du 19 mars.

Une partie de la séance d'aujourd'hui a été consacrée aux résolutions concernant le subside accordé par le gouvernement fédéral au chemin de fer Q. M. O. et O. Elles ont été présentées par M. Asselin, député de Rimouski, et il a développé leur contenu dans un discours d'une demi-heure à peu près.

"Il est, a-t-il dit en résumé, du devoir du gouvernement fédéral d'accorder à la province de Québec les justes réclamations qu'elle présente pour porter à $12,000 par mille le subside fédéral, qui n'est que de $6,000.

"Ces réclamations méritent l'attention des autorités fédérales; le peuple la province de Québec a assez fait pour les autres provinces; il s'est assez sacrifié quand on le lui a demandé; il a assez fait sa part dans tout ce qui a concerné les grands intérêts de la Confédération, que le temps est arrivé d'obtenir aujourd'hui ce qui est demandé par les présentes réclamations."

M. Owens, député d'Argenteuil, et M. Rinfret, député de Québec Centre, ont fait à peu près les mêmes remarques.

Comme vous pouvez le constater, les députés veulent obtenir justice des autorités fédérales; ils réclament après tout que ce qui leur est dû et ce serait certainement un acte injuste que de ne pas faire droit à leurs justes réclamations.

Il est certain que ces résolutions seront adoptées à l'unanimité de la chambre et elles auront un accueil favorable à Ottawa ; c'est ce que nous espérons en toute justice.

Le commissaire des chemins de fer a pris la parole sur ces résolutions et a appuyé sur la nécessité qui incombe au gouvernement fédéral d'accorder ce que demande la Province de Québec.

La chambre s'est ensuite formée un comité pour amender le chapitre 15 des Statuts refondus pour le Bas-Canada relativement aux divisions Ouest et Centre de la cité de Montréal pour les fins de la représentation dans l'Assemblée Législative.

Le but de cet amendement est d'ajouter le quartier Sainte-Anne à la division Centre afin de repartir les votes d'une manière équitable. Dans l'état actuel Montréal-Centre n'a que 1800 voteurs tandis que Montréal-Ouest a 16,000 voteurs.

Le changement dont il est question aura pour effet de faire que Montréal aura les mêmes divisions pour la représentation au local qu'au fédéral. Le projet de loi a subi une seconde lecture et la troisième aura lieu demain.

La chambre s'est ajournée à 6 heures.

Vendredi, 20 mars.

Après les affaires de routine, M. Poulin produit un bill intitulé :

Acte pour annexer certaine partie de la municipalité de la paroisse de St-Damase, dans le comté de St-Hyacinthe, à la municipalité de la paroisse de St-Jean-Baptiste, dans le comté de Rouville, pour les fins municipales, scolaires, judiciaires, électorales et d'enregistrement.

La troisième lecture du bill produit par l'hon. procureur-général pour amender le chapitre 75 des statuts refondus pour le Bas-Canada, relativement aux divisions Ouest et Centre de la cité de Montréal, pour les fins de la représentation dans l'Assemblée législative, donne encore lieu aux députés de Montréal-Centre et de Montréal-Ouest de faire des discours dont ils ont seuls le monopole.

La motion est ensuite adoptée sur division.

En réponse à M. Stephens au sujet de la seconde lecture du bill pour protéger la vie et la santé des personnes employées dans les manufactures, l'hon. M. Taillon dit qu'il se propose de soumettre son bill aux sociétés manufacturières. Il ajoute que la présente mesure n'est pas pour définir la responsabilité civile du patron à l'égard des accidents qui arrivent à ses employés, mais pour prévenir ces accidents, entourer les ouvriers de moyens protecteurs et empêcher les enfants au-dessous de 12 ans d'aller empoisonner ou user leur jeune existence dans les manufactures au lieu de développer leur intelligence et nourrir leur cœur dans les écoles.

L'hon. M. Joly, M. Gagnon, l'hon. M. Marchand interpellent le procureur-général qui donne de nouvelles explications.

La chambre se compose ensuite en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la nomination de certains officiers chargés de voir à la protection de la vie et de la santé des personnes employées dans les manufactures.

L'hon. M. Lynch demande la seconde lecture de son bill pour faciliter, en cette province, la formation de clubs pour la protection du poisson et du gibier, et en explique la nature.

L'hon. M. Taillon propose ensuite la seconde lecture du bill relatif aux dépenses de la commission chargée de faire une enquête concernant le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.

A ce sujet l'honorable chef de l'opposition dit qu'il serait juste de définir exactement les devoirs des commissaires avant de leur voter des sommes d'argent. Il se déclare énergiquement en faveur d'une enquête, mais contre celle telle que constituée maintenant ; il est bien évident que nous n'avons pas besoin d'une enquête pour faire faire une reddition complète des comptes par l'ancien administrateur du chemin de fer du Nord.

L'orateur n'a pas foi dans les bons résultats de la commission nommée pour s'enquérir des faits relatifs à la vente et à l'administration du dit chemin de fer. Cette commission n'offre aucune garantie.

L'hon. juge Routhier est un excellent juge, un littérateur émérite, mais, à défaut de pratique, incompétent dans les affaires de chemins de fer ; il lui faudra donc avoir recours à des employés compétents qui très probablement feront en sorte que cette enquête se termine au plus tôt.

De deux choses l'une ; ou la chambre veut une enquête ou elle n'en veut pas. Si elle en veut une sérieuse qu'elle trouve les moyens de la faire, sinon qu'il n'y en ait point. Le pays n'a pas besoin d'une comédie, le public est blasé des farces que le gouvernement fait depuis longtemps.

L'hon. M. Taillon passe en revue les remarques du chef de l'opposition. On dit qu'une enquête n'est pas nécessaire pour l'audition des comptes. Pourquoi l'opposition la demandait-elle, cette enquête, à la dernière session ?

Le gouvernement à déjà déclaré pourquoi il avait choisi une commission royale pour faire une enquête sur l'affaire du chemin de fer. Une pareille enquête ne peut se terminer durant une session, être pratiquement faite devant un comité de la chambre.

L'hon. chef de l'opposition ne veut pas être complice de l'enquête qu'il dit être une farce.

Après avoir demandé cette enquête à grand cris, nos adversaires préparent l'opinion publique à ne point en accepter les décisions.

Le gouvernement a fait son devoir et le public a les meilleurs garanties que l'enquête sera bien faite.

L'hon. M. Joly défend la conduite de l'opposition, et M. Déchêne dit que l'expérience prouve que des enquêtes comme celles qui ont déjà été faites sur des faits d'administration publique, sont nulles, sans résultat pratique. On crie que le trésor est vide, pourquoi le creuser d'avantage, sachant d'avance que l'intérêt public n'en gagnera rien ?

L'orateur s'oppose énergiquement au bill actuel dans sa forme ; il ne reconnaît pas, en autant que la députation est concernée dans l'enquête, à un juge des tribunaux civils le droit de juger sa conduite en chambre—un député ne doit rendre compte de ses actes qu'au comté qu'il représente et au pays dont il a en mains les intérêts.

L'hon. M. Flynn parle durant quelques minutes et, advenant 6 hrs., la séance est levée.

Séance du soir.

La discussion se continue sur le même sujet. Elle est assez animée. Après M. Gagnon, qui dans un long discours fait tout son possible pour mettre le gouvernement dans une mauvaise position, l'hon. M. Taillon parle dans les termes les plus énergiques et répond victorieusement, entouré des applaudissements répétés de la droite, aux accusations du député de Kamouraska contre le gouvernement.

MM. Watts, Poupore, l'hon. M. Flynn discourent successivement, puis, en réponse à l'hon. M. Marchand, qui à l'instar du député de Kamouraska a démandé si la commission s'occupera des accusations portées par M. Tarte contre le gouvernement lors de la vente du chemin de fer du Nord, l'hon. procureur général dit que le gouvernement a nommé une commission royale qui remplira ses obligations ; le gouvernement ne se croit point tenu d'intervenir dans l'exercice des prérogatives de la commission.

M. White fait son *maiden speech*. Il demande une enquête sérieuse sur l'affaire du chemin de fer du Nord.

M. Robidoux dit que le gouvernement à tort de ne pas signifier à la commission royale les faits sur lesquels elle devra agir.

M. Asselin s'étonne de ce que l'opposition s'acharne à la Commission qui a été faite à sa demande.

La discussion terminée, la seconde lecture du bill a lieu ; ce bill sera soumis lundi à un comité général de la Chambre.

L'hon. M. Beaubien demande ensuite un ordre de la Chambre pour correspondances entre le gouvernement et les compagnies du Pacifique et de la Rive Nord, sur l'exécution des conditions de l'acte de vente de la section Est.

L'hon. Commissaire des chemins de fer produit cette correspondance.

M. Sawyer demande ensuite, en l'appuyant de quelques remarques, un état relatif au remboursement des sommes prêtées aux colons des cantons de Ditton, Chesham et Emberton.

La Chambre s'ajourna à 11.15 hrs.

Séance du 23 mars.

Après les affaires de routine, M. Gagnon soumet un bill intitulé "Acte concernant les charges de shérif, protonotaire de la Cour Supérieure et régistrateur en cette province."

Deux bills sont aussi soumis par M. Watts, 1o. "Acte pour diviser le district électoral de Drummond et Arthabaska en deux districts électoraux ; 2o. "Acte amendant la loi concernant la preuve en matière civile."

Les interpellations étant à l'ordre du jour, M. Faucher de St-Maurice demande si c'était l'intention du gouvernement de s'entendre avec la Société Littéraire et Historique de Québec pour faire publier les manuscrits originaux déposés par feu George B. Faribault, dans la bibliothèque de la société, et qui sont de la plus haute importance pour notre histoire.

L'hon. M. Blanchet répond que le gouvernement s'occupe de la question dans le moment.

M. Faucher de St-Maurice demande aussi si c'est l'intention du gouvernement de faire le relevé des lignes du canton de Daaquam, comté de Bellechasse.

On répond : Oui.

M. Gagnon demande à quelle date lee dépôt fait entre les mains du trésorier, par l'Associatien Mutuelle de Prévoyance du Canada, a-t-il été porté à $15,000 ?

Réponse. — Les paiements furent commencés en septembre 1883 et terminés en décembre 1884.

M. Gagnon—Les sommes suivantes savoir : $2,200.25 à Louis Tellier, $2,757 à A. A. Stevenson, et $800 à Gaspard Drolet, ont-elles été payées pour leurs services comme membres de la commission dite du Service Civil ?

On répond : Oui.

M. Gagnon—Le département du trésor s'est-il conformé, l'année dernière (1883, 1884), à la suggestion suivante de l'auditeur, qui se trouve à la page IV des comptes publics :

"Tous les crédits votés par la législature, s'ils ne sont pas dépensés dans le cours de l'exercice pour lequel ils ont été votés, devraient revenir au trésor le 30 juin de chaque année, tel que prescrit par l'acte 31 Vict., chap. 9, sect. 26."

On répond : Oui.

L'hon. M. Beaubien, vu l'analogie de son interpellation et la motion de l'hon. M. Garneau, demande en l'absence de ce dernier, toutes correspondances touchant l'exécution de toutes les conditions que le syndicat s'est chargé d'exécuter en vertu du contrat de vente de la section-Est du chemin de fer du Nord.

Puis, pour accompagnement, il s'avertue à faire un discours long, très long et fatiguant pour la chambre. Après une satyre contre l'hon. M. Chapleau, l'orateur veut faire croire au gouvernement qu'il a droit de s'emparer de la partie-est du chemin de fer du Nord dont la compagaie actuelle n'exécute pas la clause 8ième de l'acte de vente à l'égard du Pacifique.

Il veut la construction du fameux chemin du grand Nord, afin de ne point déloger le Grand-Tronc et faire arriver le Pacifique à Québec.

M. Carbray n'a pas confiance dans le résultat d'un mouvement pour forcer l'exécution de la 8ième clause du contrat de la vente du chemin de fer du Nord, parce qu'il est humainement impossible pour deux compagnies rivalles de faire circuler leurs trains avec harmonie. D'un conflit perpétuel il ne résultera rien de bon pour Québec.

L'orateur regarde avec faveur le projet de la construction du chemin du grand Nord, ne voulant pas chasser le Grand-Tronc de Québec.

Dr Rinfret s'oppose à la construction du Grand-Nord, mais il espère que la 8me clause aura son exécution.

L'hon. M. Flynn dit que la question actuellement débattue est importante au point de vue du gouvernement, abstraction faite de toutes autres considérations. Au cas d'un conflit entre les compagnies du Pacifique et du Grand-Tronc, au sujet du tarif, le ministre fédéral des chemins de fer a à décider.

L'honorable commissaire des chemins de fer donne les prétentions respectives des deux compagnies à l'égard de la 8me clause du contrat de vente du chemin du Nord et déclare que le gouvernement à l'intention de mettre à exécution toutes les clauses de ce contrat.

M. Richard est d'opinion que les intérêts particuliers mettent souvent le pied sur l'intérêt général, et, en conséquence, s'oppose à l'achat, par le gouvernement fédéral, de la partie du chemin de fer du Nord, entre Montréal et Québec, et espère que l'on fera tout le sérieux possible pour la construction du chemin du Grand-Nord.

M. Owens se prononce contre la construction d'une nouvelle ligne et demande l'exécution des clauses du contrat de vente du chemin de fer du Nord.

L'hon. M. Beaubien trouve moyen de placer une nouvelle protestation contre l'administration du chemin de fer du Nord et veut absolument forcer le gouvernement à reprendre ce chemin sans aucun procédé sommaire.

La motion est adoptée.

M. Faucher de St-Maurice demande copie du catalogue des documents, livres manuscrits, etc., déposés au département du régistraire de la province de Québec, et accompagne cette demande de remarques bien senties sur les bibliophiles qui travaillent à consti. tuer l'histoire de notre passé. L'orateur paye un tribut d'éloges à l'hon. secrétaire provincial pour la collection et publication des manuscrits de la Nouvelle France.

L'hon. M. Marchand parle dans le même sens du député de Bellechasse et et dit qu'il est du devoir du gouvernement de faire imprimer les documents demandés.

L'hon. M. Blanchet déclare que le 4e volume de la collection des manuscrits, sera bientôt livré à la publication.

M. Gagnon demande une liste alphabétique des régistrateurs de la province et, après la seconde lecture de quelques bills, la chambre fut ajournée à 3 hrs., cet après-midi.

La consomption guérie

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consomption, la Bronchite, le catarrhe, l'asthme et toutes les affections des poumons et de la gorge, et qui guérit rapidement la Débilité Nerveuse et toutes les maladies nerveuses ; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instruction pour la préparer et employer. Expédié par la poste si ou adresse avec un timbre, nommant ce journal, W. A. Noyes, 149, *Powers Block, Rochester, N.-Y.*

8 nov. 1884—19fp m 3051

Parlement Fédéral

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA, 18 mars.

Lecture et présentation de pétitions.

En réponse à Sir R. CARTWRIGHT,

Sir LEONARD TIDLEY dit que le montant total des articles de provenance canadienne exportés depuis le 1er juillet 1884 jusqu'au 1er mars 1885, est de $56,347,281, et le montant total des mêmes articles depuis le 1er juillet 1883 jusqu'au 1er mars 1884, est de $56,-861,122.

M. CAMERON (d'Inverness) présente ensuite la résolution suivante et la discute jusqu'à six heures.

"Résolution concernant la situation du Cap Breton et déclarant qu'il a droit aux mêmes avantages que ceux accordés à l'île du Prince-Edouard sous le rapport des facilités requises pour développer ses diverses industries."

SEANCE DU SOIR.

La Chambre adopte en troisième lecture les deux bills suivants:

Acte à l'effet d'amender de nouveau la loi de la preuve dans les causes criminelles;

Acte à l'effet d'étendre la juridiction de la cour maritime d'Ontario.

La Chambre reprend ensuite la discussion sur la motion Wilson, pour une adresse demandant copies des pétitions du Conseil du comté de linge demandant une mesure générale pour le soulagement des municipalités d'Ontario qui ont donné de l'aide aux chemins de fer déclarés d'utilité publique pour la Puissance, etc.

MM. MCCALLUM et WILSON parlent sur le sujet et la motion est adoptée.

Le bill de M. CURRAN concernant la répartition équitable des biens des faillies est lu une seconde fois et renvoyé au comité spécial chargé de préparer un acte de faillite.

M. CHARLTON propose la seconde lecture de son bill à l'effet de pourvoir à la punition de la séduction et autres offenses semblables, et il en explique les différentes clauses.

Le bill est lu une seconde fois.

M. ORTON propose la seconde lecture de son bill pour donner aux agriculteurs plus de facilités pour faire des affaires de banque et des emprunts. Adopté.

M. MCCARTHY propose la seconde lecture de son bill pour amender l'acte concernant les brevets de 1872. Par ce bill M. McCarthy demande que la décision du ministre de l'agriculture ou de son département ne sera pas finale tel que le veut le premier paragraphe de la clause 28 de l'acte des brevets d'invention de 1872. Cette clause 28 dit que tout brevet sera nul après deux ans si le propriétaire d'un brevet n'en a pas commencé l'exploitation pendant cette période de manière à permettre à toute personne qui désir faire usage de la chose brevetée, de se la procuré ou de la faire faire à un prix raisonnable à une manufacture en Canada. Il est aussi dit que le brevet sera nul si au bout de douze mois, après qu'il aura été concédé, le propriétaire du brevet continue a importer l'invention brevetée au lieu de la manufacturer en Canada, et s'il s'élève quelques contestations au sujet de savoir si un brevet n'a pas été pris en vertu des dispositions de cette clause, le différend sera réglé par le ministre de l'agriculture ou son assistant, et leur décision sera finale.

M. McCarthy, par son bill, ne veut pas que cette décision soit finale, mais qu'appel pourra être interjeté à la Cour Suprême. Il donne pour raison qu'une décision donnée par des juges devant lesquels auront été assermentés sera acceptée plus facilement que la décision finale donnée par un homme lié à la politique ou par le député-ministre.

M. COLBY réplique à M. McCarthy. Il dit que la clause 28 de l'acte des brevets est excellente; elle est une protection contre le monopole des grandes compagnies ou propriétaires de brevets qui ne veulent pas fabriquer leurs inventions du Canada ni en faire profiter le public en général à un prix raisonnable; elle permet aux Canadiens qui seraient capables de fabriquor une invention dont ils voient le modèle à Ottawa, d'en entreprendre l'exploitation si le propriétaire du brevet ne s'est pas conformé à la clause 28. Et tout ce qu'il a à faire s'il y a contestation, c'est de prouver devant le ministre de l'agriculture que le propriétaire du brevet ne s'est pas conformé à la loi; c'est une simple question de faits et il n'est pas nécessaire d'aller devant la Cour Suprême pour cela ni de payer de gros honoraires à des avocats. La loi actuelle est une protection pour le pauvre et favorise beaucoup en même temps l'industrie canadienne. Cette loi très sage a eu pour effet de briser un monopole odieux, celui de la compagnie de Téléphone Bell; et c'est dans l'intérêt de cette compagnie que M. McCarthy propose son bill. La décision du ministre de l'agriculture, donnée en janvier dernier, dans la cause de la compagnie de Téléphone de Bell, a donné satisfaction dans tout le pays; des décisions analogues rendues précédemment par M. Taché, le député-ministre de l'agriculture, ont été maintenues dans toutes les cours du pays.

M. MULOCK approuve la position prise par M. Colby.

M. POPE maintient que la loi actuelle est excellente.

M. WHITE (de Hastings) propose le renvoi du bill de M. McCarthy à six mois.

Sir JOHN dit que la disposition actuelle de la loi des brevets en rapport avec la décicion finale du ministre de l'agriculture est excellente, mais qu'il serait peut être bon d'apporter à la loi un amendement permettant au ministre de l'agriculture d'examiner les témoins sous serment.

M. MCCARTHY dit qu'il consent a retiré son bill dans l'espérance que le gouvernement proposera une mesure sur le même sujet.

Le bill est retiré et a onze heures la chambre s'ajourne.

OTTAWA, 19 mars.

Lecture et présentation de pétitions.

L'hon. M. CHAPLEAU présente un bill pour amender les actes concernant le département du Secrétaire d'Etat.

Sir LEONARD TILLEY présente un bill à l'effet de modifier la composition du bureau de la Trésorerie.

En réponse à l'hon. M. BLAKE,

L'hon. M. CHAPLEAU dit que le rapport de la Commission Chinoise est exact en ce qui a rapport à la phrase suivante prononcée par le président de la Commission:

"Je n'ai plus qu'à ajouter que c'est l'intention du gouvernement de présenter des mesures législatives à la prochaine session."

En réponse à l'hon. M. BLAKE,

L'hon. M. POPE dit que l'entrepreneur qui a construit la section du gouvernement sur le chemin de fer du Pacifique, dans la Colombie Anglaise, s'en sert pour le transport de son matériel de construction et aussi, dit-on, pour le transport des voyageurs et des marchandises, mais cette exploitation ne résulte pas d'un arrangement avec le gouvernement et celui-ci ne connaît pas le tarif en usage.

M. CASEY reprend la discussion sur le budget. Il trouve que la politique nationale n'a pas répondu à l'attente de ceux qui l'ont inaugurée. Les cultivateurs ont consenti à l'accepter dans l'espérance de voir augmenter le prix de leurs produits; mais aujourd'hui ils s'aperçoivent qu'ils ont été trompés. La politique du gouvernement au sujet du Pacifique a aussi fait fiasco. Le *Mail* et la *Gazette* admettent aujourd'hui que la compagnie du Pacifique ne peut plus continuer ses opérations, en dépit des millions qui lui ont été accordés. M. Casey termine en disant que le jour approche où le peuple portera les libéraux au pouvoir.

M. STAIRS, de Halifax, se lève pour répliquer à M. Casey.

A six heures la séance est levée.

OTTAWA, 20 mars.

DISCOURS DE M. TASSÉ

M. l'Orateur.—En entendant la gauche se lamenter sur les malheurs du pays, forme des prophéties décourageantes. Je me suis demandé si nous n'assistions pas à une séance de l'assemblée constituante de France qui voulait imposer la contribution onéreuse du quart, séance à laquelle un grand tribun, disait: la banqueroute est à nos portes, et pendant ce temps là vous délibéré.

Eh bien M. l'Orateur, depuis plusieurs jours nous entendons la gauche ne parler que de banqueroute, d'expatriation et lamentations.

Le discours du député de Lotbinière est tout une requisition, et il peut se résumer en trois propositions: 1o. La protection est nuisible au pays. 2o Nos dépenses et notre dette augmentent rapidement. 3o Le chemin de fer du pacifique se bâtit trop rapidement. Est-il bien vrai que la protection ait été pour le Canada une cause de misère et d'embarras financier comme le dit la gauche.

Les manufacturiers, les capitalistes, les ouvriers et les agriculteurs ont tous répondu que non, et en deux circonstances en 1878 et 1882, ils ont approuvé le principe de la protection a propos de la crise prétendue, comparons la situation du pays en 1878 et 1884.

En 1878 les ouvriers manquèrent d'ouvrage, la misère et la désolation règnaient dans la ville d'Ottawa, et je n'oublierai jamais ce triste tableau. La cause en est que notre marche étaient aux mains des Etats-Unis, et le ministre des finances d'alors, Sir Richard Cartwright ne pouvait s'empêcher d'admettre que le Canada était une marche à sacrifice pour les Etats-Unis.

Je sais que pour expliquer ces malheurs financiers, l'honorable M. MacKenzie disait il y a deux ans, à Greenock, en Ecosse, que cela était dû à une succession de mauvaises récoltes. Mais M. MacKenzie peut être confondu, contredit par les discours du trône, qu'il mettait dans la bouche du gouverneur-général en 1875-1876 et 1878, qui remercient la Providence des bonnes récoltes accordées au pays. Si je me rappelle bien, l'industrie était tellement dans la détresse que l'on ne voyait plus que les *Soup Kilchen* et les syndics officiels faire de bonnes affaires, les conservateurs ont alors proposé un remède, celui de la politique nationale et leur proposition a été acceptée par tout le pays. En 1878 et en 1882, le tarif protecteur a été ratifié et approuvé à de fortes majorités, et depuis ce temps la gauche n'a pas fait beaucoup de conquêtes par les élections partielles qui sont survenues depuis, le parti conservateur n'a pas été affaibli.

La politique protectioniste a eu pour effet de favoriser l'industrie. Le nombre des manufactures a été augmenté, en cinq années, de 595, celui des onvriers de 34,000, les gages augmentés, de $10,000,000, la production industrielle de $52,000,000 et le capital engagé de $29,000,000.

M. Rinfret a mentionné quelques villes comme souffrant de la crise, mais il n'a pas parlé de Toronto peut être, parce que son chef, le chef de l'opposition a fait exception pour cette ville, il n'y a pas encore très longtemps dans un grand discours qu'il y prononçait. Le *Globe* de son côté, donnait en décembre 1884, des chiffres éloquents, touchant l'accroissement du commerce et de la population de Toronto, mais M. Rinfret a parlé de Montréal, et il aurait du être mieux informé, car Montréal n'a pas progressé aussi rapidement l'an dernier que les années précédentes, il n'en est pas moins vrai que le progrès y a été considérable, rapide et substantiel.

En 1884 il se construisait à Montréal 318 maisons nouvelles dont cinq entrepôts, quatre manufactures et 24 magasins représentant une valeur total de $10,000,000. En 1883, 210 maisons dont 4 écoles et église, 7 entrepôts, 9 fabriques et 24 magasins.

Le rapport de la chambre de commerce dit que la dépression n'a pas fait de ravages à Montréal aussi grands qu'en Angleterre et aux Etats-Unis; l'automne dernier M. Cartwright disait devant le *Young Men's Club* de Montréal que depuis les 17 dernières années le pays avait fait des progrès réels et extraordinaires surtout à Montréal dont les citoyens ont fait preuve de beaucoup d'énergie. Il est vrai que le commerce de grain a diminué un peu l'année dernière, mais les apparences sont favorables pour le printemps. Il en est de même pour les filatures de coton du pays qui vont reprendre leur activité des années précédentes, mais s'il y a eu diminution dans l'industrie cotonnière, l'industrie de la construction des ponts, des instruments oratoires a augmenté considérablement. L'hon. député de Digby a dit que la ville d'Ottawa souffrait de la dépression que les ouvriers y étaient sans travail. La chose était vraie. eu 1878, mais aujourd'hui il n'en est plus ainsi; l'an dernier la population d'Ottawa a augmenté de 3.146 âmes, c'est-à-dire 30 0/0 d'âmes. Maintenant un bon moyen de constater la misère dans une ville c'est le montant de remises de taxe qui a été de $2,000 moindre l'an dernier que l'année précédente au 26 décembre 1884. Même le *Free Press* disait qu'Ottawa était la ville qui augmentait le plus rapidement de toute la confédération; toutes les maisons vacantes il y a quelques années sont maintenant remplies, et il s'en construit des nouvelles en grand nombre tous les ans.

Il est vrai que le *Free Press* attribue cet accroissement aux magnifiques pouvoirs d'eau des Chaudières; mais les Chaudières étaient au même endroit en 1877 et 1870 et n'ont pas empêché la misère. Le *Free Press* ajoute aussi que Ottawa est le centre d'un réseau de chemins de fer importants qui la place sur la route directe du commerce.

Quant à la situation agricole du pays, personne ne conteste aujourd'hui qu'elle ne soit prospère, pas même l'hon. député d'Elgin, M. Casey; l'usure, la plaie de nos campagnes, est aujourd'hui disparue. Les rapports des sociétés de prêt d'Ontario en font foi. Plusieurs de ces sociétés ont placé deux à trois millions de piastres chacune, et toutes disent qu'elles ont fait peu ou presque pes de pertes l'an dernier, excellent indice de la prospérité agricole du pays.

On a parlé des faillites mais le chiffre en est bien moins considérable que dans aucune année de l'administration MacKenzie. En 1884, la valeur des faillites était de dix-huit millions de piastres contre vingt-huit millions en 1875. De 1875 à 1879, il y a eu neuf mille faillites, représentant une valeur de cent trente-trois millions de piastres, et de 1879 à 1884 il n'y en a eu que cinq mille représentant cinquante-sept millions.

Pendant l'administration MacKenzie, on ne protégerit que le pétrole; la raison en est peut-être que le comté de Lambton, le comté de l'hon. premier ministre M. MacKenzie, contenait un grand nombre de puits de pétrole.

M. Tassé montre ensuite les effets bienfaisants de la protection par l'augmentation des dépôts dans les caisses d'épargnes et le changement des déficits libéraux en surplus annuels. Jamais les articles nécessaires à la vie n'ont été à aussi bon marché qu'aujourd'hui, ce qui devrait satisfaire les libéraux, les partisans de la vie à bon marché.

Comme preuve de l'accroissement de la richesse du pays, voici le relevé des banques de 1878 à 1885. Ce relevé montre une augmentation considérable: la banque de Montréal à 161 en 1878 est à 193 en 1885; la banque Molson, 92 en 1878 est à 114 en 1885; la banque Toronto à 136 en 1878, est à 182 en 1885; la banque des Marchands à 63 en 1878, est à 111 en 1885.

Les sociétés de construction accusent une augmentation considérable dans lours stocks.

M. Rinfret, qui s'est déclaré opposé à la protection agricole, n'est pas en cela d'accord avec son chef, l'hon. M. Joly qui, en 1876, disait que ses amis ayant abandonné leur programme protectionniste de 1871, lui ne l'avait pas renié. M. Joly disait alors que le plus cher nous payons, le mieux c'est pour nous, pourvu que l'ouvrier travaille et ait de l'argent pour payer. M. Laurier lui même, il n'y a pas encore très longtemps, en 1871, se prononçait dans la Législature de Québec, en faveur du principe protectionniste de l'industrie nationale, et plus tard, le 22 mars 1877, M. Laurier répétait à peu près les mêmes propositions.

L'hon. M. Pelletier, au Sénat, se plaignait du manque d'encouragement aux manufactures; aussi sous le régime de M. MacKenzie les manufactures et les raffineries étaient fermées.

En 1876 M. Jones se plaignait aussi du manque de protection pour les raffineries de sucre, et il demandait l'imposition d'un droit égal au *draw backs* accordé par les Etats-Unis. Sans cela, disait-il, le commerce de sucre avec les Indes va disparaitre pour jamais. La protection que les libéraux n'ont pas voulu accorder aux raffineries de sucre, les conservateurs l'ont donnée et le résultat a été magnifique pour le Canada.

Un autre chef du parti libéral, M. Fréchette, aujourd'hui rédacteur de la *Patrie*, voulant se faire élevé dans le comté de Lévis, disait que son chef, M. Blake, ne violerait pas la politique national. M. Rinfret s'est lamenté sur l'augmentation de la dette du Canada, mais il n'a pas dit que chaque sou de la dette est représenté par des travaux et des améliorations qui font du Canada un grand pays. Bien que M. De Molinari n'est pas du même avis que le parti libéral, il dit que la dette du Canada est représentée par un reseau de chemins de fer et des canaux magnifique, et que ce pays est un des pays les moins taxés du monde.

L'augmentation de plus cent millions dans la dette depuis 1869 se divise comme suit:

Paiement des dettes provinciales	$27,000,000
Construction du Pacifique	45,000,000
Construction de l'Intercolonial	27,000,000
Construction der canaux.	31,000,000

Et sur les cents trente-cinq millions d'augmentation de la dette, 29 millions ont été payés à même le revenue du Canada.

M. Tassé dit qu'il n'est pas du même avis que M. Rinfret, lequel trouve que le chemin de fer du Pacifique ce fait trop vite, car plus vite nous aurons le chemin du Pacifique, le mieux ce sera pour le développemunt rapide du pays. Au sujet du chemin de fer du Pacifique, M. Tassé, flétrit ici l'attaque injuste faite contre le regretté Sir George Etienne Cartier, par M. Casgrain, dans son livre, *la vie de Letellier*. Pour prouver que les libéraux eux-mêmes étaient en faveur de la construction rapide du Pacifique. M. Tassé cite le discours de M. MacKenzie en 1878 et les articles du *Globe*.

M. Rinfret a parlé l'autre jour du programme du parti libéral, mais il ne l'a pas fait connaître, et les membres de ce parti ne le connaissent pas eux-mêmes; le *London Advertiser* demandait avant la session à ses chefs de définir leur programme; le *Witness* se plaignait aussi du manque d'unité de vues dans le parti libéral sur un programme commun. Les régiments provinciaux ne reconnaissent pas l'autorité du chef fédéral et chacun a son programme particulier.

Lors du grand banquet libéral donné à Montréal il y a quelques mois à peine, M. Laurier regrettait que la cause de l'indépendance n'eut pas de plus nombreux partisans, et il disait que la population ne méritait pas d'avoir son indépendance parce qu'elle manquait de patriotisme.

M. Tassé termine en exprimant la conviction que le pays saura ressentir cette injure et qu'il continuera à appuyer la politique nationale et à maintenir les libéraux dans l'opposition.

La Chambre s'ajourne à 12.15.

A travers la *Gazette Officielle* d'Ottawa:

Une proclamation déclarant que les magistrats stipendiaires du Nord-Ouest formeront une cour ayant juridiction dans les causes de faillites de banques et de compagnies.

Les prochains examens du service civil auront lieu le 12 mai dans toutes les parties du Canada, à l'exception de la Colombie Britannique, où ils auront lieu le 26 mai.

Les applications devront être produites le ou avant le 15 avril.

La nomination de M. Andrews comme juge de la Cour Supérieure de la province de Québec est gazettée.

Les exportations pour le mois de février, représentent une valeur de $3,142,394, contre $3,044,000 pour le même mois l'an dernier.

D'après l'état révisé du Revenu de l'Intérieur il appert que le total du revenu de l'accise perçu pendant le mois de février dernier a été de $375,466 et de toutes sources de $378,638.

L'Emulsion de Scott

D'HUILE DE FOIE DE MORUE PURE AVEC HYPOPHOSPHITES,

Est d'un goût très agréable et très efficace dans les maladies de dépérissement.

Le Dr C. T. BROMSER, de Rochester, N.-Y., dit: "Après avoir fait usage avec avantage pour moi-même de l'Emulsion de Scott, je me suis fait un plaisir de la recommander, depuis, dans les différents cas de maladie de dépérissement pour lesquelles elle est prescrite."

A L'INSTITUT CANADIEN

M. Obalsky à fait hier soir sur les richesses minières de la province de Québec, une conférence des plus intéressantes et des plus instructives. M. Obalsky est un ingénieur de premier mérite dont l'éloge n'est pas à faire. Il n'est pas tout-à-fait un orateur, ce qui n'est pas son métier naturel ; mais outre une véritable faculté d'élocution et une pureté de style à laquelle nous devons rendre hommage ; il a, à nos yeux, un rare mérite. Il ne dit pas de phrases toutes faites, il ne se paie point de lieux communs. Il parle très bien et très pertinemment de choses qu'il sait ; et parlant des choses qu'il sait, il donne au public des renseignements précieux sur une question qui a peut-être été trop insuffisamment étudiée jusqu'ici, celle des ressources minières de notre pays.

M. Obalsky qui n'est pas un hâbleur n'est pas non plus un rêveur. C'est un ingénieur des mines qui sait très bien ce que valent les richesses minières ; mais qui ne cherche point à persuader au public que ces richesses lui offrent un Pactale et qui sait que leur valeur est intimement liée au développement économique du pays, dans lequel elles se trouvent. Il nous l'a dit, hier soir, avec beaucoup de raison ; telles mines, qui ruineraient actuellement leurs exploitateurs s'il fallait exporter en Europe le minerai extrait, deviendront dans l'avenir une source de fortune lorsque la population du pays ne sera développée et lorsque la consommation intérieure sera appelée à en tirer profit. Nos mines sont pour nous une question d'avenir. Ce n'est pas une raison pour les dédaigner, un pays est heureux lorsqu'à côté du présent, il peut compter sur la Providence et se dire qu'elle a pourvu à ses destinées futures, en lui assurant sous forme de matières premières, toutes les richesses que pourront emporter plus tard ses destinées croissantes.

Il est dit dans l'opéra de *Robert le Diable* :

> L'or est une chimère,
> Sachons nous en servir!

M. Obalsky n'est pas d'avis que l'or soit une chimère. En sa qualité d'économiste distingué, il est d'avis qu'il faut savoir s'en servir. Mais en sa qualité d'ingénieur des mines, il est surtout d'avis qu'il faut savoir l'extraire ; et dédaignant de se jeter dans le mirage, il n'a pas craint d'expliquer à ses auditeurs que si l'or n'est pas une chimère, il est rarement une fortune. Beaucoup de mines, dont les actions ont été émises en Europe, pourraient témoigner de la vérité de cet aphorisme.

Fort heureusement, notre province possède mieux que l'or : et à défaut du quinquant, elle a le solide. Elle a le cuivre, le fer, le plomb. Elle a les terres de constructions. Elle a surtout les phosphates et l'amiante.

Les phosphates qui sont d'une consommation générale contiennent l'aliment nécessaire à l'homme, aux animaux. Ils servent surtout à engraisser la terre, mais rien ne se consomme, rien ne se perd, tout se retrouve dans la nature. Ce qui a été fourni à la terre, retourne à la plante et passe à l'épie ; et le brin d'herbe sacré qui nous donne le [pain

va passer dans l'organisme humain ce que la terre a reçu pour le livrer à l'homme et pour alimenter la vie en suivant les décrets de la Providence.

L'amiante *c'est le million*, a dit un de nos plus spirituels compatriotes. Cette matière d'un usage nouveau, que notre sol fournit par quantités inépuisables, est appelée à régénérer et à transformer de nombreuses industries. Elle consomme la fin du moyen âge. Avec elle, la fameuse épreuve du feu, qui était la procédure juridique de nos pères, devient un jeu d'enfant ; car elle a réalisé le problème de *l'incombustible*. Si le Docteur Faust vivait encore de nos jours, M. Montpetit se chargerait de lui offrir des prodiges qui, pour n'avoir rien de surnaturel, seraient infiniment supérieurs à ceux qui, d la légende allemande, permettaient au diable de se donner des airs conquérants. L'amiante sert déjà dans la construction des machines. Elle joue un rôle important comme *corps isolant* dans la pratique de l'électricité. Demain, elle sera appliquée aux textiles. Le *roi Coton* sera détrôné et la soie elle-même cessera de jouir de la renommée qui rend les puissances civilisées tributaires de la Chine. L'amiante, c'est le million, et le Canada, c'est l'amiante !

L'heure avancée ne nous permet pas de suivre l'éminent conférencier dans les détails techniques qu'il a donné à ses auditeurs, ni d'étudier à fond les chiffres statistiques empreints d'un véritable intérêt, qui démontrent combien de richesses notre sol renferme.

Bornons-nous à le remercier d'avoir jeté une vive lumière sur une question des plus intéressantes qui ne peut être résolue à l'heure présente, mais que l'avenir est chargée de développer.

Le nombreux auditoire qui assistait à la conférence de M. Obalsky ne lui a pas ménagé ses applaudissements. Les nôtres y ajouteraient peu. Nous aimons mieux lui exprimer notre gratitude pour le service qu'il nous a rendu en nous faisant connaître nos richesses locales et en traitant avec une rare compétence une question dans laquelle la science et le patriotisme canadien se confondent.

LES CONFERENCES DE M. FABRE

M. Hector Fabre, dit le *Paris-Canada*, a commencé par Cambrai la première série de conférences qu'il doit donner sur le Canada dans les villes du Nord de la France. Après avoir parlé dimanche 22 à Cambrai, il a parlé le lendemain lundi à Fourmies, mardi à Saint-Quentin, jeudi à Laon, samedi à Valenciennes, enfin, dimanche 1er mars, à Charleville.

Il a reçu partout l'accueil le plus cordial ; partout il a pu voir que le Canada excite, en province comme à Paris, le plus vif intérêt.

Les journaux des diverses villes que M. Fabre a visitées publient des comptes-rendus fort aimables de la conférence. Nous ne saurions mieux faire, pour donner à nos lecteurs une idée exacte des sentiments si favorables au Canada que notre Directeur a trouvés sur son passage, que de reproduire des extraits de ces comptes-rendus.

Nous empruntons au *Libéral* de Cambrai la relation de la conférence faite dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville :

"M. Hector Fabre, commissaire général du gouvernement canadien à Paris a donné dimanche, dans la salle des cérémonies de l'Hôtel-de-ville, la conférence que nous avions annoncée.

M. Rigaux, principal du Collège communal, souhaite, au nom de l'assistance, la bienvenue au conférencier. Cette assistance est très nombreuse, plus nombreuse encore que de coutume.

M. Hector Fabre a pris pour sujet LE CANADA. Il remercie d'abord M. Rigaux des bienveillantes paroles qu'il a prononcées a son égard, paroles qui s'adressent, dit-il, beaucoup moins à sa personne qu'à un Français d'origine.

On sait, en effet, que le Canada appartenait jadis à la France. Jacques Cartier en prit possession, il y a plusieurs siècles, au nom de François Ier l'appela Nouvelle-France, Champlain et en fit une importante colonie au XVIIe siècle. La France conserva le Canada jusqu'en 1761, époque où il fut cédé à l'Angleterre,

M. Fabre expose les mœurs des populations canadiennes.

Après plus d'un siècle, depuis la perte du Canada pour la France, la plupart de ses habitants ont gardé les mœurs françaises et parlent le français de préférence à l'anglais. Mais au contact des Anglais, les Français se sont assagis, leur esprit est devenu plus pratique ; aussi, tandis que la France, depuis 1761, a traversé des révolutions nombreuses, aucune révolution n'a troublé le Canada

Les Canadiens, loin de critiquer amèrement chacun des actes de leur gouvernement, reconnaissent volontiers que l'art de gouverner est essentiellement difficile. On a même vu parfois les Canadiens refuser des libertés qui leur était offertes par leurs gouvernants.

L'agriculture est fort en honneur au Canada. Le sol y est, du reste, d'une étonnante fertilité ; il produit du maïs en abondance et les fruits les plus savoureux. Des plaines immenses sont encore incultes, et la colonisation n'y est même pas commencée.

Le peuple canadien est pourtant fort prolifique. Il n'est pas de famille qui n'ait moins de 8 ou 10 enfants : le nombre de ceux-ci s'élève parfois à 25 ou 30. On ignore au Canada ce qu'est une dot ; tous les mariages s'y font par inclination.

Le divorce existe là-bas, mais il est rarement appliqué ; à peine quelques cas de divorce se produisent chaque année. Les Canadiens ont conservé, en même temps que des mœurs très pures, un véritable esprit d'union dans la famille.

Le costume des Canadiens est celui des Français. Ils s'habillent avec la même recherche que ces derniers.

Leurs mœurs sont absolument hospitalières.

Ils accueillent surtout avec une très grande bonté les Français, les prient de se fixer au milieu d'eux, et si nos compatriotes ne sont pas mariés, ils leur offrent tout de suite la main d'une Canadienne " sans dot. "

L'amour des Canadiens pour les Français s'est surtout révélé en 1870. A peine ils pouvaient croire alors à nos désastres ; leurs journaux étaient obligés de faire une partie de la cruelle vérité. Quand la défaite de Sedan fut enfin connue, que la déroute de nos troupes ne fut plus sujette au doute, ce fut dans un certain nombre de villes du Canada le motif d'un morne abattement.

Le Parlement canadien qui compte 211 représentants n'a pas moins de 55 députés français. Un grand nombre des fonctionnaires sont également Français.

En quelques endroits du Canada, qui, depuis 1867, forme avec la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et quelques autres régions, la confédération canadienne, la langue anglaise est surtout usitée. Mais la langue française n'en est pas moins chérie partout, même où elle est ignorée.

Un jour, un Français, membre du Parlement, se trouvant dans une assemblée qui parlait seulement l'anglais, prononça un discours en français. On ne le comprit pas, mais on ne l'applaudit pas moins à tout rompre.

Si le drapeau français ne flotte plus au Canada, notre esprit y règne donc toujours très vivace. Le pavillon anglais, depuis plus d'un siècle, y a remplacé le nôtre ; mais l'Angleterre n'exerce sur le Canada qu'une apparente suzeraineté.

En réalité, le Canada est absolument indépendant. Son parlement, ses fonctionnaires sont indépendants. Les produits anglais sont frappés à leur entrée au Canada des mêmes droits de douane que ceux de toutes autres nations. A force de tenacité les Canadiens ont conquis leur complète liberté.

Grâce à sa fécondité, la population canadienne a doublé pendant les 28 dernières années. Le Canadien est honoré, d'ailleurs, d'avoir beaucoup d'enfants. M. Fabre a même cité un candidat à la députation, qui s'était vu refuser les suffrages de ses concitoyens parce qu'il n'avait pas d'enfants. " Nous voulons, lui disaient ces derniers, que nos députés préparent l'avenir de nos enfants. Quel souci aurez-vous de cet avenir, si vous n'en avez pas, vous ? " Ce candidat n'obtint que quelques voix.

Le conférencier nous a aussi parlé du climat du Canada.

Ce climat est très froid pendant toute la saison d'hiver. Huit ou dix pieds de neige couvrent alors le sol à perte de vue pendant plusieurs mois. Souvent la température descend à 15 degrés au-dessous de zéro. Mais le climat est pourtant très salubre, car le froid est exempt d'humidité, et les Canadiens le recherchent, loin de le fuir. Ils même pour dicton que : " Qui aime son pays n'y a jamais froid. "

Le printemps et l'été rendent, d'ailleurs, le séjour du Canada délicieux, et la terre récompense alors, par d'abondantes moissons, le travail du laboureur.

Québec est la capitale du Bas-Canada. La ville est bien fortifiée et compte plus de 60,000 habitants, dont les deux tiers sont Français. Elle a pour rivale Montréal, ville peuplée de 150,000 habitants, et qui est le plus grand entrepôt de commerce du Canada. A Montréal, se dresse chaque année pendant l'hiver un immense palais de glace, dans lequel on voit les premiers patineurs du monde. Quelques-uns d'entre eux sont allés, en patinant, de Montréal à Québec, parcourant ainsi sur la glace, sans presque prendre de repos, une distance de plus de 60 lieues. —A Montréal, on voit aussi pendant trois ou quatre mois de l'hiver un chemin de fer, établi sur la glace, sur une longueur de 6 kilomètres.

M. Fabre a, pendant une heure et demie, intéressé son nombreux public par l'exposé des mœurs et des ressources du Canada, semant son récit d'amusantes anecdotes, recueillant souvent les applaudissements de l'assemblée. Nous omettons nécessairement une partie des faits qu'il a narrés."

M. Fabre a terminé la séance par des projections à la lumière oxhydrique. Il a fait défiler sous les yeux des assistants un très grand nombre de vues, dont nous citerons quelques-unes : une vue du port de Québec, lequel peut contenir 100 vaisseaux de ligne, une vue du port de Montréal, du palais de glace de Montréal, et de sa salle de patinage ; une vue de la cascade de Montmorency, haute de 77 mètres ; une vue de la cataracte de Niagara, une vue d'une ferme modèle au Manitoba, etc.

Enfin, M. Rigaux a remercié M. Fabre de la conférence qu'il venait de faire ; des remerciements étaient biens dus au mérite du sympathique conférencier, qui représente dignement le Canada auprès du gouvernement français depuis quelques années déjà, et qui est venu en France avec la mission de resserrer les liens d'union qui existent entre son pays et le nôtre.

La séance a été ensuite levée."

CORRESPONDANCE

M. LE RÉDACTEUR,

A une assemblée du bureau de direction de la corporation des Pilotes licenciés pour le Hâvre de Québec, et au-dessous, tenue au lieu ordinaire de ses séances le 18 mars courant, sous la présidence de Nestor Lachance, Ecr., la question du terminus d'été de la Compagnie du Pacifique Canadien, a été prise en sérieuse considération.

Cette question intéressant toute la province de Québec, les Pilotes ont cru de leur devoir d'élever la voix et de se prononcer, eux aussi, sur cette question vitale pour la province de Québec et en particulier pour l'avenir de la cité de Québec.

Tous les membres du Bureau sont unanimes à reconnaître pour les raisons suivantes, que le terminus d'été doit, de fait, être à Québec ; Le chemin du Pacifique Canadien, étant une ligne exclusivement canadienne, construite avec de l'argent canadien, doit être localisé sur le territoire canadien.

Qu'il a été solennellement promis que le terminus d'été serait à Québec ; que ces dites promesses ont été à diverses reprises formulées et renouvelées, et surtout lors de la dernière session du parlement fédéral à Ottawa : Que le pont projeté sur le St-Laurent à Québec est le complément de ce terminus et vu qu'il est nécessaire de relier et connecter les différentes voies ferrées de la rive Sud du fleuve avec le chemin de fer du Nord ; qu'ainsi le fameux bassin Louise, en voie de parachèvement, serait de suite efficacement utilisé.

Les pilotes constatent qu'avec le pont de glace au Cap Rouge, les vapeurs pourraient et devraient se rendre à Québec même un mois plus à bonne heure le printemps.

Les avantages de pouvoir obtenir leur chargement de suite dans les docce à Québec, ces vaisseaux pourraient faire leurs voyages plus rapidement. Don tout le haut commerce y gagnerait.

Les membres de la corporation des pilotes espèrent que le gouvernement fédéral fera justice à la demande de la Province de Québec.

A. RENAUD,
Sec. *protm.*

MORT D'UNE RELIGIEUSE

(De l'*Echo de Fourvière.*)

La Congrégation de Jésus-Marie vient de faire une perte bien douloureuse en la personne de sa Supérieure générale, Très Révérende Mère Marie Saint Pothin. Née le 7 juillet 1806, à Rive-de-Gier (Loire), d'une famille très honorable, dans laquelle la pratique des vertus chrétiennes était héréditair , elle entra, à l'âge de vingt ans, au no iciat de la Congrégation, établi à Fourvière. Une de ses sœurs l'avait déjà précédée dans cette maison. Immédiatemsnt après sa profession, qui eut lieu le 23 mai 1830, elle fut envoyée, comme maîtresse de classe, au pensionnat du Puy-en-Velay, que les Religieuses de Jésus-Marie possédaient déja à cette époque. Là comme partout où elle se trouva dans la suite, elle se fit remarquer par la pratique de toutes les vertus religieuses. Sa bonté lui gagnait tous les cœurs. Rappelée à la Maison Mère, quelques années après, elle fut d'abord supérieure de la Providence de jeunes filles que la Congrégation avait alors à Fourvière, et que des circonstances indépendantes de sa volonté ont fait abandonner, puis maîtresse des novices.

En 1849, Mère Saint-Pothin alla fonder à Saint-André-de-Palomar, près de Barcelone, en Espagne, un pensionnat et des écoles pour les jeunes filles pauvres. Dieu bénit ses travaux bien au delà de ses espérances, et maintenant la province d'Espagne compte quatre maisons très florissantes. Appelée de nouveau à la Maison Mère, elle quitta, après dix années, non sans regret, mais avec courage et par obéissance ses chères maisons d'Espagne et vint donner aux novices les conseils de son expérience et à toutes ses sœurs l'exemple de ses vertus.

En 1867, elle est nommée Supérieure générale de la Congrégation. Son zèle, son intelligence, sa prudence, son activité, son énergie se trouvent constamment à la hauteur de ses fonctions. Elle se rend compte par elle-même de ce que réclament, pour leur bien et la gloire de Dieu, les maisons d'Angleterre, des Etats-Unis, du Canada et les onze maisons de la mission des Indes.

Le 23 mai 1880, ne pouvant plus résister aux nombreuses instances qui lui sont faites, elle célèbre ses noces d'or. Les prières les plus fervantes de la Congrégation, de toutes les personnes qui la connaissent, la vénèrent et l'aiment, demandent pour elle, au Seigneur, de nombreuses années de vie. Hélas ! Dieu n'a accordé que quatre ans et quelques mois. Il a compté les *épis d'or* que la vénérée Mère a cueillis, ils les a trouvés assez nombreux, assez beaux ; il a voulu une sainte de plus dans son ciel.

Vendredi 13 février, Mère Saint-Pothin ne put, comme elle l'avait fait la veille, comme elle le faisait tous les jours, se rendre à la chapelle à cinq heures pour la méditation du matin. La maladie n'est point caractérisée et déjà l'inquiétude est dans tous les cœurs. Le samedi, à cinq heures du soir, elle reçoit les derniers sacrements, et le dimanche, à neuf heures, Dieu lui disait *Veni, sponsa mea*, et elle s'éteignait doucement, dans sa cinquante-huitième année de vie religieuse, après avoir gouverné la Congrégation, comme Supérieure générale, pendant 18 ans.

Son Eminence le Cardinal, notre vénéré archevêque, qui la connaissait depuis de longues années (les Religieuses de Jésus-Marie ont une maison dans le diocèse de Saint-Dié), apprenait en même temps, vers le soir, sa mort et sa maladie. Le lendemain matin, Monseigneur célébrait la sainte messe pour le repos de son âme, et à neuf heures il venait prier auprès du corps de la vénérée Mère, et puisait dans son cœur si paternel des paroles de consolation qui ne s'oublieront jamais.

LA SAINT-PATRICE

Nos concitoyens d'origine irlandaise ont eu une des plus belles journées pour la célébration de leur fête nationale la St-Patrice. Le soleil radieux invitait à la réjouissance. Un seul inconvénient, la température froide, n'avait pas ralenti le zèle des enfants de la verte Erin. Un grand nombre d'entre eux étaient venu par voies ferrées pour assister à la célébration de la fête nationale. Aussi la procession était très nombreuse et présentait un magnifique coup d'œil.

Elle s'est formée sur la place du marché Champlain et à 9 heures et demie elle défilait, drapeaux et bannières déployés, par la rue St-Pierre, montant la côte de la Montagne et s'arrêtait devant l'archevêché pour saluer Sa Grandeur Mgr Taschereau, qui a reçu les officiers de la société St-Patrice sous le péristyle du palais archiépiscopal et a répondu par de chaleureuses paroles à l'adresse qui lui a été présentée au nom de la population irlandaise.

Voici le programme de la marche. Patrice Lewis, grand maréchal, à cheval ; Bande de la brigade du feu ; les fils de St. Patrice ; bande de la société St. Joseph, Havre aux Diamants ; les enfants de la Sainte-Famille ; société d'Abstinence totale ; bande de la Ligue Nationale irlandaise ; un *Irish Piper* ; les jeunes filles de la Sainte-Famille bande St. Joseph ; les élèves du Petit séminaire de Québec ; la société Nationale Irlandaise ; une bande ; les membres du clergé irlandais et les frères de la doctrine chrétienne.

La procession rendue à l'église, la messe commença à dix heures.

Le Révd. Père S. O'Ryan officiait assisté des Rvds. Pères Burke, comme diacre et Healy comme sous-diacre.

Les maîtres des cérémonies étaient les révérends MM. Braddley et Egan.

Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec était aussi présent à la messe. Il était assisté des Rvds. MM. Drolet et Bonneau.

On remarquait au chœur un grand nombre de membres du clergé. Entre autres, les Rvds. MM. C. Sasseville, Louis Paquet, A. E. Maguire, H. Bouffard, Bernier, Paquet de Ste-Pétronille, Audet, O. Leary etc.

Son honneur le lieutenant-gouverneur L. R. Masson, et son aide-de-camp, les hons. J. J. Ross, premier-ministre et E. J. Flynn, ministre des chemins de fer, assistaient aussi à la messe.

L'hon. M. Blanchet n'a pu assister à la fête par suite d'une indisposition qui le retient à sa demeure.

Le sermon a été donné par le Rvd. père McCarthy, C. SS. R.

La partie musicale n'a rien laissé à désirer.

On a chanté la messe pascale de Lambillotte.

Voici le programme :

Kyrie.—Soli par Mlle O'Mally et Richard Timmons.

Au Gloria.—Duo par Delle Walsh et Madame Vallerand.

Gratias agimus.— Duo par Delle Maguire et Madame Vallerand.

Dominus Deus. — Solo par Delle O'Mally.

Quoniam.— Solo par M. R. Timmons.

Credo.—Et Incarnatus est—Solo par Delle Maguire.

Crucifixus.—Solo par M. R. Timmons.

Agnus Dei.—Soli par M. J. J. Timmons et Mad. Vallerand et P. E. Lane.

Epitre. — *Ave Verum* de Vincent Wallace par Delles Jessey Martin et Maguire.

Offertoire.—Salutation Angélique de Gounod, par Dlle. Maguire avec accompagnement d'orgue et de piano par Madame Mahony et de violon par M. A. Gaboury.

M. Adolphe Hamel tenait l'orgue et M. Clovis Fecteau agissait comme maître de chapelle.

L'église avait été décorée avec un goût exquis.

Après la messe terminée a midi, la procession s'est formée de nouveau et a défilé par les rues MacMahon, Ste. Anne, Parloir, St. Louis, jusqu'à l'hôtel de ville. Là, la procession a fait halte et M. Mathew Hearn a présenté une adresse au nom de la société Nationale Irlandaise à Son Honneur le maire qui répondit en termes très sympathiques. Plusieurs conseillers étaient présents. La procession s'est ensuite rendue aux bâtisses du parlement où, à l'hôtel du gouvernement, une adresse fut présentée par le président de la Société Nationale Irlandaise au lieutenant gouverneur. L'hon M. Masson fut des plus heureux dans sa réponse qui fut applaudie à plusieurs reprises. Après cela, la procession défila dans les rues St-Augustin, Artillery St-Jean et continua à parader dans les principales rues de St-Roch, de la Basse-Ville, etc.

Somme toute, nos concitoyens d'origine irlandaise peuvent être fiers de la célébration de leur fête nationale.

LE MOUTON

M. le rédacteur,

J'ai lu avec beaucoup d'attention, dans un des derniers numéros du *Cultivateur*, un écrit de M. Vannier sur l'élevage du mouton et comme ce genre d'occupation me plairait si j'y trouvais mon profit, j'aimerais à avoir autant d'information que possible.

Disons d'abord que j'habite une localité bien convenable à l'élevage des moutons et comprenant toutes les conditions décrites par votre correspondant : Terres à bas prix, bon sol, capable de produire d'excellentes prairies et de bons paturages ; situation géographique élevée, sur la hauteur des terres ; bois de construction en abondance et à proximité d'un moulin à scie. Eh ! bien, malgré tous ces avantages, je n'ose me risquer dans l'entreprise vantée par M. Vannier, parce que mes calculs sont loin d'atteindre les résultats promis par ce monsieur.

Je suppose une terre préparée pour nourrir 300 brebis. D'après M. Vannier, il faut cent arpents en culture, dont quarante en foin, quarante en pacage et vingt pour le grain et les plantes-racines.

La valeur des travaux pour la récolte du foin étant de deux piastres l'arpent, amène une dépense de $80 pour les quarante arpents ; la culture de vingt arpents à la charrue, à raison de $6 l'arpent, y compris la semence, coûtera $120. Voilà donc deux cents piastres pour la production de la nourriture des 300 brebis, sans compter les intérêts annuels sur l'argent déboursé pour l'achat ou le défrichement d'une terre de 100 arpents en culture, sans compter les intérêts annuels sur la valeur des 300 brebis, des instruments d'agriculture, d'un ou de deux chevaux et conséquemment les comptes du charron, du sellier et du forgeron ; sans compter l'entretien des clôtures, le temps employé à soigner ce nombreux troupeau et une foule d'autres dépenses indispensables qui contribuent à rogner les revenus. Ces dépenses que je viens d'énumérer porteraient à $400 le montant annuel à débourser.

Pour faire face à cette dépense et faire des bénéfices, j'aurais le produit de 300 brebis. D'après M. Vannier, je dois compter annuellement sur plus de 300 agneaux, parce qu'un certain nombre de brebis donnent un double fruit. J'admettrai cette production de 300 agneaux par année, sans faire la part des accidents, les maladies, des épidémies, des animaux carnassiers et des voleurs de moutons qui se trouvent un peu partout.

Le prix des agneaux étant ici de deux piastres par tête, mes 300 agneaux me donneraient donc $600. La toison de 300 brebis à 3 lbs, en moyenne par tête, produirait 900 lbs de laine brute à 20 cts la livre, soit $180. En tout $780 ; déduisant les $400 de dépenses, j'arrive à un bénéfice net de $380 pour les 300 brebis exploitées ; c'est à dire $1.26 par tête, ce qui serait loin d'être encourageant pour faire face au mauvais côté de la médaille.

Tels sont les calculs que nous faisons ici : calculs basés sur l'expérience et qui empêchent l'exploitation des moutons sur une grande échelle. Cela ne signifie pourtant pas que nous ferions la sourde oreille aux bonnes suggestions ; au contraire, pour ma part, je n'attends qu'une réponse satisfaisante de M. Vannier ou de toutes autre personne compétente pour me mettre à l'œuvre.

Pour cela, il me faudrait une réponse aux informations suivantes :

1. Quelle espèce de moutons il faut se procurer ?
2. Où se procurer ces moutons ?
3. Le prix auquel on peut se procurer ces moutons ?
4. Sur quel marché vendre les moutons et à quel prix ?
5. Sur quel marché vendre la laine et à quel prix ?
6. Comment construire les silos ?
7. Quelle méthode détaillée pour préparer le fourrage usité ?

UN ABONNÉ.

SALUT, PRINTEMPS !

Salut, Printemps !—Tu viens encore
Apporter à l'humanité,
Doux comme à ta première aurore,
Les biens de ta fécondité.
Ton front porte cent mille années,
Et, comme à tes premiers instants,
Tu souris aux belles journées
Charmant toujours !.. Salut, Printemps !

Salut, Printemps !—Que ta jeunesse
Console ceux qui vont mourir :
Que dans ta fleur on reconnaisse
La fleur du ciel prête à s'ouvrir !
Pour le vieillard, l'enfant qui tombe
Hélas ! à ses premiers instants,
Rayonne à l'ombre de leur tombe
Jeune toujours !.. Salut, Printemps !

Salut Printemps ! Sême ta route
De tous tes dons, et que chacun,
Le croyant et celui qui doute,
Prenne son fruit ou son parfum.
A la vieille humanité donne
Bon comme à tes premiers instants,
Aux ingrats, comme Dieu pardonne,
Clément toujours !.. Salut, Printemps.

Salut, Printemps !—Quand ma journée
Sera finie, oh ! quelquefois,
Sur ma tombe de fleurs ornée,
Viens me sourire aux plus beaux mois
Mon pauvre cœur mort sans jeunesse,
Pourra te dire à ces instants,
Mais sans oublier la tristesse
Qui le tûra : Salut, Printemps !..

F. RUANT.

Les chretiens en Chine

Les *Missions catholiques* publient une lettre du Père Chareyre, administrateur du district de Kieou-lâ-Pin, frontière du SzeTchuen, dans laquelle ce missionnaire rend compte du pillage de son église et du massacre d'un grand nombre de catéchistes indigènes.

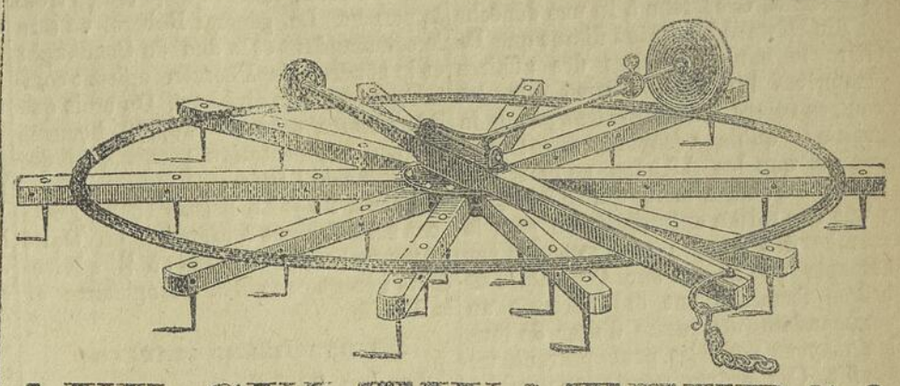
Les mandarins sont non seulement restés indifférents, mais ils paraissent avoir été les complices de ces attentats. En effet, ils savaient que la mission allait être attaquée et, dit le Père Chareye, afin de le tromper, ils sont venus l'avertir qu'il ne s'agissaint de trouver quelques centaines de taëls pour les distribuer aux neuf ou dix chefs de brigands qui ne demandaient qu'à traiter à l'amiable.

Malgré leurs assurances, le missionnaire engagea ses ouailles à quitter la ville, et lui-même s'évada de nuit, avec dix hommes dévoués, en escaladant les remparts malgré la surveillance qu'on y exerçait :

" Nous n'avions pas fait trois ly, écrivait-il, à travers des chemins détournés, que nous voyions brûler la maison d'un chrétien nommé Nien. Peu de temps après, nous entendons un tumulte épouvantable sur les remparts, parcourus en tous sens par des hommes armés de torches. A un coup de canon dirigé sur le Kintang succède une immense clameur : bientôt la façade extérieure de ma maison, des deux écoles, d'une autre maison chrétienne, apparaît en flammes. Tout a été pillé, consumé, et ce qui dépendait de l'église et ce qui était la propriété des chrétiens. En ville et à la campagne, on a tué, saccagé, brûlé ce qui appartenait aux néophytes."

Les soldats ont continué leurs tristes exploits dans la campagne, passant au fil de l'épée tous les chrétiens, hommes, femmes et enfants, qui refusaient d'apostasier. D'après les rumeurs, quelques centaines de victimes seraient tombées sous leurs coups. Le Père Chareyre affirme que, d'après les pièces qui lui ont été communiquées, cette persécution est l'œuvre des mandarins locaux et du vice-roi de la province, qui a envoyé un ordre secret d'exterminer tous les chrétiens et de tuer les missionnaires français.

On voit comment les ordres de la cour de Pékin sont exécutés par ses plus hauts fonctionnaires. Ce n'est pas par crainte d'une invasion française qu'ils se sont livrés aux actes de barbarie que nous signalons, car le Sze-Tchuen est une des provinces chinoises les plus éloignées du littoral.



AUX CULTIVATEURS !

QUI DÉSIRENT SE PROCURER LES INSTRUMENTS LES MIEUX ADAPTÉS POUR LA CULTURE DE CE DISTRICT, ILS TROUVERONT LES ARTICLES SUIVANTS :

Arrache pierres et Souches
Aiguiseur de Faulx,
Arrache patates les plus modernes,
Arrosoirs ou distributeurs d'engrais liquide,
Bouleverseurs à deux chevaux,
Brouettes,
Barattes de toutes grandeurs,
Charrues de fonte durcie et trempée,
Charrues d'acier les meilleurs modèles,
Charrues sous-sol,
Charrues tournante en versoir mobile pour côteaux,
Charrues à double versoir pour binage,
Charrues Dulky,
Cremeirs,
Cribles ordinaires et Cribles séparateurs,
Coupe légumes,
Cultivateurs assortis avec sarcleurs et renchausseurs,
Faucheuses pour un et deux chevaux améliorées,
Faneuses pour étendre le foin,
Fourneaux agricoles de 30 à 75 gallons,
Godendard et Machine à scier les bûches,
Herses rotatoires,
Herses carré pour un et deux chevaux,
Herses améliorées à charnière,
Houe et Cultivateur à roues;
Houe à la main,
Hache-paille (assortis) s'aiguisant lui-même,
Leviers pour graisser les roues de voitures,
Laveuses mécaniques (assorties),
Moissonneuses les plus améliorées,
Machines à battre, système Gray, pour un et deux chevaux,
Scies ronde s'adoptant à un pouvoir quelconque,
Manipulateurs mécaniques pour le beurre,
Presses à foin,
Rateaux à cheval améliorés,
Semoirs à graines de jardin,
Semoirs à la volée,
Semoirs combinés pour grain et graine de mil,
Teneur de sac pour empocher,
Tombereaux écossais,
Tombereaux pour étendre le fumier
Tordeurs, etc, etc.

AUSSI : pièces pour réparations de toutes espèces d'instruments agricoles.

— CHEZ —

CHARLES T. COTE,

Gerant de la Cie Manufacturiere de Quebec.

MAGASIN ET FABRIQUE :

191, RUE ST-PAUL, 191.

21 fév 1885—28

A BON MARCHE POUR ARGENT COMPTANT

—xxx—

Au Magasin de The

No 268, RUE SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH. | **No 206, RUE ET FAUBOURG** SAINT-JEAN.

—xxx—

Grande vente de The a des Prix defiant toute competition.

THE JAPON NATUREL pour 20 cts valant 25 cts.
THE JAPON NATUREL pour 30 cts valant 40 cts
THE JAPON NATUREL pour 40 cts valant 50 cts.
THE VERT de choix au détail pour le prix du gros
SPECIALITE DE THE NOIR des Indes et de la Chine

AUSSI : Café Parisien, recherché pour son arome et sa saveur.

☞ Le magasin de Thé est le seul de ce genre à Québec.

J. B. ROUSSEAU.

21 fév 1885—Ecl 1fs

Belle Terre à Vendre

Cette terre est située à 15 arpents de l'église, 6 des moulins à farine et à scie, à 12 d'une fromagerie et à 104 des chars. Cette terre est d'une bonne qualité ; elle contient 2 arpents de front sur 30 de profondeur, pas de perte, très bien renclos d'un bout à l'autre, avec grange et étable de 102 pieds de long, une maison de 34 x 36 et autres dépendances. Bonne eau à la maison et à l'étable qui n'a jamais manqué. Je vendrai d'ici au 8 mai pour **1250 piastres.**

J. L. GRAMMONT,
St-Narcisse, Comté de Champlain
14 mars 1885—1m 50

Aux Pulmonaires. — NE LAISSEZ PAS CEUX QUI LANGUISSENT sous les terribles froids de notre climat, par suite de désordres pulmonaires et même de véritable consomption, désespérer en aucune manière. Il y a un remède sûr et sans danger, et qui est d'un usage facile. " *Le Composé d'Huile de Foie de Morue et de Chaux de Wilbor* n'a pas l'odeur nauséabonde de l'huile telle que prise jusqu'ici ; mais grâce au phosphate de chaux il possède des propriétés émollientes qui rendent l'huile doublement efficace. Nous pouvons produire des certificats remarquables de son efficacité. En vente chez A. B. WILBOR, chimiste, Boston, et chez tous les pharmaciens.

L'ANGLETERRE ET LA RUSSIE

LONDRES, 17.—Aux Communes cette après-midi, Gladstone a lu une dépêche de Sir Edward Thornton disant que De Giers le ministre russe des affaires étrangères lui avait affirmé que les troupes russes n'avanceraient pas de la position qu'ils occupent maintenant pourvu que les Afghans ne marchent pas contre eux, à moins toutes fois qu'il y eut une raison extraordinaire pour la marche des troupes russes comme par exemple une avance sur Penjdeh. Des ordres formelles ont été adressés au commandant des russes d'user de tous les moyens possibles pour prévenir un conflit. Ces ordres seront renouvelées d'après De Giers.

On a posé une foule de questions à Gladstone au sujet de cette dépêche, mais il a refusé d'y répondre.

En réponse à la question s'il est vrai qu'en décembre dernier les russes ont refusé de se retirer des positions qu'ils occupaient au delà de Sarakhs, en dépit des demandes de l'Angleterre, Gladstone a dit qu'à la vérité cette demande avait été oubliée.

Des rires ironiques ont accueilli cette réponse du premier ministre.

ST-PETERSBOURG, 17.—On annonce que le nombre des troupes russes dans la Russie d'Asie est de trente mille et qu'elles sont répandues sur une grande étendue.

Munitions

Londres, 18—Le gouvernement de Calcutta va faire cadeau à l'émir d'Afghanistan d'une batterie de pièces de montagne, d'une batterie de gros canons et de 5,000 fusils Sniders avec 250 cartouches pour chaque fusil.

Le *Times* dit croire que le général Komaroff s'est rendu d'Askabad sur le territoire en litige et il ajoute : " Si on laisse la Russie s'emparer par ruse de ce territoire nous aurons la guerre un peu plus tard avec l'émir d'Afghanistan, qui sera dégoûté de notre folie, et avec la Russie qui tirera le plus grand avantage des bonnes dispositions qu'elle vient de prendre."

CALCUTTA, 18—L'Emir de l'Afghanistan est parti de Cabul le 12 du courant pour se rendre aux Indes.

Le comte Dufferin partira lundi pour aller le rencontrer.

Le gouvernement se hâte de faire des préparatifs pour envoyer 30,000 hommes à la frontière aussitôt que l'ordre en sera donné.

LONDRES, 18—On dit que les troupes russes ont dépassé de beaucoup la ligne des avant-postes à Zenefiear, Akrobat et Pulikisti et que le général Komaroff a campé au confluent des rivières Kushk et Murghab.

Fortifications—L'armée Afghane.—Un emprunt

Londres, 20.—L'émir d'Afghamistan propose de fortifier toute la frontière nord et que le chiffre de l'armée afghane soit porté à 50,000 hommes.

La chambre des Communes a accepté la résolution en faveur de la présentation d'un projet de loi autorisant l'emprunt en Angleterre de 10,400,000 louis pour la construction de voies ferrées dans l'Inde et dans le sud de l'Afrique.

LONDRES, 21.—L'amirauté a complété les préparatifs pour l'envoi d'une flotte nombreuse et puissanae dans la Mer Baltique quelques ours après qu'un conflit de guerre aura éclaté entre la Grande Bretagne et la Russie.

Degiers a promis officiellement que Penjeseh ne serait pas occupée par les russes si les afghans retirent leur garnison. Le général Lumsden a informé le gouvernement du fait qne les commandants russes fomentent la rébellion à Penjedeh, ce qui pourrait fournir un prétexte pour l'annexion.

La situation

Londres, 23. — Lord Fitzmaurice, sous secrétaire des affaires étrangères, a admis que la crsie anglo russe actuelle était serieuse. Il entretient cependant l'espoir que les efforts diplomatiques auront pour effet d'éviter un conflit.

50,000 hommes

Calcutta, 23.—Il y a actuellement dans l'Inde 50,00 hommes prêts pour le service à toute éventualité. Les autorités militaires ici croient qu'elles pourraient, sans le secours de l'Angleterre, repousser toute attaque faite contre Hérat. Elles croient cependant que l'Angleterre devrait envoyer assez de soldats pour mettre fin pour toujours aux menaces de la Russie.

On se propose d'envoyer 25,000 hommes à Piskin, tandis que le temps froid le permet. Le général Robert en sera le commandant et le duc de Connaught et le général MacPherson agiront comme généraux de divisions. On croit que l'Angleterre enverra 10,000 hommes comme augmentation permanente des garnisons de l'Inde.

Varna, 23.—La Russie et la Porte sont actuellement à négocier un traité de neutralité, pour le cas où il adviendrait une guerre entre l'Angleterre et la Russie.

La prochaine entrevue

Londres, 23.—On attache une très grand intérêt à la prochaine entrevue qui aura lieu entre l'émir de l'Afghanistan et Lord Dufferin, au sujet de la question afghane. On s'attend que cette entrevue aura des conséquences très importantes pour la situation actuelle.

L'entrevue devra avoir lieu à Rawal Pindi, une des villes de Punjah, au nord ouest de l'Inde. Cette ville se trouve à moins de cent milles de la frontière afghane indienne. D'après la coutume en Orient, chacun des deux potentats, l'émir et Lord Dufferin, le vice-roi des Indes, sera accompagné d'une escorte de quelques mille soldats. Les journaux russes dont l'attitude est belliqueuse déclarent que cette entrevue sera une démonstration militaire hostile faite sur la frontière russe.

Cette prétention est insoutenable, parceque la rencontre aura lieu dans l'Inde même, sur un sol appartenant aux anglais et à plusieurs centaines de milles de la frontière sud pour laquelle la Russie n'a jamais eu de prétentions. Il est cependant certain que la Russie verra d'un œil jaloux les relations d'amitié s'augmenter entre l'Angleterre et l'Afghanistan. On dit aussi que le baron de Stael, ambassadeur russe à Londres, voit d'un mauvais œil les sommes considérables d'argent et de matériel de guerre que l'Angleterre a, tout dernièrement, fournies à l'émir de l'Afghanistan.

LA SITUATION S'AGGRAVE

Des rumeurs de guerre continuent à circuler

CALCUTTA, 23.—Le comte Dufferin, vice-roi des Indes est parti de Raval pend pour assister à une conférence avec l'émir de l'Afghanistan au sujet de la frontière contestée.

LONDRES, 23.—A la chambre ce soir, lord Fitzmaurice a dit. en réponse à Sir Hy. Wolff, que l'entente anglo-russe au sujet de la frontière russo-afghane n'a pas été consignée dans un document spécial, Wolf a alors demandé : Est ce que la question de paix ou de guerre dépend de l'assurance donnée par la Russie?

A cette question Fitzmaurice n'a pas répondu, et les conservateurs ont applaudi avec ironie.

A la chambre des lords, Granville a dit qu'il était désirable que le gouvernement tout en adhérant fermement à la politique qu'exigent les obligations de l'Angleterre, ne manquerait aucune chance d'en arriver à une entente amicale avec la Russie.

ST-PÉTERSBOURG, 23—Les russes résidant en Angleterre écrivent qu'ils se préparent à partir parce qu'ils s'attendent à une rupture de la paix.

LONDRES, 23.—L'alarme sur les rumeurs de guerre avec la Russie, a recommencé à l'échange, grâce à la nouvelle des préparatifs qui se font aux Indes pour envoyer des troupes à Herat.

Un journal russe dit que l'Angleterre est prête à donner à la Russie Perjdeh, Taimenes et Bulet, mais qu'elle désire garder Herat à tout prix, afin de se conserver une route de la Mer Caspienne aux Indes.

Une dépêche de Guelan datée du 17 mars dit que les russes s'assemblent près de Herat. On a pris des mesures pour la défense de cette place.

La bataille d'hier

Korti, 23—Le général Wolseley et son personnel se rendront à Dongola, mardi prochain.

Souakim, 23—L'ennemi à la bataille d'hier soir était au nombre de 4,000. Ils ont fait preuve d'un courage vraiment fanatique. On les a vus, à plusieurs reprises, courir à une mort certaine.

Des centaines de morts et de blessés gisent sur le champ de bataille. Après une lutte acharnée, l'ennemi s'est retiré; mais il n'avait pas essuyé ce qu'on peut appeler une défaite. On croit que les pertes de l'ennemi sont de 800 hommes. Les anglais, mais plus particulièrement les marins, se sont admirablement conduits. Des bandes de scheicks, avec un courage de désespérés et bannières en tête, firent une attaque contre les marins avant que ces derniers eussent eu le temps de se reformer. Ils ne réussirent cependant pas à rompre la ligne des marins. Les scheiks combattirent jusqu'au bout et perdirent leurs bannières qui furent prises par les marins anglais.

GUERRE D'EGYPTE

SUAKIM, 17—Des espions racontent que des messagers arabes sont arrivés au camp d'Osman Digna et ont annoncé la nouvelle de la chute de Kassala.

Gardes d'avant postes

Souakim, 19.—Les régiments Berkshire et Surrey et le contingent indien formeront une garde d'avant postes vendredi prochain. Le régiment de Shropshire fera garnison à Souakim.

Le général Graham conseillera à Osman Digna de se soumettre et d'empêcher ainsi qu'il y ait du sang versé.

Renforts

Korti, 19.—On dit que des renforts évalués à vingt-cinq pour cent du nombre de l'armée actuelle seront nécessaires avant l'automne prochain vu les nombreux cas de maladies et de décès qui surviendront par l'effet de la chaleur. Les conducteurs de chameaux refusent de demeurer ici. La navigation du Nil est très difficile et le transport des blessés est très ennuyeux.

SUAKIM, 19—Toute la force disponible est partie à sept heures ce matin avec des rations pour plusieurs jours et cent cartouches pour chaque homme. Ces troupes ne sont actuellement qu'à trois milles d'Hasheen. La cavalerie a été envoyée en avant et on s'attend à une bataille.

Le général Graham a passé en revue toutes les troupes ce matin, à l'exception des régiments Shropshire, Berkshire et Surrey.

On a vu cinq cents ennemis sur les collines près d'Hasheen. La cavalerie, l'infanterie à cheval et l'infanterie indigène ont été envoyées à leur rencontre pendant que les gardes agissaient comme réserves. L'ennemi a retraité. La tête de la colonne anglaise est maintenant près d'Hasheen.

SUAKIM, 19, 2 h. p. m.—L'infanterie montée et les éclaireurs se sont avancés jusqu'au pied des collines d'Hasheen; ils étaient appuyés par le corps principal qui marchait à 600 verges derrière eux. Les éclaireurs se rendirent au sommet des collines et découvrirent les arabes dans la vallée. Ces derniers se retirèrent, à l'exception d'une cinquantaine d'entr'eux qui restèrent en vue. La tribu des Hadendowas apparut subitement et fondit sur les anglais.

Le capitaine Birch reçut alors une blessure à l'épaule.

Les arabes se rendirent jusqu'à une distance de 10 verges des lignes anglaises avant qu'on n'ouvrit le feu sur eux. L'ennemi riposta de suite.

Trois hommes d'infanterie ainsi que plusieurs Hadendowas furent blessés.

Quatre hommes d'infanterie ont été tués, en y comprenant le lieutenant O'Connor dont le cheval fut tué sous lui.

Le but de cette reconnaissance étant atteint, les anglais se retirèrent.

L'infanterie et les gardes furent laissés à mi-chemin entre Suakim et les collines de Hasheen.

Un grand nombre de prisonniers ont été faits par le contingent indigène.

On s'est assuré par cette reconnaissance que les arabes étaient en nombre considérable sur la longueur des collines et qu'ils s'y massaient continuellement.

Dès que les anglais se furent retirés de Hasheen, les rebelles se hâtèrent d'occuper de nouveau les positions qu'ils avaient évacuées.

L'armée britannique paradera à six heures demain matin avant de partir pour Tamaï où l'on s'attend qu'une bataille sera livrée.

Le général Graham dans une lettre adressée à Osman Digna, déclare que l'Angleterre respecte toutes les religions et désire l'amitié des tribus arabes.

Il conseille aux scheiks de se soumettre immédiatement et de s'en remettre à l'indulgence de l'Angleterre, sinon il menace de détruire leurs propriétés.

LE CAIRE, 19.—Les partisans du mahdi déclarent que les communications de Wolseley avec le Caire seront interrompues avant que l'été soit avancé.

SUAKIM, 19, 11 p. m.— Des espions annoncent que Osman Digna se prépare à livrer bataille entre Tamaï et Touranieh. On dit qu'il y a là sept à dix mille arabes rassemblés.

Le lieutenant O'Connor n'a pas été tué ainsi qu'on l'a annoncé.

KORTI, 19—Le général Wolseley et le général Buller sont revenus de Korti.

Le chef de la tribu Shakigeh s'est soumis aux anglais.

Convention Egyptienne

Londres, 20.—Le protocale de la convention relative aux finances égyptiennes dit que si après trois années l'armée anglaise n'est pas retirée de l'Egypte, les puissances commerciales européennes décideront alors la durée de l'occupation.

Les anglais en Afrique

Sarnoz, 20.—Des avis reçus disent que les allemands ont arboré le pavillon allemand à Apia, le roi ayant rompu l'engagement qu'il avait conclu avec le consul allemand.

Une nouvelle sortie

Souakim, 20.—Au jour, ce matin, les Anglais ont fait une nouvelle sortie dans la même direction qu'hier. Ils avaient des rations pour deux jours et 23,000 gallons d'eau. Ils ont aussi six canons Gardner. Une bataille est imminente.

La petite vérole

Caire, 20.—Plus de cinquante personnes sont atteintes ici de la petite vérole. On croit que la diffamation de cette épidémie est arrêtée

Le camp des anglais

Korti, 21.—Le camp des anglais pour l'été prochain sera établi un peu plus bas que la rivière déchargeant de Korti.

La prise de Khartoum

Un messager venant d'Omdurman dit que Gordon avait tué trois rébelles avant de tomber lui-même percé d'une épée.

Le Mahdi s'est approprié pour son usage personnel tout l'argent qu'il a pu trouver à Khartoum.

Le scheick Salabat a massé six mille hommes, en grande partie des Abyssiniens, à Gedarif pour faire de l'opposition au Mahdi.

Provisions

Chicago, 21.—MM. Armour et Cie, de cette ville, ont reçu l'ordre du gouvernement anglais pour la fourniture de cinq millions de boîtes de viande pour l'armée en Egypte. MM. Armour et Cie ont donné ordre pour l'achat de 70,000 animaux pour mettre à exécution leur contrat.

SOUAKIM, 21.—Le général Graham a reçu un appareil nécessaire pour l'approvisionnement d'eau de l'armée lorsqu'elle sera en marche pour Berber. Il partira mardi prochain afin de se mettre en marche pour s'emparer du pays afin d'assurer la construction d'un chemin de fer entre Souakim et Berber.

KORTI, 21.—Le mudir de Dongola reçoit actuellement les adhésions de plusieurs arabes amis dans sa marche d'ascension du Nil.

LE CAIRE, 21—Les amis de Zobehr Pasha menacent de tuer le Khédive pour ce qu'ils appellent sa trahison à son pays.

ROME, 21 — La quatrième flottille italienne qui doit bientôt lever l'ancre pour la mer Rouge, se compose des cinq meilleurs bateaux-torpilleurs de la marine italienne.

SUAKIM, 21—Les anglais ont perdu 21 tués dans l'engagement d'hier, dont 17 indiens, et 24 blessés dont 14 sont aussi des indieus.

Ce matin les troupes à Hasheen ont tiré des obus parmi les rebelles massés sur les collines environnantes et les ont dispersés. Toute la force doit s'avancer demain au point du jour pour faire certaines constructions en différents points.

Le régiment Berkshire et les marins seront laissés en garnison et le reste de l'armée retournera à Suakim.

SUAKIM, 22—Un détachement de troupes britanniques et une compagnie d'infanterie des Indes ont été surpris aujourd'hui à trois mille sud-ouest de Suakim par des arabes qui s'étaient assemblés et cachés dans les défilés d'Hasheen. Les anglais ont formé le carré aussi promptement que possible, mais les chameaux et les chevaux effrayés se ruèrent sur le carré et y jetèrent la confusion. Les arabes en ont profité pour rompre les lignes anglaises. Mais pendant ce temqs les marins et le régiment de Berthshire ont dirigé sur l'ennemi un feu bien nourri qui a un instant compromis la victoire des arabes.

Le général Graham annoncent que les anglais ont perdu 22 hommes et 33 parmi lesquels plusieurs officiers ont été blessés.

SUAKIM, 22.—On dit que les pertes des anglais à la dernière bataille sont de 52 tués et 85 blessés.

Le général McNeil dit que les arabes étaient au nombre de plusieurs milliers. On blâme McNeil de ne pas avoir pris de précautions contre ces surprises de l'ennemi.

LOMDRES, 22—On nous apprend de Massouah que les rebelles ont attaqué Kassola mais ont été repoussés.

Le gouverneur de Kassola dit qu'il peut résister encore quelque temps et qu'il brûlera la ville plutôt que de se rendre.

LES PERTES DES ARABES A LA DERNIERE BATAILLE

Le gen. Graham s'avance sur Tamai

UNE NOUVELLE BATAILLE EST IMMINENTE

SOUAKIM, 23.—Il y aura ce soir marche générale sur Tamai par le général Graham. Les ennemis augmentent en grand nombre. La chaleur est insupportable. Il y a 250 malades. Les blessés partent pour l'Angleterre aujourd'hui. Des rapports officiels disent que les pertes des Arabes à la bataille d'hier sont de 1000. Osman Digna a 25,000 hommes à Tamai. On s'attend que le général Graham attaquera Osman Digna demain. La bataille sera chaude et certainement plus meurtrière que celle d'hier.

Les positions des anglais sur le chemin de Suakim à Tamaï sont bien gardées. Les arabees admettent qu'ils ont perdu trois mille hommes à la bataille de dimanche dernier.

SUAKIM, 23—Le général Graham commencé ce soir à faire avancer toute son armée de Suakim vers Tamaï.

La troupe du général McNeil a quitté la scène du combat d'hier et s'est avancée à un mille du côté de Tamaï où un nouveau retranchement a été construit.

L'ennemi ne s'y est pas opposé.

On a trouvé qu'il était impossible de camper près du champ de bataille à cause des cadavres des ennemis et des chameaux qui sont déjà en putréfaction.

Au point du jour demain Graham reprendra sa marche.

KORTI, 23—Wolseley a ordonné d'évacuer Korti. La fièvre typhoïde et la dyssenterie augmentent parmi les troupes. La chaleur est intense.

L'armée s'avancera jusqu'aux lignes de retranchements à Debbeh et Dongola.

LONDRES, 23—Le général Graham télégraphie que McNeil n'est pas à blâmer pour l'action d'hier. Il a fait ce qu'il y avait de mieux à faire dans la circonstance. Il ajoute que bien que les rebelles aient eu quelques succès temporaires, ils ont néanmoins éprouvé des pertes sérieuses. On a compté près de 1000 cadavres d'arabes sur le champ de bataille hier. Une dépêche de Suakim nous apprend que les anglais y ont perdu sept officiers et 63 soldats.

Hâtez-vous !

C'est principalement à cette saison de l'année, que les personnes atteintes de maladies des voies respiratoires, souffrent le plus. C'est pourquoi elles ne devraient pas négliger de faire usage du *Sothérion*, qui est un remède merveilleux pour ces sortes d'affections.

GUERRE DE CHINE

PARIS, 17.—Le *Matin* dit que l'Allemagne exercera son intervention pour régler le différend franco-chinois.

PARIS, 18.—Le journal *La Liberté* dit que la France est prête à abandonner sa réclamation contre la Chine, si cette dernière veut mettre à exécution le traité de Tientsin.

LONDRES, 18.—Le correspondant du *Times* dit qu'il y a apparence que la Chine en viendra bientôt à une entente avec la France.

Le *Daily News* apprend que Sir Robert Hast, inspecteur général des Amanes en Chine et le ministre russe s'efforcent de rétablir la paix entre la la France et la Chine.

Le coût de la guerre

Shanghaï, 19.—On dit que la guerre avec la France a déjà coûté aux Chinois soixante millions de taels.

La marche des français

Hong Kong, 23.—Les Français ne peuvent continuer leur marche au-delà de Langson. Le pays est dévasté et il est très d'ifficile d'obtenir des provisions.

Les chinois harassent continuellement les français. On dit que ces derniers ont perdu 900 hommes à Thuyenquen.

La revolte a Panama

Panama, 17—Les rebelles se sont retirés à Buenavista. Les vaisseaux britanniques ont débarqué hier 75 hommes et des canons pour protéger la propriété.

Le commerce est complètement arrêté aujourd'hui et il règne une grande excitation parce qu'on s'attend à une seconde attaque.

New-York, 17.—Les rebelles se sont retirés de la ville de Panama et la révolution est appaisée.

Panama, 17.—Des avis reçus de l'intérieur de la Colombie disent que la révolution continue toujours et qu'un grand nombre d'hommes ont été massacrées.

Explosion dans une Mine

Environ 200 mineurs ont été ensevelis sous les decombres

BERLIN, 18—Deux cent dix-sept mineurs on été ensevelis dans une mine où il y a eu une explosion de feu grisou à Camphausen, près de Saarbruck, ce matin. Tard cette après-midi, on n'avait encore sauvé que dix-sept d'entre eux. On croit les autres asphyxiés.

Plus tard.—Les dernières nouvelles nous apprennent que 98 cadavres ont été retrouvés. Il reste encore 102 personnes dans la mine et l'on croit qu'elles sont toutes mortes. On n'a réussi à sauver que trente personnes.

INCENDIES

Trenton N. J. 21.—Une grande partie des bâtisses du capitol a été incendiée de bonne heure ce matin. Le feu n'est pas encore éteint. Les pertes seront énormes. La chambre de l'échiquier renfermant les archives des cours de l'Etat et autres documents précieux a été consumée par le feu.

Trenton, 21—A trois heures ce matin on a entendu deux explosions dans le bureau du quartier-maître général, au coin nord-ouest. Le feu se déclara bientôt après. En dix minutes tout l'appartement était réduit en cendres. Les flammes se répandirent ensuite rrpidement dans la bâtisse et gagnèrent les bureaux du greffier en chancellerie. De là le feu se communiqua au musée de géologie. A sept heures le feu était fini.

Les voutes du greffier en chancellerie n'ont pas été consumées, comme on l'a prétendu d'abord, mais elles doivent être beaucoup endommagées par l'eau.

Plus tard.—Les pertes occasionnées par l'incendie s'élèveront à pas moins de $100,000. La partie détruite se trouve être la façade de l'ancienne maison d'Etat érigée en 1795. On y avait fait certains changements en 1748. Les explosions dans les appartements du quartier-maître semblent avoir été causés par du gaz renfermé auquel les flammes se sont communiquées.

Boston, 21—Les magasins de la raffinerie continentale ont été incendiés ce matin. Les pertes sont de $100,000.

Boston, 21—Le montant des pertes causées par l'incendie d'hier soir aux usines de la *Boston Machines Co.* est de $250,000. Au nombre des machines détruites est, dit-on, un tour le plus considérable du pays.

Un double assassinat

Tragedie dans un wagon de chemin de fer

DUBLIN, 18—Sur le chemin de fer *Corhand Island*, on a trouvé aujourd'hui les cadavres de deux hommes horriblement déchirés et mutilés par des blessures à coups de couteaux.

On avait placé les deux cadavres en travers de la voie. Ils étaient complètement méconnaissable. Il y a dû y avoir lutte terrible. Cette horrible tragédie est encore un mystère. La police croit que ces deux hommes étaient de passage sur un des trains de cette voie et qu'on les a assassinés pour les voler. Les meurtriers devaient être dans le même compartiment qu'eux et ils ont jeté leurs victimes hors du train, une fois le meurtre accompli. Les détectifs font des recherches pour découvrir les meurtriers.

Accidents sur l'Intercolonial

Campbellton, N.-B., 23 mars.

Nous avons reçu hier l'après-midi une dépêche spéciale de Campbellton, N. B., nous annonçant qu'un accident était arrivé le matin, sur l'Intercolonial, près la station Assametquaghan. La voie étant toute couverte de neige, on avait envoyé en avant du train régulier une charrue. La voie étant trop bloquée, ce train dérailla et tomba dans la rivière. Un chauffeur nommé Levesque fut tué. Nous aurons probablement demain de plus amples détails.

Samedi après-midi, un télégramme de Belledune, N. B., nous apprenait que sur le même chemin encore, sept trains, comprenant l'express de jeudi et de vendredi, étaient bloqués par la neige.

Dernières dépêches.

Le chemin n'est pas encore déblayé, et il n'y a aucune apparence qu'il le sera aujourd'hui.

Toute communication est interrompue, et très probablement vous n'aurez point de malle avant une couple de jours.

COURRIER DE LA MODE

Le froid ne veut pas nous quitter, et nos toilettes sont et seront pour quelque temps encore, celles de l'hiver. Ces froids prolongés amènent avec eux, des malaises et des maladies qui nous obligeront de conserver plus longtemps nos fourrures et nos lainages, même après que le printemps aura fait son apparition.

Grâce à ce prolongement de la saison rigoureuse, je puis répondre de nouveau à la personne qui, après m'avoir demandé quelques renseignements sur les fleurs, m'en demandent aujourd'hui sur sur les plumes.

Pourtant, malgré tout le plaisir que j'ai à répondre aux questions qu'on me pose, je désirerais faire comprendre que ce courrier n'est pas absolument un cours industriel, et, qu'en temps ordinaire, je serai forcée de renvoyer à mes collègues, beaucoup plus aptes que moi dans ces matières, toute question industr ielle.

J'ai répondu quant aux fleurs, et je répondrai quant aux plumes, parce qu'il y a là des questions très importantes pour la femme.

Ces deux industries pourraient être considérablement développées chez nous et donner de l'ouvrage à de nombreuses ouvrières. De plus, nos fermières pourraient se faire un très beau revenu, sans peine et sans travail, en prenant le soin de trier et de réserver toutes les plumes des volailles, utilisées pour l'ornementation des chapeaux.

Plus que le papillon de la fable l'oiseau a payé chèrement la beauté dont la nature l'a doté; de tout temps ses plumes ont servi à la parure des êtres humains. Ce serait pourtant une grave erreur de croire que la femme a été la première à dépouiller la gente ailée à son profit; longtemps avant elle, l'homme surtout l'homme de guerre, s'était paré de plumes.

Sans remonter aux Romains ou aux Grecs, nous trouvons, plus près de nous Henri IV et son panache blanc. Quand aux trois plumes d'autruche, avec la devise *Ich dien* (Je sers), constituant le blason des Princes de Galles, elles ont été ramassées par le Prince Noir sur le champ de bataille de Crécy, et adopté par lui en souvenir de celui qui les portait, l'héroïque aveugle Jean de Luxembourg, roi de Bohême, tombé en combattant dans les rangs français.

A tout seigneur tout honneur; je commencerai donc par parler des plumes d'autruches; ce sont du reste, au point de vue de la valeur intrinséque et de l'importance, celles qui offrent le plus d'intérêt.

Les grands marchés de plumes d'autruche brutes, sont Londres et Paris. Les plumes arrivent, sur ces places, d'Egypte, du Sénégal, du Cap de Bonne Espérances, des Indes. Depuis quelques années les Boers, en Afrique, et les Américains sur la côte du Pacifique, se sont livrés à l'élevage de l'autruche domestique. Les plumes dites domestiques, ne sont pas aussi belles que les plumes sauvages, les côtes en sont plus grosses et les duvets moins soyeux. Leur bon marché seul en assure la vente. Les plumet, quoique d'une apparence à peu près uniforme, ont certaines particularités qui font reconnaître leur lieu d'origine à l'acheteur le moins expert. Chaque pays offre certaines qualités utilisées par la fabrication pour produire un effet déterminé. Les plumes d'Egypte, par exemple, donnent à la teinture un noir moins intense mais plus brillant que celles du Cap: par contre le duvet de ces dernières est plus beau. Les blancs d'Egypte sont plus purs que ceux des autres pays, malheureusement le sable du désert en use les extrémités, etc. Les plumes d'autruches sont divisées en trois classes; les longues proviennent des ailles et fournissent les plumes amazones; ces longues, pour les plumes blanches, sont suivant les qualités sub-divisées en première, seconde et tierce; les bouts de queues, et les plumes du corps sont classées suivant la taille en moyennes et en petites. Le travail est identique pour les trois classes.

Les plumes arrivent en bottes, ficelées et chargées d'impuretés de toute nature, mises pour la plupart par la main des marchands. L'huile, le sable, etc, sont ajoutés, pour faire poids, aux corps étrangers qui s'attachent naturellement après l'animal. Le premier soin est donc de purifier et de dégraisser la plume; pour cela les plumes sont attachées 3 par 3, en cordons, par un nœud spécial, cette première opération s'appelle l'enfilage. Une fois enfilées elles sont livrées au dégraisseur.

Les plumes parfaitement lavées sont ensuite teintes. Les procédés de teinture sont à peu de chose près les mêmes que ceux employés dans la teinture de la soie. A la teinture, le duvet se contracte et tend à prendre une position perpendiculaire au brin, ce qui enlève toute la beauté de la plume. Pour forcer le duvet à reprendre sa position horizontale on passe la plume dans une eau amidonnée, puis on la sèche dans une chambre étuve, et pour assouplir le brin autant que pour le sécher rapidement, on tape à tour de bras le paquet de plumes sur une table en bois. La beauté de la plume, son brillant et la richesse d'aspect de son duvet dépendent en grande partie de cette dernière opération.

Les plumes blanches proviennent de l'autruche mâle, dont les plumes du corps sont noires, et qui ne porte que quelques plumes blanches aux ailes et au panache de la queue; les grises proviennent des femelles. Les blanches sont donc rares, ce qui en explique la chèreté.

Anciennement on ne pouvait teindre que les plumes blanches et les femelles d'un gris clair; mais depuis une quinzaine d'années un inventeur parisien a trouvé le moyen de décolorer les plumes grises et de les rendre assez blanches pour en permettre la teinture. Plusieurs procédés au chlore ont été employés, mais le plus pratique et le moins dangereux, consiste à tremper les plumes dans un eau légèrement acidulée (acide sulfurique ou nitrique) contenant du bichromate de potasse en dissolution. Ce procédé était du reste celui employé par Clarke pour la décoloration des graisses animales.

Les plumes dégradées, c'est le nom commercial, peuvent prendre toutes les couleurs, néanmoins comme le brin en a été énervé, elles sont quelque fois détruites par les bains tinctoriaux, si on ne prend de grandes précautions.

La plume une fois teinte passe de l'atelier des hommes dans celui des femmes. La première opération que lui fait subir l'ouvrière est celle du *parage*. Elle consiste à couper et à diminuer la face intérieure de la côte, afin de la rendre plus souple et aussi de la rendre plane, au cas où la plume devrait être doublée. On double une plume lorsque le duvet en est trop maigre ou lorsque par suite d'un accident quelconque elle présente des trous ou des défauts. Ce travail est fait par une ouvrière, nommée l'assortisseuse, c'est en grande partie d'elle que dépend le bénéfice du patron, elle doit produire avec des plumes détériorées, des plumes d'une apparence parfaite avec le moins de marchandises et de travail possible. A l'une, elle enlèvera la tête qui ne sent plus qu'une masse de fils, pour la remplacer par la tête d'une autre plume dont le pied aura été abimé, à l'autre elle remettra un côté, etc. C'est elle aussi qui assortit les plumes moyennes et petites qui doivent être cousues pour former des panaches et des amazones d'une longueur déterminée. Généralement elle prend une plume de mauvaise qualité, mais ayant la longueur de la plume définitive, sur cette base elle vient poser des petites plumes qu'elle a coupées, taillées, rognées et parées, dessus et dessous jusqu'à ce qu'elle arrive à produire la longueur et l'épaisseur désirées. L'assortisseuse passe la plume préparée à la couseuse qui à son tour la livre cousue à la friseuse. La frisure est obtenue en soumettant au préambule la plume à l'action d'un jet de vapeur qui en ouvre le duvet et, en passant ensuite le brin entre le pouce et un couteau à lame non tranchante, l'opération est très simple et peut s'apprendre rapidement, néanmoins il y a un tour de main qu'il faut saisir et qu'on ne peut montrer. Au bout d'un mois si l'ouvrière n'est pas une bonne friseuse, elle ne le deviendra jamais.

La série d'opérations que je viens de décrire s'applique également aux plumes commercialement appelées plumes de vautour. Je dis commercialement, car cette plume n'est nullement fournie par l'oiseau de proie dont elle porte le nom. Elle provient d'une espèce d'autruche vivant dans l'Amérique du Sud, c'est de Buenos-Ayres et Montevideo que les cargaisons de plume de cette nature sont expédiées. L'autruche d'Amérique est grise, les mâles se distinguant des femelles par une plus grande proportion de blanc. Chez les mâles le corps est blanc et cette plume du corps appelée petit vautour est très peu employée par les plumassiers, elle est très recherchée par les fleuristes qui en font des fleurs, des feuilles et des herbes. Les plumes longues sont blanches au pied et grises à la tête, elles subissent avant tout travail une opération appelée ététage qui consiste à séparer la partie grise de la blanche, cette dernière est vendue aux plumassiers, quand à la première elle sert à faire des plumeaux.

En dehors des plumes d'autruche et de vautour, toutes les autres plumes sont appelées plumes de fantaisie. Les matériaux formant ces fantaisies sont fournis par les oiseaux de toutes espèces. Les uns sont communs et vivent sous notre climat, tels que les oies, les coqs, les canards, les poules, les pigeons, les perdrix, etc., les autres habitent les climats chauds et acquièrent un prix relativement plus élevé par suite de leur rareté, tels sont, le marabou, l'aigrette, le lophrophor, l'oiseau mouche, le héron argenté, etc.

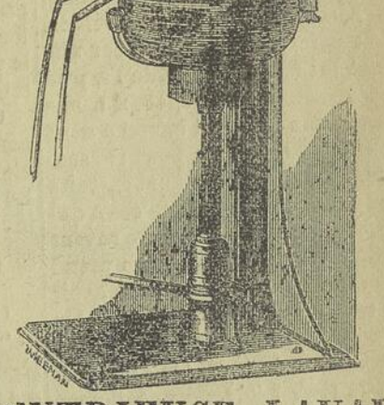
La fabrication de la plume de fantaisie est une branche complètement séparée, qui demande un apprentissage très long, et dont les ouvrières doivent être plus habiles que celles travaillant les plumes d'autruche. Pour se convaincre de cela il suffit d'examiner la première fantaisie de plumes venue, on verra que les plumes sont collées une par une, que les perles, paillons, anneaux de plumes, etc., sont également collés et que tout cela est fait avec une régularité et une netteté parfaites.

Je viens de dire que les plumes de fantaisie prenaient une grande partie de leurs matériaux sur les oiseaux qui vivaient autour de nous. Le Canada pourrait dans cette ligne se faire une source de revenus qui à ce jour est complètement ignorée et perdue pour lui. Pourquoi nos habitants au lieu de jeter les plumes inutiles à la literie ne les conserveraient-ils pas, pour les vendre à des marchands de leur district. Les plumes de la queue et du col des coqs ont une grande valeur, ainsi que certaines plumes du corps, tant celles des poules que celles des coqs; presque toute les plumes des pigeons, corps et ailes, sont employées; les plumes brillantes des canards sont très recherchées, les plumes de tous les oiseaux sauvages et de proie sont utilisées. Enfin les oies et les dindes fournissent des plumes appelées faux marabouts, qui sont toujours en demande sur les marchés européens.

Pâques venue, nous verrons se réaliser bien des projets ébauchés pendant l'hiver dernier et c'est à ce titre que je crois devoir être agréable à certaines de mes lectrices en donnant les toilettes représentées dans ce numéro.

La toilette *Euphrasia*, combinaison de satin, blanc crême, de velours frappé et de dentelle portugaise est de la dernière mode. Le corsage et la traîne sont en satin; le gilet et les panneaux de la jupe sont en velours. Le gilet est garni en jabot, d'une dentelle portugaise; et plusieurs rangs de fleurs d'oranger sont placés en hauteur depuis la pointe jusqu'au col du gilet; les bords du corsage sont garnis de dentelle portugaise posée à plat. Les manches se terminent par une garniture de dentelle serrée de rubans assortis au satin. La jupe de dessous est garnie d'un pouf étroit en satin froncé. Le voile, en tulle non ourlé, est attaché, au sommet de la tête, par une demi-couronne de fleurs d'orangers.

La toilette de réception est une combinaison d'un corsage *Orinda* et d'une double jupe *Vestigia*. Ce costume tel que représenté est fait en velours et en satin assorti de couleur.



CENTRIFUGE LAVAL.

INSTRUMENTS de *Paterson & Frère:* Charrues d'acier, Charrues à siéges, Charrues à un cheval, Charrues à 2 et 3 oreilles, Herses et Cultivateurs à dents à ressorts, Faucheuses à un cheval et à 2 chevaux, Moissonneuses, Lieuses, Rateaux, Hache-paille, Concasseurs, etc.

INSTRUMENTS de la *Compagnie Manufacturière Maney:* Faucheuses, Toronto; Rateaux, etc.

Charrues écossaises toutes de fer, Charrues de Lamoureux, Charrues tourne-oreille pour côtes, Herses carrées montant en bois, Herses toutes de fer, Herses-grubblers de fer, Bouleverseurs à roues pour 2 chevaux, Cultivateurs, Sarcleurs et Renchausseurs, Crochets défricheurs, Arrache-souches et pierres, Semoirs de Vessot, Moulins à beurre, et Malaxeurs, Chargeurs de foin, Tombereaux à étendre le fumier, Machines à battre, Cribles vanneurs et séparateurs, Machine à moudre de Vessot, Ustensiles de beurrerie et engins à vapeur, sur commande, etc. Assortiment de pièces de réparations pour instruments ci-dessus nommés, pour ceux de la maison Beauchemin & Fils, pour faucheuses Buskeyer, etc. Dents de faucheuses, une spécialité.

Seuls représentants à Québec de la maison Patterson & Frère, et de la Compagnie manufacturière Massey.

LEFRANCOIS & THIBOUTOT,

No 110, rue St-Paul,

QUEBEC.

FAITS DIVERS

Préfectoral

M. William De Léry, maire de St. François, a été réélu pour la huitième fois, préfet du comté de Beauce.

Seize maires assistaient à la séance du conseil. C'est M. Richard Lessard, maire de St. Pierre de Broughton, qui a proposé M. de Léry à la préfecture. M. Lessard fait partie du conseil de Broughton depuis 27 ans.

—

Incinéré dans son cercueil

Le *crematorium* de Lancaster, Pennsylvanie, a fonctionné samedi pour la sixième fois et reduit en cendres les restes de M. Newburry Aills, de Chicago. Natif de New-York, M. Hills était parti pour l'Ouest vers 1840 et avait gagné une fortune considérable dans le commerce à Chicago. Après s'être retiré des affaires, il entreprit le tour du monde en 1872. Aux Indes il vit les Hindous brûler leurs morts sur le bords du Gange, et l'impression que lui causa ce spectacle ne s'effaça jamais de sa mémoire et fit de lui un partisan du système de la crémation. De retour chez lui, il exprima plusieurs fois à ses amis, et particulièrement pendant sa dernière maladie, le désir d'être brûlé après sa mort. M. Aills est décédé en sa résidence à Chicago en juin 1884. Sa famille, désireuse d'accomplir ses volontés, a fait embaumé le corps et l'a mis dans un cercueil de zinc, qui a été placé dans un caveau du cimetière d'Oakwood, en attendant la construction projeté d'un crematorium à Chicago. L'exécution du projet ayant été ajournée, il a été décidé d'incinérer les restes de M. Hills à Lancaster. Le cercueil scellé contenant le corps embaumé est arrivé dans cette ville samedi, accompagné du fils et du beau-frère du défunt, il a été placé immédiatement dans l'appareil, qui chauffait depuis la veille. Le zinc a été volatilisé et s'est échappé de la cornue, et l'incinération du corps a été parfaite. Après le refroidissement du crematorium les cendres ont été recueillies dans une urne, et les parents ont remporté ces reliques à Chicago hier soir.

—

La dentiste de Macon

Nous lisons dans le *Telegraph* de Macon, Georgie :

" Hier un campagnard s'est hissé dans la voiture d'une dentiste qui depuis plusieurs jours opère en public sur notre principale place avec une habileté dont les spectateurs sont émerveillés. Le rustre désirait se faire extirper une molaire qui lui faisait mal. Elle l'a prié de lui indiquer la coupable, et il a mis le doigt un peu au hasard sur une dent de côté. Il était trop ivre pour se soucier beaucoup d'avoir telle dent extraite plutôt que telle autre. Tous ceux qui ont vu notre dentiste à l'œuvre savent qu'elle enlève les dents comme on prend les grains d'un épi de maïs, sans avoir l'air d'y toucher et sans douleur. Un éclair d'acier a brillé au soleil, et le campagnard a crié : " Qu'attendez-vous pour la tirer ? " La jeune femme a souri, hausse les épaules, et lui a montré la molaire qu'elle lui avait extraite sans qu'il s'en doutât. L'opération avait été faite si vite, si délicatement, avait causé un chatouillement si agréable au palais du patient, qu'il s'est renversé sur le siége de la voiture en criant : " Toutes ! toutes ! " Et il est resté immobile, la bouche ouverte comme un four. La dentiste a fait quelquas mouvements rapides comme la foudre, le soleil a vu briller une autre série d'éclairs d'acier, et le campagnard s'est trouvé un candidat perpétuel aux aliments liquides. Il ne risquera jamais d'avaler sa fourchette, car il n'aura plus besoin de cet instrument. Il s'est retiré apparemment satisfait, remportant toutes ses dents dans sa poche."

—

Un drame dans une forêt

Nous trouvons dans les journaux russes le récit d'un des drames les plus étranges et les plus poignants qu'on ait jamais vu se produire et qui n'a pas coûté la vie à moins de cinq personnes.

La scène se passe près du village d'Olchauka, gouvernement de Koursk (Russie).

Le garde forestier d'Olchauka, habitant avec sa femme et ses deux enfants la lisière de la forêt, rencontra il y a quelques jours un paysan, apparemment transi de froid, qui lui demanda de lui indiquer dans le voisinage une habitation où il pût aller se réchauffer. Le garde forestier, très brave homme, indiqua sa propre chaumière située à peu de distance.

L'inconnu s'y dirigea. Après y avoir bien bu, bien mangé, il somma brusquequement la femme du garde forestier de lui donner de l'argent. La malheureuse, voyant à qui elle avait affaire, eut peur ; elle saisit le premier prétexte venu pour quitter la pièce, et laissant ses deux enfants seuls avec le paysan, elle monta à son grenier et de là sur le toit, avec l'espoir de voir passer sur la grand'route quelqu'un qu'elle pût appeler à son secours.

Deux fonctionnaires de la commune d'Olchauka passaient précisément. A force de crier et de gesticuler, la femme réussit à attirer leur attention. Un des deux fonctionnaires pénétra aussitôt dans la chaumière pour demander la cause de ces cris de détresse, mais à peine eut-il franchi le seuil de l'habitation qu'un coup de couteau l'atteignait en plein cœur. Il avait été frappé par l'inconnu suspect qui en était ainsi à son troisième assassinat, car il venait d'égorger les deux enfants pendant l'absence de leur mère.

Le drame ne devait pas finir là. Au bout d'une demi-heure d'attente, celui des deux fonctionnaires qui était resté sur la grand'route, commença à s'inquiéter de son compagnon qu'il ne voyait pas revenir. Ayant pénétré à son tour dans la chaumière, il vit le cadavre de son camarade étendu sur le plancher. Mais il n'était pas revenu de sa stupeur que lui aussi se trouva aux prises avec l'assassin. Celui-ci, caché derrière la porte, frappa en effet le nouveau venu d'un coup de couteau à la joue. La blessure n'était heureusement pas mortelle. Le fonctionnaire se rua sur son assaillant et après une lutte terrible réussit à lui asséner un coup de sabre qui fit une large entaille dans le cou du misérable.

C'est ici que cette horrible affaire atteint des proportions profondément tragiques. Le garde forestier entre tout à coup chez lui. Il se heurte aux cadavres de ses deux enfants. Il voit, luttant corps à corps, deux hommes dont l'un, blessé à la gorge, est le paysan qu'il a rencontré tout à l'heure et qui lui doit l'hospitalité ; l'autre un fonctionnaire qu'il ne connaît pas. Nul doute l'assassin de ces enfants, c'est ce fonctionnaire qui paraît avoir le dessus dans la lutte. Le garde forestier, éparé par cette méprise, saisit son fusil, met en joue le fonctionnaire et le tue net, pendant que le véritable assassin, terriblement blessé, rend également le dernier soupir.

On a peine à croire à la réalité d'un pareil récit. Mais c'est son invraisemblance même qui le rend vraisemblable. Le plus hardi romancier n'aurait pas inventé cela.

—

Un cadavre bouilli

On télégraphie de Dayton, Ohio.

" Un étudiant en médecine du collège de Cincinnati, en ce moment chez ses parents à Dayton, a reçu l'autre soir la visite inattendue d'un coroner et de deux policemen, venant faire une investigation sur le bruit répandu dans le quartier qu'il faisait bouillir un homme. Des enfants, ayant vu sortir de la fumée de la cour du fond, ont eu la curiosité de regarder à travers une fente de la clôture et ont constaté avec horreur qu'au dessus d'un grand feu était suspendu un immense chaudron dans lequel cuisait le corps d'un vieillard dont la tête et les pieds dépassaient un peu les bords du chaudron. Les enfants ont couru conter l'histoire à tout venant, et bientôt toute la rue a été en émoi. Le coroner et les policemen ont trouvé l'étudiant très occupé à entretenir le feu sous la vaste marmite dans laquelle il préparait un corps humain pour être monté en squelette. Il a expliqué qu'il avait reçu " le sujet " du collège dans les voies ordinaires et qu'il se livrait à une occupation légitime. Les visiteurs se sont excusés et retirés, et l'étudiant s'est remis à attiser tranquillement son feu."

—

Nouvelles de Berthier

On écrit de Berthier, en haut.

..." La maladie chez les enfants n'a jamais été si générale qu'elle l'a été cet hiver. Le mal est général et dans toutes les paroisses environnantes à St-Berthélémy, à Makinongé, à St-Gabriel, etc, etc, partout les parents se plaignent, les enfants se lamentent. Les uns sont fatigués de souffrir, les autres de veiller En effet, si tout le monde est sur pied quand il y a un malade dans la famille, que ne souffre-t-on pas quand il s'y en trouve trois, quatre, et même cinq à la fois. Par suite, la mortalité est grande dans quelques paroisses.

" Un autre fléau qui vient éprouver nos campagnards, c'est la rareté de l'eau. Il faut, et dans cela bien des villlages, la charroyer du fleuve même pour le bétail. Le gros froid que nous subissons en ce mois de mars, fait appréhender que la sécheresse sera prolongée. Le fourrage aussi se fait rare dans nos campagnes, déjà même plusieurs cultivateurs sont à bout et doivent acheter des provisons pour leur bestiaux.

" A l'automne, on demandait gros prix pour les animaux gras. On a refusé de vendre ; on comptait sur des moments plus propices. La baisse est survenue, les bouchers n'ont pas voulu acheter, les animaux sont restés dans l'étable et ont mangé le fourrage puis :

.....Adieu ! veau, vache, etc.

".....Les requêtes demandant à la législature que le terminus du chemin de fer soit arrêté à Québec ou dans les environs, se signent dans nos paroisses, avec le plus grand enthousiasme. Ce serait grand malheur si le bon peuple éprouvait déception ! Nos gens des campagnes ont grand espoir dans l'omnipotence de nos législatures. Si le peuple est frustré dans son attente, on devra craindre la réaction."

—

Election d'officiers

A une assemblée des membres de l'Union St. Joseph de Berlin, Platts., tenue le 8 mars, on a procédé à l'élection des officiers.

Les messieurs dont les noms suivent ont été élus :

Chapelain.—Rév. E. J. Walsh.
Président.—George Fournier, réélu.
Vice-président.— Charles Labrèque et William Dubois.
Sec.-Arch.—Louis Olivier, réélu.
Ass.-Sec.-Arch.—Vital Morel.
Sec.-Corr.—Gédéon Dubois.
Sec.-Trés.— Pierre Larochelle, réélu.
Collecteur-Trés. — Nap. Marchand, réélu.
Assistant.- Edouard Toussaint.
Comm,-Ordonn.—François Dubé.
Asst.-Ordonn.— Dorique Belliveau.
Comité d'enquêtes. — Alfred Coulombe, Adolphe Coulombe, Charles Fecteau, Louis Rodrick et Alfred Masse.

Par ordre,
GÉDÉON DUBOIS,
Sec.-Corr.

—

Compatriotes rapatries

Une dizaine de familles canadiennes-françaises de Cohoes, N. Y., sont de retour au pays. Dans une conversation qu'un reporter a eu avec ces compatriotes rapatriés, il a appris d'eux qu'ils seraient suivis d'un grand nombre d'autres familles canadiennes, qui reviennent au pays, convaincus qu'elles sont, que l'ouvrage est plus abondant et rémunérateur ici qu'aux Etats-Unis.

—

Societe St-Jean-Baptiste

Les élections annuelles des officiers de la société, de Chicoutimi, ont eu lieu dimanche dernier.

Pré.-hon. Mgr Dominique Racine ; Pré.-actif : M. le Dr C. A. C. Lacombe, en remplacement de M. J. A. Gagné, M. P. ; Ass.-pré. M. M. Caron, réélu ; 1er V.-pré. M. P. A. Guay, en remplacement de M. F.-X. Gosselin ; 2ème V.-pré. M. J. B. Godin, en remplacement de M. O. Lachance, décédé ; Tré. M. Edouard Savard ; Ass.-tré. M. J. A. Claveau ; Sec.-arch. M. le Dr L. E. Beauchamp ; Ass.-sec.-arch : M. Henry Bergeron ; Com.-ordon. M. J. D. Guay, M. O. Bossé et A. Bossé ; Membres du comité de Régie : M. l'abbé Lemieux, MM. J. A. Gagné, D. Tessier, A. A. Hudon, F. X. Gosselin, P. H. Boily, L. Guay, T. Boily, E. Lemieux J.-B. Petit, Eucher Lemieux.

—

Detrousseurs

Un genre nouveau de " pickpocketage " est signalé à Paris.

Il consiste, paraît-il, à envoyer dans es jambes de la victime désignée un objet quelconque, destiné à lui faire perdre l'équilibre dans les bras d'un complice qui profite de cette embrassade forcée pour fouiller à loisir les poches à proximité. Le truc est d'autant plus ingénieux que, la plupart du temps, le voleur reçoit les plus chauds remerciements du volé pour l'assistance qu'il vient de lui prêter...avec usure.

Ne pourrait-on dénommer ces aimable industrielles des *escrocs en jambes ?*

—

Les comètes

Nous aurons trois comètes cette année. C'est bien peu, quand on songe aux années précédentes. Ce sera d'abord celle qui porte le nom d'Encke, qui accomplit sa révolution en un peu moins de 1,200 jours. En avril, l'une des comètes périodiques de Tempel atteindra son périhélie. Enfin vers le mois de juillet ou août, l'époque n'est pas encore déterminée, nous verrons une troisième comète périodique, celle qui fut découverte à Cambridge, en 1858, par l'astronôme Tuttle.

—

Le commodore Vanderbilt

On lira avec curiosité quelques détails sur les commencements de Vanderbilt. Il était d'abord petit employé, il conduisait un bateau, qui faisait le service entre New York et la rivière " Raritan par les Narrows." Dans ce temps là, New Brunswick était un point assez important. Mme Vanderbilt eut l'idée d'établir un petit hôtel ou restaurant, qu'elle dirigerait pendant que son mari conduirait son bateau. Elle établit, en effet, son restaurant qu'elle appela Ballona Hall, tout près du canal, un peu au-dessous de Brunswick. Elle y réussit et gagna de l'argent.

Un jour Cornelins vint à elle, d'assez mauvaise humeur ; il voulait acheter un bateau à vapeur, et n'avait pas assez d'argent pour en faire l'acquisition ; Mme Vanderbilt lui demanda ce que cela coûterait. Cornelius le lui dit. Elle ne répondit pas, alla à son armoire, et, tirant quelques vieux bas, pleins de pièces d'argent ; voilà, dit-elle, vois s'il y en a assez.

Vanderbilt prit l'argent, fit son emplette et c'est de là que date sa rapide fortune, qu'il amassa en économisant.

Il disait, sans cesse, à ses enfants : " Soyez économes, vivez petitement, et vous réussirez, vous deviendrez puissants.".

—

Le roman d'un assassin

La cour d'assises de la Charente vient d'avoir à juger une affaire assez romanesque et qui surexcitait vivement la curiosité publique.

Le côté mondain du procès avait attiré à l'audience une nombreuse assistance ; le procès offrait ce double attrait, assez rare : la complicité d'une femme et le voyage d'amoureux, au lendemain du crime, sous le ciel pur de l'Italie.

Le 20 avril dernier, deux vieux rentiers d'Angoulême, M. et Mme Forgeaud, étaient assassinés chez eux. On pénétra dans leur maison de la rue des Boissières, où ils avaient vécu fort isolés et où on les trouva tous deux sans vie ; le meurtre devait remonter à plusieurs jours.

Mme Forgeaud baignait dans son sang, la gorge ouverte, le corps recouvert d'une housse de fauteuil. M. Forgeaud, qui était paralysé et ne se levait plus guère, gisait dans son lit. Les assassins, après avoir attaché son seul bras valide à une roulette du lit, avaient dû asphyxier le vieillard en lui appliquant la main sur la bouche. On retira du foyer un rasoir à demi carbonisé, mais sur le manche duquel se voyaient encore des traces sanglantes.

La maison avait été mise au pillage. Les époux Forgeaud passaient pour riches. Ils possédaient, notamment, 30,000 francs placés sur l'Etat : titres, bijoux, argent, tout avait disparu.

Les soupçons ne s'égarèrent pas : l'année précédente, Forgeaud avait recueilli un neveu, Pierre, qui végétait à Bordeaux, et qu'il avait appelé auprès de lui pour aider sa femme à tenir la maison.

Les deux vieillards adoraient ce garçon, ils voulaient lui laisser leur fortune. Pierre Forgeaud eût pu attendre patiemment la mort des deux braves gens qui l'avaient tiré de la misère.

Une femme survint, qui s'emparra de son esprit et qui fit de lui un assassin parce qu'elle n'était pas l'héritière, et parce qu'il lui fallait le lien d'un crime commis en commun pour s'assurer la possession de l'homme et de la fortune.

C'était une couturière, la femme. Elle séparée de corps, et habituée de la maison Forgeaud. C'est chez les vieux époux qu'elle connut Pierre, qu'elle devint sa maîtresse, et l'assassinat conïcida avec la disparition des deux amants. Pierre tua son oncle sa tante, il les vola puis s'enfuit avec sa belle.

Pendant six mois, les recherches furent infructueuses. Enfin au mois de novembre dernier, le parquet d'Angoulême apprit qu'un banquier de Milan, M. Lonati, avait acheté 25,000 francs de rente française portant les numéros des valeurs volées chez M. et Mme Forgeaud. On rechercha les vendeurs, et c'est ici que se dessine le côté romanesque du procès.

Pierre Forgeaud et la femme Elie avaient changé de nom, de nationalité, d'état social. Le crime commis, la maison d'Angoulême pillée, ils étaient partis par le premier train, ils avuient gagné la Suisse, puis la Haute-Italie et, sous le nom de Charles et Eva de Chastellas, ils habitaient une villa ravissante au bord du lac de Côme, à quelque distance de Bélagio. Les deux complices menaient la vie élégante et joyeuse. Ils se donnaient et on les prenait pour de jeunes mariés portugais. L'été, ils avaient reçu nombreuse société dans leur résidence pleine de fleurs et de verdure ; l'automne venu, ils étaient allés chasser le chamois en Suisse, et on les avait vus revenir, au mois de novembre, surchargés de trophées cynégétiques. M. Charles de Chastellas avait un valet de chambre polyglotte ; Madame, une soubrette interprète et un piano, bien qu'elle fût aussi innocente de la musique que de l'orthographe.

Quand ils eurent dissipé l'argent comptant, il fallut bien vendre les valeurs, et c'est ce qui les perdit.

Un jour la gendarmerie italienne vint sonner discrètement à la grille de la jolie villa de Bellagio, M. de Chastellas ne s'émut point à la vue des uniformes, et il répondait avec aplomb que Pierre Forgeaud lui était inconnu quand un coup de feu retentit. Mme de Chas. tellas, de son boudoir, avait entrevu les chapeaux à deux cornes, et plutôt que de retourner jouer le cinquième acte du drame devant les juges de sa patrie, elle coupait court à la pièce en essayant d'un dénouement tragique et précipité.

On l'a sauvée, on l'a extradée, et c'est dans ces conditions que, redevenue la femme Elie, elle comparaissait devant la cour d'assises de la Charente aux côtés de Pierre Forgeaud.

Les deux amants se défendent assez sottement en racontant l'histoire ridicule d'un inconnu qui leur aurait remis l'argent des vieillards assassinés, argent qu'ils auraient pris tout naïvement et sans penser à mal.

Les jurés n'ont pas cru que c'était arrivé, comme aurait dit, dans son langage plein de distinction, Mme de Chastellas.

Pierre Forgeaud a été condamné à mort et sa maîtresse aux travaux forcés à perpétuité.

C'est la fin de leur lune de miel.

—

Scandale pendant un mariage

Une scène scandaleuse est venu troubler dernièrement un mariage dans le quartier Ménilmontant. Dans la matinée, trois landaus s'arrêtaient devant l'église de la rue Julien-Lacroix. Du premier descendit une jeune et ravissante petite brune, toute vêtue de blanc le teint un peu pâli par l'émotion que crée habituellement ce genre de cérémonie. Sur la tête de la jeune femme, la classique couronne de fleurs d'oranger. Cependant les parents, les témoins et le fiancé sortent à leur tour des voitures, et le cortège va bientôt pénétrer dans l'église quand on voit accourir tout à coup un grand jeune homme, de mise élégante, mais dont les traits bouleversés et le visage pourpre montre l'exaspération. Tout à coup il s'approche de la jeune mariée et, dans un mouvement d'indignation, il lui arrache sa couronne d'oranger qu'il jette sur le trottoir et la piétine ensuite.

On juge de la stupeur que causa parmi les parents et les amis cette agression aussi brutale qu'imprévue. Cependant le jeune homme fut vigoureusement empoigné par les personnes présentes et remis entre les mains des agents, qui le conduisirent au poste voisin. C'est le dépit de n'avoir pu épouser cette jeune femme, dont il était éperdument amoureux, qui l'avait, paraît-il poussé à cette scène regrettable.

Les drames de l'ivrognerie

Presque tous les ans à pareille épo-ue, l'abus des spiritueux fait dans otre ville un certain nombre de victi-es. Nous en avons déjà enregistré plu-ieurs à l'heure qu'il est, et il y en a eu ne nouvelle hier matin, mais il s'en est llu de bien peu qu'il n'y en ait eu deux.

Dans la nuit, il y a eu noce en gle à l'auberge Guillette, rue Made-ine, faubourg St-Jean, et comme la upart du temps, cela s'est terminé par ne bagarre. Un nommé Charles Robert i a cumulé autrefois les métiers de inturier en fourrures et de peintre en îtiments, a été mis à la porte après oir été rossé d'importance.

La police l'a ramassé un peu plus rd dormant sur le trottoir et l'a con-uit au poste No. 7, à la tête de l'esca-r de la rue de la Couronne. Vers sept uses du matin, Robert a été transféré poste central, rue Ste. Ursule, où il pas tardé à être pris de congestion lmonaire.

Le Dr. Deblois qui a été mandé, a ayé de rétablir la respiration, mais n n'y a fait et le malade a expiré e henre plus tard. Le cadavre a été nsporté à la Morgue, où le coroner lleau tiendra une enquête ce matin.

Le défunt était âgé de près de cin-nte ans.

Vers 1.30 heure hier après-midi, le éphone de l'hôtel St. Louis a informé police, que deux individus gisaient s-morts près de là.

Dix minutes après ils étaient rendus poste central. Ce sont les nommés alen et Ritchford. On a dû faire r celui-ci ce qu'on avait fait le matin r Robert.

e Dr Deblois a réussi cette fois à blir la respiration et à faire dispa-re la congestion qui commençait à ffer cet individu.

—

drame boulevard Hauss-man

n drame, qui a produit une très vive tion, s'est passé le 5 mars au matin hrs, boulevard Haussman.

. le docteur Quinet, sujet belge, de 46 ans, établi depuis longtemps ly, près Charleroi, où il occupe une de situation, marié, père de six nts, avait reçu dans son intérieur e ses voisins nommé Bayotte, agent ires, également marié et père de enfants. Bayotte ne tarda pas à r des relations coupables avec Mme et.

malheureux docteur fut naturelle-le dernier à s'apercevoir de la co-e qui se jouait à ses dépens et dont le monde plaisantait. Lorsqu'i t son malheur, il fit une scène ter-à sa femme, qui abandonna le oile conjugal et partit sans indi-le lieu de sa retraite.

yotte, qui avait une mauvaise ation comme financier, et qui a la police correctionnelle, à laquelle urait pas pu échapper sans l'inter-on d'un de ses patrons, quitta le il y a six mois, avec sa femme et fants, pour venir à Paris.

lgré son départ, les bruits fâcheux ouraient sur Mme Quinet continuè-et finalement le Dr Quinet croyant a femme était venue retrouver tte, arrivait à Paris pour avoir des ations avec lui et savoir où de-ait sa volage moitié.

hant que Bayotte travaillait chez an Bezels, courtier en farines, bou-l Haussman, il l'attendit devant te, le matin, à neuf heures. Au nt où Bayotte arrivait au maga-l'apercut, et, comme Quinet l'a-nacé plusieurs fois de lui casser ins, il prit peur et se mit à crier : Au secours ! à l'assassin !

publie s'amassa, et le docteur t, affolé, sauta à la gorge de te. La foule voulut s'interposer. le malheureux perdant complè-t la tête, sortit de sa poche un er chargé de six coups et fit feu. yotte, atteint à la tête, au dessus reille gauche, tomba baigné dans ng ; il fut relevé par des passants nsporté à l'hôpital Beaujon, dans t alarmant.

meurtrier a été immédiatement né et remis entre les mains des .

docteur Quinet a déclaré de la re la plus formelle qu'il était venu is uniquement pour avoir des ations avec Bayotte, et dans le ut de savoir où était sa femme, qu'il voulait ramener au pays dans l'intérêt de ses enfants, et que ce n'est que parce que Bayotte ameutait le public qu'il avait tiré.

Dans l'après-midi, Mme Bayotte s'est rendue à l'hôpital Beaujon pour voir son mari, avec un employé de la maison Van Bezels, mais Bayotte, vu la gravité de son état, n'a pu lui parler. Les magistrats instructeurs se sont rendus à l'hôpital pour faire une enquête, mais Bayotte a refusé formellement de dire où était Mme Quinet.

—

Le chien du contrebandier

Une chasse des plus émouvantes vient d'avoir lieu dans un des bois qui avoisinent Fourmies. Un de ces petits chiens que certains individus emploient pour faire la contrebande du tabac venait de déboucher du bois, près de la route. Le nez au vent et la patte levée, l'intelligent animal, en éveil, semblait avoir éventé un douanier en embuscade. Son flair et son instinct ne l'avaient pas trompé ; aussi, sûr du fait, il détala à toute vitesse, ayant à ses trouses un de ces grands et féroces chiens de douaniers.

Malgré le collier de tabac qui lui entourait le cou, la pauvre bête conservait une assez grande avance, lorsqu'un second chien de douanier lui coupa le chemin. Aussitôt, le petit animal fit un crochet et grâce à son agilité, aurait peut-être fini par échapper à ses poursuivants, lorsqu'il eut la malencontreuse idée de se jeter dans un de ces grands étangs qui se trouvent dans ces bois. Malheureusement, les herbes ayant entravé ses mouvements, un de ses terribles ennemis l'atteignit et, d'un coup de sa puissante mâchoire, lui enleva la moitié de la tête.

Ainsi finit cette chasse, moins rare qu'on ne le croit sur les frontières de Belgique.

Poète incompris

Hier, à sept heures du matin, un individu, paraissant âgé de quarante ans environ, s'est jeté dans la Seine, près du pont des Arts. Retiré aussitôt par les deux frères Hennebuis, mariniers à bord du bateau l'*Archimède*, il a été transporté au poste de secours voisin.

Dans une des poches de son paletot, on a trouvé la pièce de *vers* suivante, qui ne rappelle, hélas ! que de fort loin les adieux à la vie de Gilbert ou ceux d'Escousse ou de Lebras :

Je dispose librement de ma vie
N'ayant aucun souci
Que celui de l'ennui
Je me nomme Gastro Antony
C'est pourquoi je me donne ce lit

Malgré toutes les tentatives faites pour le rappeler à la vie, ce malheureux a succombé.

—

Vêtures

Une imposante cérémonie religieuse a eu lieu mercredi à l'Hôpital du Sacré-Cœur. Elle était présidée par M. le grand vicaire Cyrille Légaré. Deux jeunes filles ont prononcé leurs derniers vœux et deux autres ont pris le saint habit. Les noms des premières sont Mlle Clarida Turcotte, de St-Anselme, en religion sœur St-Pierre, et Mlle Olive Simard, de la paroisse St-François-Xavier (Petite Rivière), en religion sœur Ste-Marguerite.

Les deux postulantes se nomment Mlle Alma Allard, de St-Roch de Québec, et Mlle Marie Pâquet, de St-Honoré de Shenly.

M. le grand vicaire Legaré a fait, en cette circonstance, une touchante allocution.

—

Dîner à Spencer Wood

Les personnes dont les noms suivent étaient invitées à dîner à Spencer Wood, jeudi soir :

Les hon. conseillers législatifs Thos Wood, J. L. Beaudry, E. Gérin, L. Archambault, J. A. Dorion, J. G. Laviolette, Dr LaRue, Champagne, Méthot, E. Rémillard et Mme Rémillard, l'hon. J. S. C. Würtele, président de l'Assemblée Législative et Mme Würtele, MM. les députés Nantel, Félix Carbray et Mme Carbray, Faucher de St-Maurice et Mme Faucher de St-Maurice, F. X. Lemieux et Mme Lemieux, Ernest Gagnon et Mme Gagnon, Sawyer, G. W. Stephens, P. E. LeBlanc, l'hon. A. Turcotte, l'hon. L. Beaubien, MM. les députés Boyer, W. Owens, J. E. Robidoux, l'hon. I. Thibaudeau, M. et Mme Alph. Pouliot, M. et Mme Thos Chapais, M. et Mme A. F. M. D'Eschambault, M. A. Davis, surintendant du chemin de fer du Nord, l'hon. T. J. J. Loranger, Mlles Burroughs, M. le Dr Roy, Mme et Mlle Roy, le major et Mme Lindsay, M. G. T. Cary, le capt. Sheppard, A. D. C., le lieut. Garneau, A. D. C., M. Bernier.

L'OCTROI DE TERRE
DU CHEMIN DE FER
PACIFIQUE CANADIEN

Cousiste en Terres les plus belles pour le Blé, Prairies, Paturages qu'il soit possible de trouver dans le Manitoba et les Terres du Nard-Ouest.

—:o–o:—

Ces terres sont à très bas prix, à peu de distance du chemin de fer et parfaitement convenables pour CULTURE VARIÉE, l'élevaga de be-tiaux, produits de ferme, etc. On peut acheter ces terres

Avec ou sans culture, au choix de l'acheteur.

Les prix sont de $2,50 l'acre en montant avec ou sans défrichements à faire et cela à des conditions faciles, et après examen fait par les Examinateurs des terres de la Compagnie.

Lorsque la vente est faite à la condition de cultiver, **UN RABAIS** de la moitié du prix de vente est accordé pour la partie de terre cultivée.

TERMES DE PAIEMENTS :

Ils peuvent être faits en plein au moment de la vente ou en six versements avec intérêt. On peut obtenir des débentures d'octroi de terre de la Banque de Montréal ou de ses agences et ces débentures seront acceptées à 10 pour cent de prime de leur valeur au pair.

On peut obtenir des brochures, mappes, etc, en s'adressant au soussigné et aussi à M. John McTavish, commissaire de terre de Winnipeg, et auquel toutes demandes relatives aux prix, conditions de vente, description des terres, etc., doivent être adressées.

Par ordre du Bureau
CHARLES DEINKWATER,
Secrétaire.

6 mars, 1885.—4m 3f s. c c

TERRE A VENDRE

UNE TERRE DE DEUX ARPENTS DE FRONT SUR 26 DE LONGUEUR, en face de l'église de St-Louis de Métabetchouan, Lac St-Jean, sans perte, avec une maison de 49 pieds de front sur 29 de large, grange, étable et autre bâtisse ; et un magnifiqe jardin. Conditions avantageuses.

JOB BILODEAU,
St-Louis de Métabetchouan

19 fév 1885—c e c 174

BONNE OCCASION

UNE PERSONNE AVEC UN CAPITAL de **$2,000 à $3.000** trouverait une société avantageuse.

Pour informations, s'adresser par lettre à **A. B.**, au Bureau de ce journal.

18 fév 1885—6fc–2fs c 37

Graine de Negondo
(ERABLE GIGUERE.)

10 cts le 100 ou **25** cts l'once. Un once contient près de 500. Déduction libérale à la livre. Expédié franco.

C. SYLVESTRE,
St-Barthélemy, Comté de Berthier.

24 août 1884—6mcl 770

MÉDAILLES d'OR et d'ARGENT
à Paris, aux Expositions de 1865 et de 1879.

GUÉRISON
DES
Incontinences d'Urine
PAR LES
DRAGÉES GRIMAUD
de Poitiers
Ferro-Ergotées

Approuvées par plusieurs Sociétés de Médecine de France et de l'Etranger

Employées depuis plus de 30 ans dans les Hôpitaux, Asiles, Colonies pénitentiaires, avec un succès constant, dans les *Affections Chloretiques* et *Anémiques* de toute nature.

Pâles Couleurs.

NOUVELLE MÉDICATION PRÉCIEUSE ET UNIQUE POUR LA GUÉRISON DES
INCONTINENCES d'URINE

Vente en gros, à Poitiers (France).
CHEZ MM. GRIMAUD FILS & Cie
12, rue Boncenne, 12
Dépositaires à Québec : Dr Ed. MORIN et Cie
314, rue Saint-Jean, 314
ET DANS TOUTES LES PRINCIPALES PHARMACIES

ÉPILEPSIE
HYSTÉRIE
CONVULSIONS
MALADIES NERVEUSES



Guérison souvent ! Soulagement toujours !
PAR L'EMPLOI DE LA
SOLUTION ANTI-NERVEUSE
DE
Laroyenne

VENTE EN GROS
PARIS, 7, Boulevard Denain, 7, PARIS
PHARMACIE DUREL
Dépôt dans les principales Pharmacies du CANADA.

PILULES PURGATIVES
D'EXTRAIT D'ÉLIXIR TONIQUE ANTI-GLAIREUX DU Dr GUILLIÉ
Préparé par PAUL GAGE, Phien, seul Propriétaire, 9 r. de Grenelle-St-Germain, PARIS

L'action de l'ÉLIXIR GUILLIÉ est toujours bienfaisante. Comme Purgatif, il nettoie en même temps que rafraîchit ; il aide et corrige toutes les sécrétions et donne de la [illegible] aux organes. N'employant pas [illegible] peut être administré avec [illegible] aux enfants et aux vieillards sans [illegible] et d'aucune espèce d'accident.

Une expérience de plus de soixante années a démontré que l'*Elixir Guillié* était d'une efficacité incontestable contre toutes les

FIÈVRES ÉPIDÉMIQUES, DYSSENTERIES, CHOLÉRA, AFFECTIONS GLUTTEUSES

et en général comme **dépuratif** dans toutes les MALADIES CONGESTIVES.

Les Pilules d'Extrait d'Elixir du Dr Guillié contiennent, sous un petit volume, toutes les propriétés toni-purgatives et dépuratives de cet Elixir. Elles conviennent surtout à la classe ouvrière, à laquelle elles évitent les dépenses considérables des maladies et les pertes de temps.

Dépôt à *Québec* : Dr Ed. MORIN & Cie, Pharmacien-Chimiste, 314, rue St-Jean

COGNACKINA

Délicieuse Liqueur à base de
Vieux Cognac
DE
A. ARDURA
Inventeur et unique Fabricant à BLAYE, près COGNAC (FRANCE)

FORTIFIANTE, APÉRITIVE, DIGESTIVE, ANTI-FIÉVREUSE

Recommandée tout particulièrement aux Dames, aux Enfants et aux Vieillards.

COGNACKINA

HUILE du Dr DUCOUX



HUILE DE FOIE DE MORUE
Iodo-Ferrée au Quinquina et aux Écorces d'Oranges Amères

Ce précieux médicament, fruit des longs travaux et des persévérantes études du Docteur DUCOUX, réunit sous une seule forme l'Huile de Foie de Morue, le Fer, le Quinquina, et le Sirop d'Ecorces d'Oranges Amères.

Les éléments qui entrent dans la composition de ce produit expliquent suffisamment son immense succès et l'augmentation constante de sa consommation prouve on ne peut mieux qu'il est pourvu de toutes les qualités nécessaires pour guérir l'*Anémie*, la *Chlorose*, les *Maladies de Poitrine*, les *Bronchites Rhumes, Catharres*, la *Phthisie* et toutes les *Affections Scrofuleuses*.

Les Médecins les plus éminents recommandent tout particulièrement ce médicament, d'une odeur agréable, sans mauvais goût et dont l'usage est facile, économique.

Dépôt général à Paris : Dr DUCOUX, 209, rue St-Denis
et dans toutes les Principales Pharmacies du Canada

VÉRITABLES GRAINS *de Santé* du docteur FRANCK

APÉRITIFS, STOMACHIQUES, PURGATIFS & DÉPURATIFS

Ils guérissent et préviennent les maladies qui se rattachent à l'ENGORGEMENT des INTESTINS, telles que : *Manque d'appétit, Migraine, Constipation, Amas de Bile, Congestions du Foie, du Poumon et du Cerveau*, etc.

TRÈS IMITÉS ET CONTREFAITS

Exiger l'étiquette ci-jointe en 4 couleurs, avec le mot VÉRITABLES

1f 50 la 1/2 boîte (50 grains)—3 fr. la boîte (105 grains)—NOTICE dans chaque boîte.

A Québec : Pharmacie de M. MORIN, et les bonnes Pharmacies

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Dépôt chez le Dr Edouard Morin & Cie.

314, *RUE ET FAUBOURG ST.-JEAN.*

AGRICULTUR

Aux lecteurs

Nous reproduisons l'article : *Eerêmeuses de lait*, qui est rempli defautes typographiques, tellement nombreuses que le sens n'est pas saisissable.

Ecrémeuses de lait

Nous trouvons dans un journal américain dévoué aux intérêts de la laiterie, un document qui, au point où en sont rendues les études sur la question de l'écrémage centrifuge, mérite plus qu'une simple mention. Ce document, c'est le rapport des juges appelés à se prononcer sur la valeur de différentes machines centrifuges, à la grande exposition de produits et d'appareils de laiterie, tenue à Londres, (Angleterre) en décembre dernier.

Nos lecteurs devront nous savoir bon gré de le leur faire connaître. Il a d'abord été publié par l'*Agricultural Gazette*, un des pricipaux journaux agricoles du monde. Nous donnons en substance les parties les plus intéressantes.

Après délibération, les juges décidèrent de s'arrêter aux points suivants dans leur étude comparative :

1. Construction (comprenant simplicité de forme, facilité de nettoyage, de vidange et de huilage.)
2. Analyse du lait écrémé.
3. Analyse de la crême.
4. Qualité de la crême.
5. Température du lait pendant l'écrémage.
6. Temps nécessaire pour écrémer une quantité donnée.
7. Qualité de lait requise pour faire fonctionner le séparateur.
8. Prix de la machine, y compris le mouvement intermédiaire.
9. Coût de l'installation.
10. Révolutions.
11. Sûreté.
12. Avantage de faire écouler le lait écrémé et la crême à un niveau plus ou moins élevé.
13. Adaptation à un manège (*horse-power.*)
14. Mouvement intermédiaire,—simplicité de construction, facilité de mise en marche, et d'arrêt, et toute disposition permettant de neutraliser l'effet que peut avoir sur la vitesse le ralentisment du cheval.
15. Force motrice nécessaire pour le fonctionnement de chaque machine.

Une copie de ce programme fut communiqué aux exposants avant le concours.

A l'égard du dernier point, les autorités de l'exposition dispensèrent les juges d'y appliquer leur attention.

D'un autre côté, ils auraient voulu se rendre compte du poids du lait écrémé et de la crême, mais l'intendant étant absent, il fallut passer outre.

MACHINES EXPOSÉES

A ce concours il y avait quatre centrifuges : trois danois, exhibés par la Alesbury Dairy Cy, et un De Laval, exhibé par la maison D. Hald & Cie. Les machines danoises ne différaient entre elles que sous le rapport des dimensions. Aussi, pour plus de clarté, sera-t-il préférable de les désigner par les lettres A, B, et C, A, étant supposé être la plus volumineuse, C, la moyenne, et C, la plus petite.

PREMIER POINT

1. Au sujet de la forme et des opérations du nettoyage, du vidange et du huilage, le Laval a paru, sans contredit, supérieur aux autres appareils du même genre. Les juges ayant ordonné le vidange du centrifuge Laval, un homme enleva aisément la turbine et en versa le contenu dans un seau. L'opération ne dura que quelques minutes. Pour la machine B, il fallut d'abord, faire sortir le lait au moyen d'un siphon ; puis le dévissage, desserrage des pièces d'ajustement, et le déplacement du tambour, parurent exiger le travail de deux ou trois hommes. A la base de la turbine se trouvait une ouverture, fermée à l'aide d'un tampon conique. On dût sortir celui-ci à coups de marteau, afin de faire écouler le lait resté dans le tambour après que le siphon eut extrait tout ce qu'il était capable d'extraire. Lorsque la turbine était en place, grande paraissait la difficulté d'atteindre ce bouchon. Ces remarques s'appliquent indistinctement aux trois centrifuges danois, vu la similitude de leur construction.

DEUXIÈME POINT

Ordre fut donné de fournir a chaque machine 400 lbs de lait doux, du contenu d'un réservoir spécial. La masse liquide devait être remuée au préalable, dans le but d'obtenir l'uniformité des parts.

Contrairement à leur volonté, les juges ne réussirent pas toujours à essayer en même temps, les quatre appareils écrémeurs. La première journée de l'exposition, deux centrifuges seulement — le Laval et le danois B — reçurent la quantité de lait voulue. Les autres machines ne furent servies que le lendemain. Cause de ce retard, l'absence de l'intendant.

La température du lait, dans le grand réservoir, était de 56 dégrés.

Dans le tableau suivant se trouve indiqué d'une manière clair et concise le résultat des investigations par rapport à chaque machine. Si tous les détails de l'analyse ne sont pas inclus, c'est que les éléments du beurre, les matières grasses, semblent être, pour le moment, les seules dignes d'intérêt :

Révolutions requises par minute		6,000	3,000	2,000	3,600
Nombre de révolutions atteint par minute		6,234	2,500	1,600	3,400
Prix	£	37	41	73	28
Quantité de lait nécessaire pour faire fonctionner le séparateur.	Livres.	12.25	30.75	128.75	5.25
Temps exigé pour écremer 400 lbs	Minutes.	40	42	*32	68
Température du lait pendant l'écremage	Degrés.	62	88	62	74
Matière grasse ou beurre dans la crême du séparateur		47.36	15.65	26.42	33.12
Matière grasse dans le lait écrémé du sépateur		.67	.18	.32	1.62
Matière grasse dans le lait doux fourni		4.32	4.32	3.60	3.60
Nom des machines		De Laval	Danois B	Danois A	Danois C

* Par erreur de l'intendant 600 lbs de lait fut livré à cette machine.

Comme le demontre la proportion de matière grasse, le lait fourni était très riche en beurre.

Quoiqu'il en soit, l'essentiel pour un centrifuge étant de séparer la crême du lait écrémé, il importe de faire la comparaison entre l'analyse du lait écrémé et celle de la crême, afin de se rendre compte de la quantité de gras resté dans le lait écrémé, et de la quantité de lait écrémé resté dans la crême.—Or, le séparateur Laval laissa une quantité assez considérable de gras dans la crême, mais ne laissa dans celle-ci que peu ou point de lait.

La crême provenant de cette machine était beaucoup supérieure en qualité à la crême ordinaire.

Ce fut le contraire avec le centrifuge B. Tandis qu'il ne resta comparativement que peu de matière grasse dans le lait écrémé, la qualité fit grandement défaut à la crême—Une bonne partie du lait écrémé—probablement 50 o/o du lait entier—se mêla à cette matière. A vrai dire, l'appareil ne put donner satisfaction sur un point essentiel, celui de séparer le lait écrémé de la crême. Il aurait été plus économique d'avoir baratté le lait doux pour en faire du beurre que d'avoir commencé par l'écremage.

Machine A :—Moins de gras laissé dans le lait que par la Laval, mais aussi comparativement moins de matière grasse dans la crême, celle-ci contenant une grande proportion de lait écrémé.

Machine C :— Beaucoup de gras dans le lait écrémé, (1,62 contre 67 laissé par la Laval). Crême meilleure que celle des autres centrifuges danois, mais accusant encore le défaut du mélange du lait écrémé avec la crême.

D'après ce qui vient d'être dit, on conviendra assurément que la crême produite par les machines danoises était de qualité inférieure, condition incompatible avec les exigences du commerce. Ceux qui ont pour objectif la vente de la crême ont besoin—cela est évident d'un article aussi parfait que possible, et non d'un mélange dépréciateur.

Les juges voulurent aussi se rendre compte de la disposition des machines à produire de la crême claire ou épaisse. Or, tandis que la Laval montra qu'elle pouvait donner ce qu'on exigeait, les centrifuges danois furent impuissants à changer la consistance de leur production. En effet, l'opérateur de celles-ci ne pût obtenir de crême épaisse.

TEMPÉRATURE

5. La température du lait pendant l'écrémage constitue un point très important, car de la basse température à laquelle la séparation à lieu dépend la conservation du lait écrémé et de la crême. Lorsqu'on a en vue la vente de ces deux produits, l'écrémage doit nécessairement se faire à une basse température. Autrement, le lait écrémé et la crême seraient sujets à surir très vite.

Le centrifuge danois A et le Laval séparèrent le lait à la température relativement basse de 62 dégrés, mais les machines B et C écrèmèrent à la température élevée de 88 et 74 dégrés respectivement. On prétend que ces derniers appareils peuvent écrèmer à 40 dégrés. Si c'est le cas, pourquoi n'ont-ils pas fait leur preuve, et pourquoi ont-ils travaillé si mal, malgré la circonstance favorable qu'on leur avait ménagée, car c'est un fait bien connu que la séparation se fait plus complètement à une température élévée qu'à une basse température ?

TEMPS

6. Pour l'occasion, les juges trouvèrent, qu'au lieu de faire fonctionner les centrifuges pendant un temps déterminé il était préférable de fournir à chacun la même quantité de lait. On objecta qu'une machine pouvait donner les meilleurs résultats, dans un travail de courte durée, tandis qu'une autre n'était capable d'en faire autant que dans une longue opération- Mais cette raison est certainement fausse. Pour les cultivateurs, le meilleur appareil est celui qui se met en œuvre le plus promptement.

7. Le septième point, la quantité de lait requise pour faire fonctionner chaque séparateur, n'a pas en pratique l'importance du précédent, car quelle que soit sa dimension, chaque centrifuge peut écrèmer jusqu'aux dernières gouttes, pourvu qu'on utilise le lait écrémé pour finir. Cependant les juges crurent à propos de peser le résidu, afin de se renseigner, et de voir comment le tambour pouvait être vidé dans le cas d'urgence.

8, etc. Eu égard à la qualité du travail accompli, la machine Laval était la moins dispendieuse ou celle qui valait le mieux son prix de vente.

Quant au coût de l'installation, pas de différence bien apparente entre les centrifuges exhibés. Fonctionnant tous à grande vitesse, ils demandent des fondations solides.

10, etc. Autant qu'on peut en juger par l'expérience, il ne parait pas résulter d'inconvénient sensible de l'extrême vitesse du mouvement rotatoire dans la machine Laval, et, mettant en ligne de compte le volume de la turbine, nous sommes plutôt disposés à regarder comme plus apparente que réelle la différence entre les centrifuges danois et le Laval sous le rapport de la vitesse.

Mais, avec cette question de vitesse vient la question de sûreté. Sur ce point, il n'y avait pas de critique à faire, toutes les machines étant assez fortes et solides pour le travail qu'on en exigent.

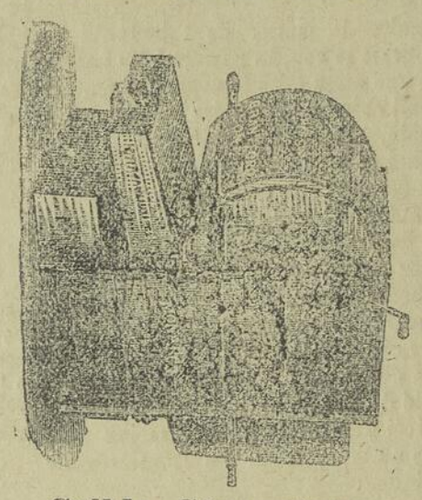
12. L'écrèmeuse B fit monter le lait écrémé à 9 pieds et 2 pouces audessus du niveau de l'issue ordinaire, et elle aurait pu probablement élever le liquide davantage, s'il avait été possible de se procurer une nouvelle longueur de tube. La disposition qui permet d'obtenir un pareil résultat consiste dans le simple allongement du conduit d'où s'écoule le lait rejeté par la turbine. Cette faculté d'élever le lait, commune en apparance à toutes les machines danoises serait très avantageuse pour certaines fabriques. Toutefois, reste à savoir quel effet le poids de la colonne de liquide pourrait avoir sur le pouvoir *séparateur* de l'appareil. Les juges n'eurent ni le temps ni l'occasion de se renseigner à ce sujet.

FORCE MOTRICE

13. Il fut jugé inopportun de s'arrêter au 13ème point. L'expérience l'a déjà établi d'ailleurs, que chacun des centrifuges peut fonctionner à l'aide d'un manége. Conséquemment on se borna à l'examen du mouvement intermédiaire. Toutes les machines étaient pourvues d'une pièce de mécanisme, disposée de manière à neutraliser l'effet du pas inégal du cheval sur la vitesse.

SUPÉRIORITÉ DU CENTRIFUGE LAVAL

En faisant le sommaire des remarques qui précèdent, il sera facile d'observer que le centrifuge Laval tout en étant égalé par ses concurrants sur des points de peu d'importance, les dépassa tous et de beaucoup en ce qui a rapport à la construction, à la température, à la qualité et à l'analyse de la crême. En conséquence, il mérita bien la médaille d'or accordée par le Conseil. La faculté d'élever le lait après la séparation de la crême valut un second prix à la machine A. Mais, n'ayant pu écrèmer le lait d'une manière satisfaisante, les autres appareils furent jugés indignes de considération.



Crible—Séparateur Monarch

Se servir de cet instrument, c'est le moyen d'avoir du grain net, beau et bien nourri, d'économiser sur la semence et d'augmenter la récolte de dix à quinze pour cent.

Une crise ministerielle en Grece.

La crise ministérielle qui avait éclaté en Grèce la semaine dernière vient de se dénouer, après avoir traversé des phases assez singulières.

Depuis longtemps l'opposition cherchait à mettre en minorité le ministère Tricoupis, au pouvoir depuis trois ans, et elle exploitait contre le cabinet le mécontentement produit dans le paps par les difficultés financières, ainsi que par les nouveaux impôts.

Le 24 février. les députés opposants profitèrent de l'absence d'un certain nombre de leurs collègues ministériels pour renverser le ministère au moyen d'un vote de surprise.

M. Pélimésas engagea l'attaque par une charge vigoureuse contre le gouvernement qu'il accusa de mener le pays au bord de l'abîme par le désordre des finances, et après cette violente philippique, M. Catzicapis déposa une motion ainsi conçue :

" La Chambre ne saurait désormais avoir confiance dans le ministère. "

Le président du conseil bien qu'il se rendit compte de la manœuvre parlementaire, d'ailleurs peu loyale, dirigée contre lui, accepta bravement la discussion immédiate.

Grâce à la défection de MM. Papamicholopoulos, Petzalis et de quatre autres députés qui, jusque-là, avaient soutenu le cabinet, mais que l'appât de quelques portefeuilles dans une nouvelle combinaison ministérielle détacha de la majorité, la motion de défiance fut adoptée par 108 voix contre 104. Les ministres n'avaient pas pris part au vote.

Pour se conformer à la fiction parlementaire, le président du conseil s'empressa de faire parvenir au roi sa démission. Le souverain fit alors appeler M. Delpanni, le chef reconnu de l'opposi- qui eut successivement trois entrevues avec le roi.

M. Delyanni, qui ne pouvait compter sur une majorité réelle dans la Chambre, demanda au roi la dissolution du Parlement, en même temps que ses amis organisaient des démonstrations populaires en l'honneur de leur leader. La foule réunie devant sa maison acclamait M. Delyanni et l'accompagnait jusqu'à la place de la Constitution, au son d'une fanfare et en agitant des drapeaux ; mais aux abords du palais royal, la multitude se voyait arrêtée par des pelotons de cavalerie qui lui barraient la route.

Cependant la crise a eu un dénouement inattendu. Le roi n'a pu se résoudre à user du privilège de la dis- solution en faveur d'un chef de part qui n'avait obtenu dans la Chambr qu'une majorité factice. M. Tricoupi fut de nouveau mandé au palais le 2 février, et le souverain l'invita à reprer dre la direction des affaires. Aussitôt président du conseil était à son tour l'objet des ovations de la foule, si mobile dans ses affections, et recevait des télégrammes de félicitations de presque toutes les villes de province.

Le peuple dans l'enthousiasme l'escorta jusqu'à sa maison et le força de paraître au balcon, d'où l'homme d'Etat dut haranguer la multitude.

Chers concitoyens, dit l'orateur avec émotion, je vous remercie de la joie que vous témoignez à propos de la fin de la crise ministérielle. Vos sentiments prouvent que la capitale a vu avec satisfaction mon maintien au pouvoir pendant ces dernières années ; et elle avait raison, parce que mes collègues et moi nous nous sommes toujours efforcés de servir avec ardeur la cause de l'hellénisme. Vous avez recoonnu mes services et vous n'avez pas voulu qu'on permit à un autre de me succéder à la tête du gouvernement. C'est seulement par le respect des lois et par le calme que nous pouvons espérer de mener à bonne fin la grande œuvre de restauration nationale que nous avons entreprise

Continuez, mes chers concitoyens, à respecter les lois et la tranquillité publique, et soyez persuadés que vous trouverez toujours dans le gouvernement un fidèle interprète de vos nobles pensées, résolu qu'il est à ne rien négliger, comme par le passé, pour réaliser les fières espérances qui tiennent au cœur de tous les Hellènes.

La chaude allocution de M. Tricoupis a été souvent interrompue par les vivats de la foule.

Le surlendemain 24 février, la Chambre donnait au ministère Tricoupis un vote de confiance par 116 voix contre 112 ; mais le président du conseil, estimant avec raison qu'il lui était impossible de gouverner avec un parlement soumis à de telles fluctuations, faisait, séance tenante, lecture du décret de dissolution, que lui avait accordé la confiance royale et qui convoquait les collèges électoraux pour le 7 avril prochain.

M. Tricoupis est issu d'une des plus anciennes familles du pays ; son père avait écrit une histoire très estimée de la Grèce. Lui-même, fort érudit et lettré, a fait son éducation en Angleterre, a parcouru l'Europe et de retour dans son pays, s'est adonné à l'étude du droit. Il a été trois fois président du conseil, et il représente aujourd'hui la ville de Missolonghi, illustrée par l'héroïque défense de Botzaris contre les Turcs et par la mort du chantre célèbre de *Child-Harold*, qui succomba dans ses murs. Jurisconsulte éminent, financier distingué, orateur de premier ordre, M. Tricoupis, qui a déjà rendu de signalés services à son pays, est, depuis la mort de M. Comondouros, l'homme d'Etat marquant de la Grèce et le ministre le plus capable de diriger la politique compliquée de cette petite nation si brave et si intelligente. Nous ajouterons que les sympathies de M. Tricoupis pour la France sont connues ; c'est sous son ministère qu'ont été conduites les négociations qui ont abouti à l'envoi en Grèce de la mission militaire du général Vosseur et de l'amiral Lejeune, chargés de la réorganisation de l'armée et de la marine helléniques.

Le rapport de la Banque des Cantons de l'Est au département des Finances, pour le mois de janvier dernier, dénote un montant de $208,803.24 dues à cette institution par diverses autres banques du Canada.

Elle se trouve la banque créancière la plus forte des autres institutions monétaires de la province de Québec et la deuxième de toute la Puissance.

FEUILLETON DU *CULTIVATEUR*.
8

E
Sire de Lustupin

—Parce que M. de Lespars est maître des Eaux et Forêts de monseigneur, et que ce mariage, célébré plus tard, peut porter ombrage à ceux qui me savent attaché au roi. Ce mariage célébré cette nuit, quand demain le roi fait son entrée à Paris, quand les fêtes du sacre vont se préparer, passera inaperçu, et c'est ce qu'il faut.

—Peut-être.

—Alors ?...

—Je consens ! dit le duc.

—Je vais donner les ordres.

—Oui, et je vais faire appeler M. de Lespars.

XLVIII

LA LETTRE.

—Je vous jure que je tuerai cet homme !

—Non pas !

—Pourquoi ?

—Je veux qu'il vive !

—Je le tuerai !

—Monsieur de Maillé, vous ne le tuerez pas !

—Monsieur de Lustupin, je vous jure qu'il ne mourra que de ma main !

—Ah ! cela c'est possible ! mais vous attendrez ?

—Pas une seconde !

—Vous attendrez !

—Je vais le tuer sur l'heure!

—Encore une fois, vous ne passerez pas !

Et Lustupin se plaça résolûment devant de Maillé.

—C'était dans la rue du Temple que se passait cette scène, et il était sept heures du matin.

Mais à cette époque de l'année il fait à peine jour, à cette heure matinal.

De Maillé s'efforça de repousser Lustupin.

—Monsieur, dit-il, laissez-moi tuer cet homme !

—Mais vous n'y songez pas ! s'écria Lustupin. Vous n'êtes pas remis de votre blessure. Vous êtes faible, épuisé, sans force. Il refusa de se battre avec vous, et s'il refuse, le frapperez-vous !

—Je veux qu'il meure !

—Vous ne l'assassinerez pas !

—Je le forcerai à se battre !

—Vous n'en aurez pas la force !

De Maillé ouvrit un papier froissé qu'il tenait dans sa main gauche.

—Mais, tenez ! s'écria-t-il, lisez donc, et vous me direz ensuite si les forces peuvent me faire défaut.

Lustupin prit le papier et, à la lueur naissante du crépuscule, il lut ces quelques mots.

" *Ne cherchez plus à me voir !*

" *Oubliez-moi !*

" *Ne m'aimez plus !*

" *Cette nuit, sur l'ordre de mon père j'ai épousé M. de* " *Céranon.*

" *Adieu* "

—Et après cela, je n'aurai pas la force de tuer cet homme ! s'écria de Maillé.

—Il faut qu'il vive !

—Pourquoi ?

—Parce que j'ai besoin de sa vie durant quelques jours encore.

—Et que m'importe !

—Il m'importe, à moi !

—Je ne puis attendre !

Lustupin fit un geste, et saisissant les mains de Maillé :

—Vous voulez être vengé ? dit-il.

—Oh oui ! je le veux ! s'écria le vicomte.

—Eh bien ! vous le serez ! Ah ! cruellement, je vous le jure, mais il vous faut attendre !

—Je ne ne puis ! je souffre trop !

—Il y en a qui ont souffert plus que vous, et qui ont attendu !

—C'est impossible !

—En voulez-vous les preuves ?

Et se jetant en arrière, Lustupin fit entendre un sifflet aigu.

Un homme, enveloppé dans les plis d'un grand manteau, apparut soudain.

—Engilbert ! dit Lustupin, dis à M. de Maillé ce que le baron de Céranon t'a fait souffrir.

Un rugissement sourd retentit.

—J'étais marié à une femme que j'adorais et qui m'aimait, dit l'homme au manteau, j'étais riche, j'étais heureux ! Céranon m'a ruiné, il a arraché de mes bras celle que j'aimais, il l'a torturée.

—Et vous ne vous êtes pas vengé ? s'écria de Maillé.

—Je ne savais rien, mais depuis six mois je sais tout, et je poursuis ma vengeance !

—Qu'attendez-vous ?

—Que l'heure vienne où cete vengeance soit digne du crime accompli.

—Et quand l'heure viendra-t-elle ?

—Bientôt !

—Vicomte ! s'écria Lustupin, laissez-moi arracher des mains de cet homme cette femme qu'il retient captive, et dont la vie répond de la sienne, cette femme, qui est ma sœur, et alors je vous jure que vous laverez vos douleurs dans dans le sang de l'infâme qui les aura causées !

—Je le jure aussi ! dit Engilbert.

—Que faire ? balbutia de Maillé qui pâlissait.

—Attendre, et vous guérir pour être fort !

XLIX

VIVE LE ROI !

Il n'y avait qu'un cri dans toute la France, et ce cri, c'était :

—Vive le roi !

Celui-là, qu'acclamait le peuple de Paris, et qu'allaient saluer le peuple de la France et les peuples de l'Europe entière, c'était François d'Angoulême, François le dauphin, devenu François 1er.

C'était ce François, fils du comte Charles d'Angoulême et de Louise de Savoie, descendant de Louis d'Orléans, frères de Charles VI, et qui, né à Cognac en 1494 (le 2 septembre), avait alors vingt ans d'âge à peine, mais en comptait vingt-cinq au moins par le développement d'esprit et le développement du corps, l'éducation et les habitudes d'enfance et d'adolescence ayant surexcité en lui la nature.

C'était l'événement d'un grand règne c'était l'ouverture d'une grande époque, que ce début, dans la vie royale, d'un jeune prince parraissant être le type des générations nouvelles.

C'est qu'il y avait entre le nouveau roi et ses devanciers un contraste extraordinaire.

Parmi tous ces princes des âges précédents, l'économe et simple Louis XII, rangé, régulier, une fois son feu de jeunesse jeté, de mœurs bourgeoises, de bon sens et de bon cœur, les affaires du dehors à part, mais sans éclat d'esprit, et de physionomie médiocre ; Charles VIII, de petite mine et de petit entendement, incapable de comprendre des pensées trop grandes pour sa faible tête ; puis, le sombre et ironique Louis XI, systématiquement trivial ; plus loin déjà, dans la brume du passé, les premiers Valois illettrés et fastueux, avec leur pompe féodale, contre laquelle réagit Louis XI, parmi tout ce monde disparu, pas une figure à laquelle on puisse comparer le nouveau monarque, celui qui allait être le jeune roi de la Renaissance.

Il y eut dans cette éclatante apparition une combinaison de l'antiquité et de la chevalerie, pareille à la fusion de l'art du moyen âge et de l'art antique sur les monuments de ce temps.

C'est comme une fleur étrange et splendide qui ne se verra qu'une fois.

Ni avant, ni après on n'aura eu permi nous l'idée d'une si élégante créature, non pas que cette élégance soit son domaine exclusif : les hommes élevés comme lui et de sa génération sont comme des figures détachées des toiles de Raphaël et du Titien, artistes et modèles réagissant les uns sur les autres, mais François semble le premier entre cette race olympienne.

François avait deux ans lorsqu'il perdit son père, en 1496.

Elevé par les soins de sa mère, qui l'adorait, il était allé, sur l'ordre du roi Louis XII, habiter le château d'Amboise avec elle, la princesse Louise, et sa sœur Marguerite de Valois.

Le roi lui avait donné pour précepteur en chef le maréchal de Gié, qu'il avait nommé capitaine-commandant du château d'Amboise.

Ce fut en ce temps-là (en 1500) que le roi plaça auprès de François d'Angoulême, un jeune page, le sieur de Fleurance.

Fleurance, fils de Robert de La Marck, avait été envoyé à la cour de Louis XII.

Fleurance avait alors neuf ans.

Le roi l'accueillit bien, puis il lui dit :

—Mon fils, soyez le bienvenu. Vous êtes trop jeune pour me servir, et pour ce, je vous envoie devers M. d'Angoulême, qui est à peu près de votre âge, bien que plus jeune, et je crois que vous tiendrez bon ménage.

—J'irai où il vous plaira me commander d'aller, répondit Fleurance, je suis assez vieil pour vous servir, mon roi, et aller à la guerre si bien vous le voulez.

—Non, mon ami, répliqua le roi, vous avez bon courage, et j'aurais peur que les jambes vous faillissent en chemin. Je vous promets que vous irez, et quand j'airai, vous manderai.

Le maréchal de Gié reçut avec empressement le compagnon des jeux et des plaisirs du comte d'Angoulême, et le *Jeune Adventureux* ne tarda pas à être dans les bonnes grâces du beau prince.

François avait alors cinq et demi, mais il était fort avancé pour son âge.

C'était, pour les deux enfants, tous les jours divertisements nouveaux.

M. d'Angoulême et le *Jeune Adventureux* jouaient à l'*escaigne*, jeu récemment importé d'Italie, et qui se jouait, disent les Mémoires du temps, avec une balle pleine de vent et assez grosse.

C'était le ballon.

Mais ce n'était pas au ballon que s'appliquait le non d'*escaigne*.

" L'*escaigne*, dit Fleurance dans ses " Mémoires, l'escaigne, qu'on tient dans " la main, est faict le devant en manière d'une petite escabelle, dont les " deux petits pieds sont pleins de plomb, " afin qu'elle soit plus pesante et qu'elle " donne plus grand coup. "

M. d'Angoulême et le *Jeune Adventureux*, avec beaucoup d'autres jeunes gentilshommes, passaient le temps a tirer l'arc.

François acquit bientôt une réputation justement méritée dans l'art difficile de l'archer. Rarement il lui arrivait de manquer le but.

Il tirait à la serpentine avec des petites flèches, et il mettait dans le blanc, à grande distance, avec une régularité tellement merveilleuse, que ses amis en demeuraient absolument et complètement ébahis.

" Le dict sieur d'Angoulême et le " dict Jeune Adventureux laschaient " des *pants de retz*, et toute manière de " harnois, pour prendre les cerfs et les " grosses et méchantes bestes sauvages " des bois. "

François, quoique bien jeune enfant, était d'une force corporelle tellement grande qu'il jouait à la grosse boule contre le Jeune Adventureux, son aîné de quatre ans, et Brion, avec lequel il y avait la même différence d'âge.

Or, ce jeu de la boule, " qui est un " jeu d'Italie, non accoustumé par de " ça, qui est aussi grosse qu'un tonneau " plein de vent, et se joue avec un bra- " celet d'airain bien feultreux, avec des " corroyes de cuir, et s'étend depuis le " coude jusques au bout du poing, avec " une poignée d'estain qui se tient de- " dans la main.

" Et est un jeu fort plaisant à ceux " qui s'en sçavent aider, duquel le dict " seigneur François d'Angoulême jouait " merveilleuse bien plus qu'homme que " j'ai veu de son temps ; car il estait " grand et faict pour le faire, car ce " jeu demande grande adresse et bien " grande et énorme puissance. "

François et ses amis s'amusaient encore à bâtir des petits châteaux, des bastilles, et ils s'assaillait tour à tour, les uns assiégés, les autres assiégeants, avec un tel entrain, qu'il y en avait souvent de bien *battus* et bien *frottés*.

Les jeux prirent des proportions telles, qu'on se servit d'épées et d'armes offensives et défensives, armes courtoises, il est vrai, mais enfin tailladant assez proprement pour qu'un jour que M. de Vendôme assistant à ce jeux, il s'en alla tout affolé.

C'est au milieu de ces jeux que le comte d'Angoulême fut, à l'âge de *six ans*, emportée par une hacquenée que le maréchal de Ciè, son gouverneur, lui avait donnée.

Voici comme la princesse Louise de Savoie raconte elle-même cet accident dans son *Journal d'Amboise* :

" au travers des champs par une hac- " quenée que lui avait donnée le maré- " chal de Gié ; et fut le danger si " grand, que ceux qui étaient présents " Le jour de la conversion de saint " Paul, le 25 janvier 150I, environ " deux heures après midi, mon roi, mon " seigneur, mon Cœsar et mon fils, au- " près d'Amboise, dans la garène, près " la maison de *Sauvage*, fut emporté " l'estimérent irréparable.

" Toutes fois Dieu, protecteurs des " femmes veufves et déffenseur des or- " phelins, prévoyant les choses futures, " ne me voulut abandonner, cognoissant " que, si cas fortuit m'eust si soudaine- " ment privée de mon amour, j'eusse " été trop infortunée. "

En grandissant, François reçut, dans ses moindres détails, son instruction d'écuyer.

Lui et ses amis s'armèrent de pied en cap, et on se mit à faire " joustes et tournois de toutes les sortes qu'on se " pouvoit advisé bien.

" Ne feust jouster au vent, à la selle " dessainglée à la nappe

" Jamais priuce n'eust plus de passe- " temps qu'avait mon dict seigneur, et " estre mieux endoctriné que madame " sa mère l'a toujours nourry. "

A ces plaisirs, s'adjoignaient ceux de la grande chasse.

Un jour, il y avait fête au château d'Amboise et belle réunion de jolies dames.

François avait désir de les amuser.

On avait pris vivant un énorme sanglier, vieux solitaire, aux défenses capables d'éventrer un bœuf.

François ordonna qu'on lâchât le sanglier dans la cour, pour s'amuser à le faire chasser par les gros chiens.

La cour du château était carrée et avait deux galeries.

La galerie basse.

La galerie haute.

Quatre escaliers tournants étaient placés aux quatres angles.

Pour empêcher le sanglier de monter, on avait fermé les entrées des escaliers avec de grand bahuts.

Les galeries étaient pleines de spectateurs et de spectatrices.

Le prince s'était mis sur la galerie, entre le portail et les chambres de la princesse Louise et de Marguerite de Valois.

François devisait avec les gentilshommes, attendant que toutes les belles dames fussent parées et prêtes.

Le sanglier était seul dans la cour ; les chiens n'étaient pas encore lancés.

Tout à coup l'animal, que la vue des spectateurs rendait furieux, aperçoit un passage près du bahu.

Il se précipite, brise le bahut, et pénètre dans l'escalier qu'il gravit.

Les spectateurs de la première galerie furent saisis de frayeur.

" Ils se essaient de resculer, mais il " ne le peuvent, pour la presse qui y " estoit si grande dans cette galerle.

" Les ungs se prindrent à monter sur " l'acoudoûer des galeries et embras- " soient les piliers, se tenant à califour- " chon pour se jeter dans la cour, si be- " soing grand eust absolument esté.

" Et ne se fault poinct esmerveiller " si on y devait avoir peur, car ils n'a- " voient nuls bastons prospices à eulx " deffendre du'une si cruelle beste, avec- " que ce que l'ung eust empesché l'aul- " tre. "

Toutefois, le sanglier ne s'occupa pas d'eux.

Montant rapidement les dégrés, il courut droit vers l'endroit où se tenait le prince François d'Angoulême.

La porte de la chambpe de la princesse Louise était ouverte : rien n'était donc plus facile de se mettre à l'abri.

Mais François se mit a rire, et, ordonnant à tous ceux qui étaient là, hommes et femmes, de se placer derrière lui, il attendit.

—Je veux voir ce que le sanglier tentera contre moi ! dit-il.

Les princesses étaient en proie à une frayeur extrême, et plusieurs gentilshommes voulurent s'interposer, mais François ordonna à chacun de ne pas bougé avec une autorité telle, qu'on lui obéit passivement.

Le sanglier s'avança lentement, mais furieux, la gueule pleine d'écume, faisant craquer ses mâchoires avec des accompagnements effroyables.

La place était libre.

François était seul, à dix pas en avant de la foule, en face du sanglier.

François tira froidement son épée.

Le sanglier était à deux toises.....

Il s'arrête, puis il bondit, il s'élance, il se rue...

François le reçoit, l'épée tendue.

Le fer entre au défaut dé l'épaule, pénètre profondémeat et se brise...

Mais le sanglier tombe mort !

On pense si la joie et les exclamations furent grandes et unanimes.

En 1506, Arthur Gouffier, sire de Boisy, avait remplacé le maréchal de Gié, comme précepteur de François.

Arthur,, qui avait longtemps guerroyé en Italie, y avait pris le goût des lettres, et des sciences, et des arts.

Il s'efforça de faire partager ces goûss à son élève, et il réussit.

L'amour de la culture intellectuelle était d'ailleurs, pour le jeune prince, une tradition de famille qui remontait jusqu'à son aïeule, la noble et gracieuse Valentine Visconti.

Son grand oncle Charles d'Orléans avait été le plus élégant poète du quinzième siècle.

Mais ce dont il tira son instruction surtout, ce fut de la lecture des romans de chevalerie, à laquelle il s'acharnait avec passion.

Dans ces romans, il cherchait des modèles, et ce fut à cette source qu'il puisa ses notions sur les droits et sur les devoirs de la royauté.

Il conçut l'idée d'un roi chevalier, gracieux, magnifique, pour ses courtisans, galant pour les dames, terrible à ennemis, se signalant par de grands coups d'épée à la manière des Rolands et des Amadis, sans connaissance ni soucis de l'art de la guerre.

Au res, tout en lui existait pour lui donner des idées.

François avait la majesté comme il avait l'élégance.

Sa force, son adresse, son intrépidité répondaient à sa taille de demi-Dieu ou de héros de la Table-Ronde.

Cette taille très élevée, car la belle armure qui est dans la musée du Louvre est celle d'un homme de près de six pieds.

Sa figure était belle, ses traits grands et doux, son œil rayonnait, son sourire plein de grâce, son esprit ingénieux, brillant, actif, curieux de tout, conprenant tout, prêt, comme le siècle lui-même, à toute nouveauté. Son imagination vive et colorée, son cœur plein d'élon, d'suverture, de générosité primesautière, facile à l'émotion et à l'attendrissement, tout concourait à la séduction immense qu'il exerçait, et jusqu'à son précoce amour pour les femmes, faisaient croire à ses compagnons d'études et de plaisirs, et lui faisaient croire à lui-même, qu'une fois sur le trône il réaliserait tout son idéal chevaleresque.

François avait douze ans lorsqu'abandonnant Amboise (le 3 août 1508), il partit pour Paris afin d'être homme de cour.

Le 22 mai 1506, François avait été fiancé avec le princesse Claude, fille de Louis XII.

Nommé duc de Valois, le Dauphin fit ses premières armes à dix-huit ans, en Navarre, guidé par les conseils de La Palisse.

C'était en 1512.

En 1513, il avait commandé l'armée de Picardie, puis la paix était venue.

Le 18 mai 1415, son mariage avec la princesse Claude fut authentiquement célébré.

Le 1er janvier 1514, François 1er était proclamé roi de France.

A la tristesse succéda la joie.

Cet événement au trône excitait d'immenses espérances parmi les Français toujours avides de nouveautés, et ennuyés d'ailleurs d'un roi vieux, avare, dont les vertus étaient sans éclat, et dont les défauts avaient quelque chose de mesquin et de triste.

La France semblait rajeunir avec son jeune et brillant successeur.

C'est à cette époque glorieuse de l'histoire que nous reprenons notre récit.

C'est à l'ouverture du règne de François 1er qu'à lieu le dénoûment de cette histoire.

L

LES BORDS DU RHIN

Pressée à gauche par la rivière la Nahe, à droite par les eaux tumultueuses du fleuve, Bingen, la pittoresque ville, se développe en forme de triangle autour d'une église gothique, adossée à une citadelle romaine.

" Du côté de Mayence, dit Victor " Hugo, rayonne, étincelle et verdoie " la fameuse pleine Paradis, qui ouvre " le Rheingau.

" Du côté de Coblentz, les sombres " montagnes de Leyen froncent le sour- " cil. "

Bingen, qui appartenait alors à l'archevêque de Mayence et de Trèves, est d'origine romaine.

Son pont sur la Nahe, nommé encore aujourd'hui le *pont de Drusus*, avait été bâti sur l'ancien pont romain que les *Treviri* avaient renversée en 70, par l'archevêque Wiligis au dixième siècle, puis détruit et rebâti au quatorzième siècle.

En 1302, une colonies de marchands lombards d'Asti (en Piémont), était venue s'établir à Bingen, et avait contribué à la richesse de la ville.

En 1350, elle avait résisté à l'empepereur Albert.

En 1515, Bingen était toujours puissante.

Alors elle n'avait pas l'aspect d'ancienneté qu'elle a aujourd'hui, mais elle avait un cachet de ville forte.

Rien n'est plus charmant, plus pittoresque et en même temps plus sauvage que cette partie des bords du Rhin.

De Bingen à Coblentz, le Rhin est pris entre deux chaînes de montagnes.

De Mayence à Bingen, il roule dans tous sa largeur, étalant ses eaux vertes, que rien ne limite et que parsèment des flots d'îles et d'îlots.

De Mayence à Bingen, il coule de l'est à l'ouest.

A Bingen, il fait un coude bru que et s'élance vers le nord.

C'est ce coude, et la cause de ce coude, qui fait de Bingen l'une des villes les plus pitoresques de l'Allemagne.

C'est en arrivant à Bingen, le Rhin a rencontré une chaînes de hautes montagnes.

Alors il s'est froyé un passage, se précipitant au milieu de ces rochers.

Se rétrécissant et s'appronfondissant pour se donner plus de forces, il s'est rué en avant, lâchant de ses vagues furieuse la base du Tannus et heurtant le pied de Hundsnïck.

Alors il continue sa route, tournant, entourant les montagnes, roulant comme un immence torrent.

Bingen, placé sur la rive gauche, se dresse précisément à l'endroit où le Rhin, faisant un coude brusque, dessine, avec la chaîne du Tannus, un triangle dont elle est la tête.

La ville descend en amphithéâtre sur une colline.

Un grand château, le *Klopp* (aujourd'hui en ruines), le dominait alors.

C'était le château des maîtres souverains.

C'était dans ce château qu'en 1105, les fils de l'empereur Henri IV enfermèrent leur malheureux père, contre lequel ils s'étaient indignement révoltés,

Ce château, qui s'élevait sur la cime du Hundsnïck, sur la rive gauche, avait pour vis-à-vis un autre castel féodal.

Ce castel se nommait *Ehrenfels*.

Tout hérissé de tourelles, il dominait les deux grands bras du fleuve.

Puis comme un trait d'union entre ces deux châteaux et dans l'endroit le plus rétréci du fleuve, se dresse, au centre des eaux qui se ruent sur lui avec des flots d'écume, un bloc de quartz formant îlot.

Cet îlot était entouré d'un grand mur crénelé et n'avait qu'une seule porte.

Il n'était absolument abordable que par l'endroit où était pratiquée cette porte.

La muraille était auras du rocher, et le rocher s'enfonçait à pic dans le Rhin.

Au milieu de l'îlot se dressait une tour, ronde, crénelée, bâtie sur le modèle des tours du moyen âge.

Ainsi placée, la tour, dans l'îlot, était maîtresse du Rhin.

Elle s'élevait précisément au centre du coude, et derrière elle, c'est-à-dire à gauche, il y avait un banc de brisants tellement aigus qu'un bateau ne pouvait y passer.

Cette digue rocheuse, se prolongeant vers le nord, était telle, qu'il avait fallu creuser un canal artificiel, par lequel passent aujourd'hui les bateaux à vapeur, et qui se nomme le *Bingenloch* (tour de Bingen).

C'est dans cette partie de l'Allemagne que nous prions le lecteur pe nous suivre.

Nous sommes sur la rive gauche du Rhin dans cette magnifique forêt de *Niederwald*, appelée la *forêt intérieure*.

Il est dix heures du matin.

LI

Le Rhin.

" Le Rhin réunit tout, a dit Victor Hugo, Le Rhin est rapide comme le Rhône, large comme la Loire, encaissé comme la Meuse, tortueux comme la Seine, limpide et vert comme la Saône, historique comme le Tibre, royal comme le Danube, mystérieux comme le Nil, pailleté d'or comme un fleuve d'Amérique, couvert de fables et de fantômes, comme un fleuve d'Asie. "

Les poètes allemands appellent souvent le Rhin, le *Rhin* ou le *roi Rhin*.

" Doit-on s'étonner, se demande un écrivain allemand, qu'on désigne sous de pareils noms un fleuve qui rappelle tant de victoires et de défaites de Romains et des barbares, tant d'exploits chevaleresques dans les temps féodaux, tant de conciles ecclésiastiques, tant de guerres et de négociations de paix dans les temps modernes, tant de couronnements de ces empereurs dont la dépouille mortelle repose à son côté, tant de rois fameux et tant d'illustres capitaines. "

L'histoire même succincte du Rhin, remplirait plus d'un volume, car c'est l'histoire d'une partie de l'Europe, l'histoire des grands règnes,

Charlemagne, Louis XIV, Napoléon ont trempé dans le Rhin leurs pieds victorieux, éclaboussant l'Europe entière.

Mais si le Rhin est beau depuis sa source jusqu'à son embouchure, si durant ces 1.300 kilomètres de navigation il est majestueux, puissant, terrible, il n'est véritablement essenciellement pittoresque que d'OEstrich à Coblentz.

Mais dans cette partie de son cours, le fleuve a un caractère qui n'appartient qu'à lui.

D'OEstrich à Coblentz, le Rhin coule entre des montagnes d'une hauteur à peu près égale, et toutes couronnées de vieux castels qui se succèdent, sans la moindre interruption, le long des deux rives.

Il n'existe pas une seule montagne privée de son antique manoir.

Aujourd'hui ces châteaux, ces *schloss* sont devenus ruines, et le temps écoulé a consacré leur grandeur.

Aujourd'hui ce sont les restes des demeures des grands seigneurs.

Jadis, alors qu'ils étaient dans leur splendeur, des châteaux princiers étaient tout simplement des repaires de ces seigneurs chefs de bandits, qui avaient pour unique occupation de détrousser les passants ou de leur faire payer un tribut.

Au moyen âge on ne comptait pas moins de *trente-deux péages* différents de Bingen, à Coblentz.

On pense si la navigation et les voyages revenaient chers !

Si cher même que Rodolphe de Halesburg, au treizième siècle, entreprit la guerre contre les seigneurs du Rhin et détruisit plusieurs châteaux pour diminuer les droits de péage.

Encore ne réussit-il que bien peu.

Pour affranchir le pays, il ne fallut rien moins longtemps plus tard, que la ligne complète des villes du Rhin qui s'associèrent ensembe et organisèrent une puissance redoutable.

Elles parvinrent ainsi à mettre un terme aux exactions et aux vols des possesseurs des grands châteaux.

La Tour maudite n'était pas et n'est pas encore le seul monument construit au milieu du fleuve et le dominant.

Il y a encore la *Pfatz* ou le *Pfatzgrabenstien* (ce qui traduit littéralement veut dire *rocher du trou palatin*).

Cette expression, au reste, justifie parfaitement le lieu qu'elle qualifie et est justifiée par lui.

Quand après avoir quitté Bingen, on descend le fleuve, et qu'on a passé entre *Falkenburg*, *Sonneck*, *Lorch* et *Bacharah*, on atteint un endroit où le fleuve est encore extrêmement resserré aujourd'hui, mais c'était bien davantage autrefois.

Après *Bacharah*, le Rhin s'engouffrait dans un entonnoir de rochers avec un flot d'écume et de bruits sourds dignes de l'Océan.

Ce mauvais passage était appelé le *Wilde Gefœhrt*.

(Il a été élargi et creusé par les travaux successifs des ingénieurs français et prussiens).

Au *Wilde Gefœhrt*, le fleuve se jette à droite, décrivant une courbe à l'extrémité de laquelle est la ville de *Caub*.

En face de cette ville, au centre du Rhin, un gros îlot rocheux.

C'est le *Pfalzgrabenstein*.

Sur cet îlot l'empereur Louis-le-Bavarois avait fait construire un château au quatorzième siècle.

Ce château flanqué de tourelles, avec ses grandes tours, ses clochetons, ses murailles, ses portes basses à fleur d'eau est une véritable citadelle aquatique.

Commandant absolument le fleuve, à droite et à gauche, il était pourvu d'une garnison qui faisait payer droit de passage à tous les bateaux, barques et nacelles, tous et toutes, même les embarcations, allant seulement de *Bacharak* à *Caub* et de *Caub* à *Bacharah*.

Et maintenant revenons à Bingen, l'ancienne ville romaine, revenons au *Rudesheimschloss*, que, dans son admirable livre, *le Rhin*, Victor Hugo décrit si pittoresquement dans son état actuel, revenons à Rudesheim-Brœmser, l'ancienne demeure du père de la *belle Giselle*.

L'admirable manoir que ce donjon carré.

Des caves romaines, des murailles romaines, une salle de chevaliers dont la table est éclairé d'une lampe fleuronnée pareille à celle du tombeau de Charlemagne, des vitraux de la Renaissance, des lanternes de fer du treizième siècle accrochées au mur, d'étroits escaliers à vis, des oubliettes dont l'abîme effraye, des urnes sépulcrales rangées dans une espèce d'ossuaire, tout un ensemble de choses noires et terribles, au sommet duquel s'épanouit une énorme touffe de verdure et de fleurs, d'où l'on contemple les magnificences du Rhin.

Il y a des allées dans ce monstrueux bouquet et l'on s'y promène.

De loin c'est un couronne, de près c'est un jardin.

A l'époque où remonte ce récit, le *Rudesheimschloss* était dans toute sa poétique beauté, dans toute sa force, dens toute sa vigueur.

Rudesheim, Ehrenfels, Bingen, sont les trois points du triangle formé par le courbe rapide du Rhin.

Bingen est la tête, le sommet, Ehrenfels et Rudesheim les deux points extrêmes de la base.

La tour maudite était au centre.

LII

Catherine

On était en juillet, la chaleur était forte, le soleil radieux.

Un homme jeune encore et une jeune femme suivaient, au pas de leurs chevaux, la route de Creuznach à Bingen.

Le jeune homme était beau cavalier et richement vêtu.

La jeune femme était ravissante de grâce et d'élégance.

Tous deux causaient en échangeant de doux regards et de plus doux sourires.

—Eh bien ! Catherine, es-tu heureure ? disait le cavalier.

—Autant, Aymeric, qu'on peut l'être sur la terre ! répondit la jeune femme.

—Tu m'aimes ?

—De toute mon âme !

—Et moi, je t'adore à donner ma vie éternelle pour te voir toujours aussi souriante.

—Oh ! le beau pays, Aymeric, que celui que nous visitons.

—Et que nous visiterons souvent, Catherine, puisque le duc de Lorraine nous enverra tous les ans auprès de son cousin, le comte de Hesse.

—Et mon père viendra nous rejoindre à Mayence.

—Oui, nous reviendrons ensemble à Paris.

—Oh ! que ce sera bon ! Comme la vie est belle quand on est heureux. Hélas ! qui m'eût dit il y a deux ans que nous serions tous deux sur cette route ?

—Il y a deux ans ! dit Aymeric avec un soupir.

Puis, après un silence :

—Ne parlons plus de cela, Catherine, reprit-il, car je n'ai qu'un regret.

—Lequel ?

—C'est que ce misérable. qui voulait faire ton malheur, ne soit pas mort de ma main.

—Aymeric !

—J'aurais voulu le frapper.

—Celui qui l'a tué, Aymeric, avait aussi droit de vengeance, car il avait cruellement souffert.

—Oui... pauvre Engilbert. Il est retourné à Bercelonnette.

—Oui, avec Claudine.

—Et ce M. de Lustupin ?

—Hélas ! Catherine, je n'ai plus entendu parlé de lui depuis deux ans.

—Qu'est-il devenu ?

—On l'ignore.

—Je l'ai cherché partout, car c'était un ami véritable, celui-là, et je n'ai pu le rencontrer, ni avoir de ses nouvelles.

Ils venaient d'atteindre le sommet d'un côteau, et le magnifique paysage du Rhin se déroulait sous leurs yeux.

—Ah ! dit Crtherine avec admiration, que c'est beau.

—Oui, dit Aymeric c'est bien beau.

—Je voudrais connaître les noms de ces châteaux.

—Eh bien ! c'est facile. Voilà un habitant du pays qui passe. Je vais l'appeler, hé ! hé ! mon ami.

Un paysan s'approcha.

—Vous connaissez ce pays ?

—Oh oui ! monsieur répondit le paysan.

—Comment vous appelez-vous ?

—Wilhem.

—Eh bien ! Wilhem, donnez-nous des renseignements sur ce que nous voyons.

—A vos ordres.

—Quelle est cette petitite ville, là, au-dessous de nous. ?

—C'est *Bingen*.

—Ah ! Et ce château, là, en face ?

—C'est *Ehrenfels*.

—Et cet autre ?

C'est *Rudesheim*.

—On dirait qu'il est en ruines ! dit Catherine.

—Oui, madame, il est abandonné.

A qui est-il ?

A personne.

A qui était-il ?

A un seigneur de Mayence, celui que Dieu a puni quand il voulait nous faire tous souffrir.

—Comment ?

—Il avait pris tous les blés du pays pour nous faire mourir de faim.

—En vérité ?

—Oui, madame !

—Et comment se nommait ce seigneur qui entendait si mal ses devoirs ?

Hatto.

—Et il est mort ?

—Oui.

—Quand cela ?

—Il y a deux ans.

—Dans ce château.

—Non, dans cette tour.

—Cette tour noire et tout démantelée qui se dresse au milieu du Rhin ?

—Oui.

—C'est là qu'il est mort ?

—C'est là qu'il a été puni. Il avait enfermé tous les grains dans cette tour pour nous faire mourir de faim, mais la nuit où il avait placé le dernier sac, Dieu l'a frappé. Il y eut un orage affreux ! Le Rhin s'est soulevé, la terre a tremblé et elle a fait tomber une partie de la tour, le tonnerre a brûlé ce qui était resté debout.

—Oh ! mon Dieu !

—Mais ce n'est pas tout !

—Quoi donc ?

—Les rats du pays et des villes voisines se sont réunis attirés par l'odeur du blé. Ils ont traversée le Rhin et en une nuit ils ont tout dévoré, même le cadavre.

—Sainte vierge ! dit Catherine en se signant, c'est vrai ?

—Si vrai, madame, que depuis ce jour, et il y a deux ans de cela, on n'appelle plus la tour que la Tour aux Rats.

—Et il n'est rien resté de ce que contenait cette tour ? demanda Aymeric.

—Rien qu'un petit sac de cuir que j'ai trouvé après que les rats ont eu tout mangé.

—Et que contenait ce sac ?

—Je l'ai toujours.

—Vous l'avez, dit Catherine, pourrais-je le voir ?

—Oh ! c'est facile ! le voici.

Le paysan tira de sa poche un petit sac qu'il présenta à Catherine.

Elle le prit et l'ouvrit.

—Voilà le parisis, dit-elle.

—Et le papier ? ajouta Aymeric.

Il le prit et l'ouvrit.

—Oh ! fit-il en pâlissant.

—Quoi donc ? demanda Catherine.

—Cette lettre est de Lustupin.

—Du sire de Lustupin !

—Vois la signature, *Martin Sambuc le Bayle, sire de Lustupin*.

—C'est vrai.

—Et que dit-il dans sa lettre ?

—Ecoute !

Aymeric se mit à lire :

" *Que celui qui trouvera ce sac contenant un parisis et ce papier, s'il est bon chrétien, porte le sac et le parisis sur l'autel de la Vierge, et qu'il prie quatre jours sur ce sac et sur ce parisis, en disant :*

" *Mon Dieu ! ayez pitié de Sabine Demandols.* "

—Il y a cela ?

—Oui.

—Oh ! j'accomplirai ce vœu !

Et se tournant vers Wilhem, Catherine lui jeta un sac contenant de l'or.

—Prends le mien en échange du tien, dit-il.

—Catherine, dit Aymeric, il se fait tard. Descendons à la ville, et puisque Lustupin est mort dans cet endroit, nous irons prier pour lui en nous agenouillant sur les ruines de la Tour aux Rats !

FIN.

L'oignon

L'*orignon* est le nom vulgaire de l'*allium cepa*. Il est, sans contredit, la plus importante des espèces d'ail, et il doit être mis bien au-dessus de l'échalotte, de la ciboule et de la ciboulette.

Un remède populaire fréquemment employé dans les familles en Angleterrre contre les clous, en vue de hâter leur maturité, consiste à prendre un oignon rôti, à le couper par moitié, d'enlever un peu du centre et à l'appliquer ensuite sur le clou.

Quand l'oignon a été bien cuit, on peut en faire un cataplasme émollient, la coction lui enlevant tous ses principes irritants. Mais il faut que la coction soit complète, car si on se contente de le faire griller, l'huile volatile âcre ne s'échappe pas, du moins complètement, celle qui reste devient empyrenmatique, et ainsi l'oignon est rendu plus irritant. Il faut donc bien se garder de manger des oignons qu'on aurait seulement fait griller dans la poèle, si on ne veut pas rendre l'estomac malade ; les oignons grillés doivent toujours être soumis après à l'ébulition.

On lui a longtemps attribué une grande vertu contre la surdité et les douleurs d'oreilles. Le docteur Bertherand affirme que les Arabes le pilent dans l'huile et obtiennent ainsi un suc que l'on introduit avec succès dans le conduit auditif pour guérir une otite chronique et la surdité. Ce qui est vrai, c'est qu'un petit oignon cuit, mis dans l'oreille, est, au moins, adoucissant.

D'après Galien et l'école de Salerne, il convient surtout aux gens apathiques :

Le bon Galien dit que l'oignon
Aux cholériques n'est pas bon ;
Mais il croit mieux qu'un héritique
Qu'il aide fort au flegmatique.

Senti quelques instants, ou reniflé à plusieurs reprises, le suc peut arrêter les nausées.

Mâché tout cru, il active la sécrétion de la salive et neutralise l'action des poisons qui peuvent se trouver dans l'estomac.

Il parait que si l'on prénd les bulbes pilés et qu'on s'en frictionne la figure, les taches de rousseur disparaissent rapidement. L'école de Salerne va encore plus loin :

Asclépius dit que le vin
A l'estomac n'est pas plus sain ;
Et qu'il donne teint au visage
Pareil à l'œil d'un jeune page,
Et qu'homme laid rend aussi beau
Que l'est un jeune jouvement.

Réduit en poudre très fine et disséminé dans les cheveux, il en arrête la chute :

Si par hasard le poil vous tombe
Avant qu'estre mis dans la tombe,
L'oignon pilé vous le rendra,
Ou l'eschole menti aura.

Trituré cru avec du sel, il déterge les ulcères de mauvaise nature. Rôti avec de la graisse, il peut être de quelque utilité pour dissiper les hémorrhoïdes. Enfin son suc employé en collyre peut guérir l'épiphora, cette maladie qui fait que les larmes coulent constamment sur la joue. — (*Le Mescacébé.*)

FEUILLETON DU *CULTIVATEUR*.
1

LE Garde Champêtre

I

LE DÉLIT

Il était environ cinq heures du soir, quand le père Tabouret, garde champêtre assermenté de la commune de Saint-Gilles, canton de Dourdon, sortit de la maisonnette qu'il occupait à l'extrémité du village, pour faire sa tournée officielle.

Tabouret qui n'avait guère plus de quarante-cinq ans, était un ancien sous-officier de l'armée d'Afrique. Blessé à la jambe dans une escarmouche, il avait dû quitter le service, et avait obtenu pour retraite la place de garde champêtre à Saint-Gilles. Il boitait légèrement, ce qui ne l'empêchait pas de faire au besoin, vingt ou trente kilomètres chaque jour dans l'exercice de ses fonctions. Il avait des allures décidées, une poigne solide, et quand sa figure brune et hâlée, qui conservait la moustache militaire, venait à s'animer on devinait, à l'éclat de ses yeux gris, qu'il pouvait être imprudent de le pousser à bout. Toutefois ses manières menaçantes n'étaient pas ordinaires chez Tabouret, et d'habitude son visage conservait sa placidité et sa bonhomie. Depuis son arrivée dans le département de Seine-et-Oise, il s'était marié, et l'ancien soldat d'Afrique avait pris des allures bourgeoises. Tous les deux sa femme une robuste paysanne des environs, le rendait père d'un enfant, et il en avait déjà trois. En dehors de ses tournées, il était rare que les gens de la commune ne le rencontrassent pas avec un ou deux de ses marmots mal débarbouillés, sur les bras, et il ne devait pas paraître bien redoutable aux maraudeurs.

Il était pauvre, la commune ne lui accordant que de maigres appointements la prime qu'on lui allouait pour ces procès-verbaux, ne pouvait guère améliorer sa position. Il faisait rarement des procès-verbaux, et se contentait de crier contre les délinquants, sans donner suite à ses menaces. Aussi, son équipement, le jour où il commençait sa tournée, n'avait-il rien de de bien majestueux, Le garde champêtre, tout en fredonnant une chanson de troupier et en jetant à droite et à gauche le coup d'œil professionnel, se dirigea vers une sorte de monticule, assez élevé au milieu de la plaine, d'où la vue s'étendait sur une partie de la commune dont il avait la surveillance. Ce monticule, isolé au milieu des champs et des bouquets de bois, était lui-même hérissé dt broussailles, et couronné de quelques murs en ruines dont nul dans le pays n'eût pu dire l'origine. Le tout formait une espèce d'observatoire, que Tabouret appelait son " reverbère " c'est belvédère sans doute qu'il voulait dire.

Arrivé au sommet, à travers les touffes d'orties et de ronces, il s'installa sur une pierre moussue qui en formait le point culminant. Alors, tirant de sa poche une pipe courte et noire, qu'il alluma avec un bout d'amadou, il se tourna successivement vers les divers points de l'horizon, comme s'il eût voulu observer le paysage en détail. Tout en lançant à la brise des bouffées de tabac, il fouilla de son regard perçant chaque recoin de cette vaste étendue ; puis comme s'il avait, dans ses promenades solitaires, la manie de se parler à lui-même, il dit à voix haute :

—Allons ! rien de nouveau. Tout est dans l'ordre. Faut voir à présent si je ne trouverai pas d'ouvrage du côté de Saint-Gilles. Il y a des plaintes, et il s'agit de tirer au clair ces plaintes-là. D'abord et d'un, ajouta-t-il en comptant sur ses doigts, il y a les poules de la mère Fonblanc qui vont ravager le jardin du maître d'école. *Secundo*, les enfants de la veuve Pitois se permettent de couper chaque jour un fagot dans la remise des Echelards. Enfin la vache du père Grandin a mangé la moitié de la haie des frères Boisset, il s'agit de ne pas s'emberlificoter dans les feux de file !

Il secoua les cendres de sa pipe et la fit disparaître, encore toute toute brûlante, dans une poche de sa boluse. Néanmoins, avant de se remettre en marche, il jeta un dernier regard circulaire sur la plaine. Il demeura tout à coup immobile, et ses yeux se fixèrent sur un passant, qui venait de prendre un sentier, à moins de cinquante pas de lui. Ce passant lui était pourtant inconnu ; c'était un jeune homme, d'extérieur distingué, qui marchait d'un pas vif et alerte. Tabouret, avec sa vue perçante, remarqua qu'il avait une fort belle figure, et qu'une fine moustache noire relevait l'expression mâle de ses traits.

L'inconnu, après un moment d'hésisition, s'était engagé dans le sentier, fréquenté seulement par les gens du pays, et s'éloigna rapidement.

—Tiens ! tiens ! reprit le garde, d'où diable sort ce beau monsieur-là et où va-t-il par le sentier des Cailles ? Ce sentier ne conduit qu'à la porte du jardin, au château de la comtesse. S'il se rend au château, pourquoi ne prend-il pas par la grande route et ne va-t-il pas sonner à la grille ? Ce paroissien-là pourrait bien n'être pas toujours vêtu d'un paletot d'un chapeau rond ; il y a dans sa tournure, comme dans sa figure quelque chose de militaire. Mais cela ne me regarde pas. Du moment qu'il ne commet pas de délit, ça ne conserne pas mon service. C'est égal. Je ne serais pas fâcher de savoir où il va et ce qui l'amène ici. Faut toujours voir !

Il descendit sans bruit de son " réverbère " et se mit à suivre le passant de loin, en se dissimulant du mieux possible derrière les haies. L'inconnu ne semblait pas se douter de cet espionnage et ne retournait même pas la tête. Il continuait de marcher vers les jardins de cette belle habitation que le garde champêtre avait appelée " le château de la comtesse ". A mesure qu'il en approchait, son pas se ralentissait ; il regardait attentivement autour de lui, comme si les localités ne lui eussent pas été familières. Enfin, il fit halte et parut réfléchir comme un homme embarrassé. Il était devant le mur du jardin ; ce mur, haut de deux ou trois mètres, soutenait une terrasse ombragée de tilleuls et garnie de bancs rustiques, de laquelle on devait avoir une vue magnifique sur les environs. Le sentier s'arrêtait juste devant une porte, solide et soigneusement close, située à l'angle du mur, et qui ne semblait pas être d'un fréquent usage.

Personne sur la terrasse ; aucun bruit dans le jardin. Après s'être retourné à droite et à gauche, le jeune homme se mit à tousser et élever peu à peu le diapason de sa toux. Soudain, d'un kiosque de la terrasse s'élança une belle et grande jeune fille, coiffée seulement de ses cheveux bruns qui encadraient son visage d'une pureté angélique. Elle était vêtue d'une robe claire, dessinant ses délicieux contours, et elle tenait à la main un livre, que sans doute elle avait fermé quand la toux s'était élevée au milieu du silence. Le sourire sur les lèvres, elle se pencha au-dessus du parapet et adressa quelques mots au jeune homme, puis elle lui indiqua de la main un champ de blé au bord du sentier et disparut. Le garde champêtre, de l'endroit où il se trouvait, ne pouvait voir la terrasse, et il était trop loin pour entendre ce que l'on venait de dire. Cependant il continua d'avancer avec précaution, et marmotta en clignant des yeux :

—Hum ! tout cela sent diablement l'amourette ! Cette madame la comtesse a une fille de chambre qui est gentille à croquer. Allons ! faut pas être trop dur pour les amoureux. On a été jeune, que diable ! on ne dira rien. Pas moins, voyons encore ! Pour être indulgent à la jeunesse, on n'en est pas moins curieux.

L'inconnu s'était éclipsé un moment ; Tabouret le croyait dans le jardin, quand il le vit traverser la route et pénétrer dans le champ de blé, dont les grands épis ondulant au souffle du vent se refermèrent derrière lui.

—Oh ! ça, par exemple, c'est contraire à loi, dit-il avec stupéfaction : entrer ainsi dans les moissons et causer des dégâts ! Voilà un gaillard qui en prend à son aise !

Il n'était pas au bout de ses étonnements. La porte du jardin s'ouvrit sans bruit ; la demoiselle de la terrasse, toute rose et frémissante, se montra sur le seuil. Elle jeta rapidement un regard à droite et gauche, et, dans sa précipitation, elle ne remarqua pas Tabouret qui, du reste, était à demi caché derrière un tronc d'arbe. Rassurée sans doute par l'apparente solitude, elle traversa le chemin, vive comme une gazelle ; et soulevant légèrement sa longue jupe, courut vers le champ, où elle disparut à son tour. Le garde champêtre ne riait plus.

—Tonnerre ! reprit-il qui se serait atteudu à pareille chose ! C'est pas possible, j'ai la berlue, quoi, Mlle Adrienne d'Ancival, la propre nièce de l'héritière de la comtesse de Coville ! Après ça, on disait qu'elle devait se marier avec un monsieur. Ensuite c'est peut-être son futur ? Que dois-je faire ?

Comme il restait immobile au milieu du sentier, il sentit une main nn peu lourde se poser sur son épaule. Il se retourna brusquement, comme pour se mettre sur la défensive ; mais, à peine eût-il envisagé le survenant qu'il ôta sa casquette et dit avec un accent de respect :

—Quoi ! monsieur, le maire, c'est vous ?

L'autre posa un doigt sur sa bouche afin de lui faire comprendre la nécessité de parler bas.

Le nouveau venu était un des plus riches propriétaires des environs. Il habitait ordidairement Paris, et l'on prétendait qu'il y avait gagné une fortune, dans des spéculations assez peu honorables ; mais il résidait une partie de l'année, à sa villa de Saint Gilles, superbe habitation où il recevait assez souvent une tapageuse société parisienne. Au physique c'était un homme de quarante ans, bellâtre, à barbe blonde bien soignée. Il avait ce regard fixe et profond des regard qui, dit-on, exerce une fascination irrésistible sur certaines personnes nerveuses. Habitué à la vie des cercles, des théâtres, des affaires, il était resté garçon et longtemps il avait semblé n'avoir aucun goût pour les paisibles et douces émotions de famille. Depuis quelques mois seulement, M. Camille Gautbier (c'était son nom) témoignait des velléités de se créer une existence nouvelle. Il s'était fait nommer maire de Saint Gilles, peut-être par ambition politique. Enfin, on assurait qu'il songeait sérieusement à terminer ss vie de garçon et d'ancien *beau* par un mariage.

—Tabouret, dit-il à voix basse mais d'un ton sévère, pourquoi ne remplissez-vous pas votre devoir ? Il y a là, continua-t-il en désignant le champ de blé, des gens qui sont en contrevention, qu'attendez-vous pour leur déclarer procès-verbal ?

—Quoi ! monsieur le maire, vous avez, vous avez vu ?

—Plus bas. Tout à l'heure, en me promenant autour de mes propriétés, j'ai vu deux personnes entrer dans ce champ qui m'appartient et où elles sont encore. Comme propriétaire je vous requiers, comme maire de la commune et votre chef immédiat, je vous ordonne de vous acquitter de vos fonctions. Dressez procès-verbal à... ces personnes.

—Mais, monsieur le maire, c'est que e...

—Faites vite, vous dis-je.

—Mais, monsieur, reprit le garde champêtre avec anxiété, songez donc ! ce sera un scandale énorme, et il pourra m'en coûter cher à moi. Il s'agit seulement d'une petite amourette, et, vous connaissez bien cela.

—Taisez-vous, et obéissez, Sinon, avant vingt-quatre heures, vous serez destitué.

A cette menace, l'œil de l'ancien soldat s'enflamma, mais cette flamme s'éteignit aussitôt. L'humble fonctionnaire entrevit d'un coup les conséquences d'une pareille menace, sa ruine, sa déconsidération, la misère pour sa femme et ses enfants. Il reprit pourtant, avec une sorte de désespoir :

—Sans doute, monsieur le maire, vous n'avez pas reconnu la demoiselle. Quant à l'autre particalier, je ne m'en soucie guère, comme bien vous le pensez ; mais Mlle d'Ancival, qui est si aimée dans le pays...

—Tout cela ne vous regarde pas, interrompit Gauthier ; je vous somme d'exercer votre ministère.

Cette fois, la résistance devenait impossible. Evidemment Gauthier avait des motifs pour demeurer impitoyable. Le garde baissa la tête et, enfonçant sa casquette sur son front, et se mit en devoir d'entrer dans le champ de blé, où l'on entendait un murmure de voix.

—A la bonne heure ! et ne vous montrez pas trop bon enfant, vous comprenez ! D'ailleurs, je reste là pour vous surveiller, et pour servir de témoin, en cas de nécessité. Si vous bronchez, malheur à vous !

En même temps, le maire alla se poster derrière un buisson, de manière à voir et à entendre ce qui allait se passer. Le garde champêtre se dirigea vers le champ. Il y pénétra en faisant grand bruit, comme pour donner l'éveil aux amoureux et les décider à opérer une prompte retraite.

II

LE PROCÈS-VERBAL

Les bonnes intentions de Tabouret devaient être sans résultat, et les soi-disant amoureux ne songeaient guère à en tenir compte. Le garde n'eût pas de peine à suivre la route qu'ils avaient prise. Deux sillons avaient été tracés dans les blés avec une insouciance qui trahissait une ignorance absolue des droits rurales ; réellement, les dégâts pouvaient justifier le mécontentement d'un propriétaire grincheux. Le garde champêtre atteignit donc sans difficulté l'endroit où les dévastateurs avaient fait halte. Craignant d'être aperçus, ils s'étaient assis l'un à côté de l'autre et causaient à demi-voix. L'inconnu tenait la main de Mlle d'Ancival, mais hâtons-nous de dire que, malgré le mystère de la situation, rien ne justifiait certaines suppositions fâcheuses du garde et de Gauthier. Une expression triste se voyait sur leurs visages, et une larme roulait sur les joues fraîches de la jeune fille.

Tout les deux prenaient un tel intérêt à leur entretien qu'il fallut que Tabouret se dressât devant eux et fît entendre sa voix pour attirer leur attention.

Ils se relevèrent avec vivacité. L'inconnu fronçait le sourcil et agitait convulsivement le stick léger qu'il tenait à la main, comme s'il méditait de faire un mauvais parti à l'intrus. Adrienne était confuse : peut-être soupçonnait-elle, pour la première fois, combien sa présence en pareil endroit et dans les circonstances actuelles, pouvait donner lieu à des interprétations malveillantes.

—Et bien ! ne vous gênez pas ! s'écria Tabouret, piétiner ainsi un champ de blé confié à ma garde, et le blé de M. le maire, encore ! Il y a flagrant délit. Je vous déclare *procès-verbal*.

Mlle Adrienne d'Ancival ne comprenait pas bien la portée de ces paroles ; mais le jeune homme, si peu expérimenté qu'il fût lui-même en semblable manière, sentit les terribles couséquences que l'acte annoncé pouvait avoir pour sa compagne et pour lui. Il abaissa sa canne et dit avec douceur :

—Allons ! allons ! camarade, pas tant de bruit. Voilà une belle histoire, à propos de quelques épis écrasés par mégarde. Prenez ce-ci, pour boire à ma santé, et aussi pour indemniser le propriétaire de ce champ, si votre responsabilité se trouvait compromise.

Il avait tiré de son porte-monnaie deux pièces d'or, qu'il présentait au garde champêtre. Ce moyen, si souvent efficace en cas pareil, manqua absolument son effet.

—Je ne mange pas de ce pain-là, répliqua Tabouret d'un ton bourru, si je consignais dans l'acte cette tentative de corruption, ce serait contre vous une circonstance aggravante. Procès-verbal, vous dis-je. Maintenant poursuivit-il en tirant de sa poche un vieux carnet tout usé et un crayon, je vais prendre votre nom à tous deux. Je connais celui de Mlle d'Ancival, ici présente ; mais le vôtre, mon beau monsieur, il faut me le dire. Et, vous savez, pas de tricherie ! Je veux votre nom vrai, vos qualités et votre demeure. Si vous essayiez de me tromper, ça deviendrait vilain, je vous en avertis.

Les deux jeunes gens se regardaient avec inquiétude. L'inconnu semblait éprouver une violente envie de basculer Tabouret et de prendre la fuite ; mais c'eût été laisser sa compagne livrée seule aux conséquences de l'événement, et il avait surtout à cœur de la sauvegarder.

—Mon Dieu ! monsieuo le garde, dit Adrienne d'une voix tremblante, je ne me rends pas bien compte du mal que j'ai pu faire. J'avais vu, du haut de la terrasse du jardin, quelques fleurs sauvages dans ce blé et la fantaisie m'est venue de descendre les cueillir. J'ignore comme il est rrrivé...

—Bien, mademoiselle, on écrira cette explication. Mais vous, monsieur, continua-t-il en se touenant vers l'inconnu, ce n'était pas, faut croire, pour cueillir des bluets dans le champs de M. le maire que vous y êtes entré ?

Le jeune homme éprouvait toujours la tentation de sauter sur le garde, et de se délivrer par un coup de force. Il dit à Adrienne :

—Je vous en conjure, mademoiselle, retirez-vous et laissez-moi m'arranger avec cet homme, qui n'est peut-être pas aussi mauvais qu'il veut le paraitre. Il entendra raison, j'en sus certain. Rentrez, je vous en prie.

Adrienne était pâle et tremblante. Tabouret finit par ressertir quelque pitié pour cette belle enfant, qui, malgré les apparences, rryonnait d'innocence et de candeur.

—Oui, oui, mademoiselle peut rentrer, dit-il en baissant la voix et en jetant un coup d'œil derrière lui ; vous, monsieur, c'est une autre histoire et il importe que nous nous connaissions mieux. Ensuite, poursuivit-il en parlant plus bas encore, si vous voulez prendre seul le responsabilité du délit, peut-être y aura-t-il moyen de se mettre d'accord. Je ne tiens pas, moi, à chagriner cette bonne demoiselle, et il ne serait aucunement question d'elle dans le procès-verbal ; on vous compterait toute l'affaire sur le dos.

—Oh ! faites cela, mon brave homme répliqua l'inconnu avec chaleur ; oui, que je sois seul responsable. Mais, de grêce, que le nom de mademoiselle ne soit pas prononcé.

—Si la chose est possible, je ne demande pas mieux que d'éviter les commérage. Seulement, vous allez me prouui vous êtes, selon la loi, et me suivre au besoin chez M. le maire.

—J'irai où l'on voudra, je ferai ce que l'on exigera. Seulement, par pitié, Adrienne, ne restez pas ici davantage.

—Eh bien ! je pars, dit Mlle d'Ancival, toute troublée ; mais, vous, songez bien, réfléchissez.

Sur un nouveau signe signe suppliant du jeune homme, elle allait décidément s'éloigner ; une voix irritée se fit entendre à quelques pas.

—Que diable se prsse-t-il ? dit la voix irritée, qui se permet de saccager ainsi mes moissons ? Parbleu ! nous allons voir.

(*A continuer*)

Un loup dans une écurie

Un fait assez curieux vient de se passer à Saint Pierremont (Ardennes).

Hier, dans l'après midi, la femme d'un propriétaire de cette commune entendit de sa maison d'habitation un tapage infernal qui partait de son écurie, placée à côté et d'où les poules s'enfuiaient effarées, voletant, caquettant d'une façon inaccoutumée.

Accompagnée d'un voisin, Mme G... s'empressa d'accourir à l'écurie afin de reconnaître la cause de tout ce bruit. Ils aperçurent, blotti dans un coin obscur, un animal qu'ils prirent tout d'abord pour un chien et qu'ils voulurent faire déguerpir en lui administrant quelques coups de pied ; comme il mettait de la mauvaise volonté à s'exécuter, le voisin le prit par une patte et le traîna dehors. Mais qu'on juge de sa stupéfaction en reconnaissant qu'il avait affaire, non pas à l'inoffensive quadrupède ami de l'homme, mais bien à un loup de forte taille.

On essaya de le mettre à la porte à coups de pieds ; mais le loup saisissant avec ses crocs l'un des sabots de son adversaire, imprima à notre homme de si violentes secousses, que ce n'est qu'à grand'peine qu'il parvint à conserver son équilibre fortement menacé. Ce jeu commençait à devenir dangereux.

Heureusement survint une troisième personne qui, armée d'une fourche, fit lâcher prise au loup, et l'abatti au fond de l'écurie où il s'était de nouveau réfugié.

☞Aucun effort n'a été fait pour répandre au loin, en dehors de l'Amérir que, le *Composé Végétable de ydia E. Pinkham*. Déjà cependant de demandes considérables des différentes parties du monde ; ce qui démontre que cette médecine prend de l'extention ; elle est déjà connue en Chine.

NAISSANCE

BOULANGER.—Ce matin, la dame du capitaine T. L. Boulanger, un fils.

FRASER.—En cette ville, la Dame de M. F. A. Fraser, un garçon. *e c*

DECES

DEVEAU. - A Trois-Rivières, le 14 courant, est décédé sieur Joseph Deveau, peintre, à l'âge de 56 ans. Le défunt laisse pour déplorer sa perte une épouse et des enfants qui regretteront toujours la perte irréparable qu'ils viennent de faire.

M. Deveau était l'un de nos citoyens qui avait su s'attirer l'estime de tous par ses affables qualités.

Nous sympathisons avec la famille dans son affliction.

LAMOTHE.—A St-Sauveur, le 15 du courant, à l'âge de 59 ans, Madame Marie Joséphine Lacombe, épouse de M. Joseph Moïse Lamothe.

ROULEAU.—A Ottawa, le 18 du courant, Madame F. Rouleau, Greffier-Adjoint de la Chambre des Communes, un fils. *e. c.*

BRASSARD. — A St-Dominique de Jonquières, le 15 courant, Madame Joseph Brassard, junior, une fille.

DROUIN.—A Champlain, 10 mars, à l'âge de 73 ans, à la résidence de son gendre, M. Rémi Lacroix, Madame Marie Dusseault, épouse de feu Sieur François Drouin autrefois de Québec.

BOUCHARD.—A Deschambault le dix-sept courant à l'âge de soixante-quinze ans six mois, monsieur Isaïe Bouchard, est décédé après quelques heures seulement de maladie.

PHILIPPON DIT PICARD.—A Oconto City, Wisconsin, le 10 du courant, à l'âge de 54 ans, Madame Zoé Philippon dit Picard, épouse de Sieur François Lizotte. Elle était autrefois de Québec.

VAILLANCOURT.—Ce matin, à l'âge de neuf mois et seize jours, Marie Belzemire Alfeda, enfant bien aimée d'Alexandre Vaillancourt, épicier.

DUBOIS. — Le 11 du courant est décédé à Faribault, Minnesota, M. Michel Dubois, à l'âge de 77 ans 6 mois et 11 jours, il était natif de St. Nicolas, Province de Québec.

MONDARD. - Le 19 du courant, à l'âge de 7 mois, Joseph William Alfred, enfant de M. Thomas Mondard, briquetier.

LAPRISE. — Vendredi, à l'Hospice des Sœurs de la Charité, à l'âge avancé de 88 ans, Dame Marie Louise Rodrigue, veuve de Sieur Joseph Laprise.

DUGAS.—Hier, est mort à St. Roch, à l'âge de 27 ans, M. Achille Dugas, marchand de machines à coudre.

CÔTÉ.—A St. Pierre, Isle d'Orléans, le 22 du courant, Sieur J. B. Côté, menuisier, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

PLANTE.—A St. Roch, le 21 du courant, à l'âge de 63 ans et 6 mois, Madame Emilie Godbout, épouse de Pierre Plante.

Condoleances

A une assemblée des citoyens de la ville de Chicoutimi, tenue à la salle des séances du conseil le 18 mars dernier, sous la présidence de M. Michel Caron, les résolutions suivantes ont été proposées et adoptées unanimement.

Proposé par MM. Méron Tremblay et David Tessier, secondé par MM. Siméon Fortin et Télesphore Boily :

Que les citoyens de la ville de Chicoutimi ont appris avec regret la mort de J. G. Scott, écr., arrivée à Québec, le 14 du présent mois.

Proposé par MM. J. B. Petit et J. A. Claveau, secondé par MM. Louis Guay et le Dr Lacombe :

Que les citoyens de Chicoutimi ont perdu en la personne de J. G. Scott, écr., un concitoyen toujours prêt à s'associer aux entreprises propre à promouvoir le développement de leur ville et qui a aidé de sa persoune et de sa bourse leurs œuvres soit charitables ou religieuses.

Proposé par MM. Boily et Wilfrid Godin, secondé par MM. Hubert Delisle et W. Warren :

Que les citoyens présentent leurs sympathies à la famille du regretté défunt, et qu'ils partagent sa douleur dans le malheur qui vient de la frapper.

Proposé par MM. P. A. Guay et M. O. Bossé, secondé par MM. J. D. Guay et Jean Vézina :

Que copie des présentes résolution soit adressée à la famille.

Proposé par MM. Dr Lacombe et Frs St Pierre, secondé par MM. Jean Fortin et Jos. Duguay :

Qu'une copie des présentes résolutions soit transmise pour insertion aux papiers nouvelles *Le Canadien*, le *Morning Chronicle*, l'*Electeur* et l'*Echo des Laurentides*.

A une assemblée du club des Patineurs de Chicoutimi, présidée par M. David Tessier, la résolution suivante a été proposée et adoptée unanimement :

Proposé par MM. P. A. Guay, Dr Lacombe et M. O. Bossé, secondé par MM. Wilfrid Godin, W. Warren et Ls Guay :

(1o.) Que c'est avec un vif regret que les membres du club des Patineurs de Chicoutimi ont appris la mort de J. G. Scott, écr., qu'ils ont perdu en lui un des fondateurs de ce club et un de ses membres les plus dévoués.

(2o.) Que les membres de ce club présentent leurs sympathies à la famille du regretté défunt et qu'ils partagent sa douleur dans le malheur qui vient de la frapper.

(3o.) Qu'une copie de la présente résolution soit adressée à la famille et aux papiers nouvelles, le *Canadien*, le *Morning Chronicle*, l'*Electeur* et l'*Echo des Laurentides*.



LE COMPOSE VEGETABLE DE

LYDIA E PINKHAM

EST UN REMEDE CERTAIN

Pour toutes ces maladie douloureuses et cette faiblesse qui se rencontrent si communément chez notre meilleur

Ce remède guérit complètement les maladies de femme de la pire espèce, ainsi entr'autres toutes les maladies de l'Ovaire l'Inflammation et l'Ulcération, la Chûte et le Déplacement, la faiblesse épinale qui en résulte et ce remède est fait d'une manière toute partieulière pour pourvoir aux accidents qui résultent du retour de l'âge, chez les femmes.

Il détruit et expédie du système les tumeurs qui ne se forment à l'utérus quand elles en sont à leur premier dégré de développement. La tendanee que l'on peut avoir pour les humeurs se trouve promptement prévenue dès que l'on en fait usage.

Il prévient les défaillanees, la tendance à à la dégénérescence graisseuse, la flatuosité détruit le goût pernicicux que l'on peut avoir pris pour l'alcoolisme, et guérit la faiblesse de l'estomac. Il guérit l'Hydropisie, le mal de tête, la prostration nerveuse, la débilité générale, la Dépression, et l'Indigestion.

L'affaissement, qui finit par causer des souffrances de toute espèce, au reins est toujours guéri d'une manière permanente au moyen de ce remède.

En tout temps et en toutes circonstances d'agir d'accord avec les lois qui régissent le système chez la femme.

☞ Ce remède n'a d'autre objet que celui de soulager la maladie et fait-il réellement ce qu'il promet..... des milliers de femmes peuvent vous répondre là-dessus et lui rendre un excellent témoignage..

Ce remède n'a pas de rival pour la guérison des maladies de rognons chez l'un comme chez l'autre sexe.

Le Composé Végétal de l'ydia E. Pinkham est préparé chez Lynn, Mass. Prix de vente ; $1.00. Six bouteilles pour $5.00. En vente chez tous les pharmaciens. Expédié par la malle, frais de port payés, sous la forme de pilules ou de losanges sur réception du prix ci-dessus. Le *Guide de Santé* de Madame Pinkham sera expédié par la malle gratuitement, à toutes les dames qui enverront le timbre nécessaire. Les lettres sont reçues d'une manière confidentielle et on y répond de même.

Pas une seule famille ne devrait se passer des Pilules pour le foie de Lydia E. Pinkham. Elles guérissent la consomption, l'excès le mde et la torpeur du foie. Vinpt-cinq cents la boite.

LA Cie GRANDE UNION-HARDES FAITES

QUEBEC

—oxo—

Grande Competition pour Citrouilles !

—oxo—

LISTE DES PRIX

A être offerts par la Compagnie Grande Union, 95, rue St-Joseph, St-Roch, Québec, pour toute Citrouille récoltée au Canada, par les graines que nous donnerons Gratis au Magasin

☞ **1er PRIX, 25 EN ARGENT** ☜

DONNÉ POUR LA PLUS GROSSE CITROUILLE, RÉCOLTÉE PAR NOS GRAINES. LA GROSSEUR DEVANT ETRE DÉTERMINÉE PAR LA PESÉE.

2me PRIX, un Habillement de $15.

DONNÉ POUR LA CITROUILLE RECOLTE PAR NOS GRAINES QUI MESURERA LE PLUS EN CIRCONFERENCE, DANS TOUTE DIRECTION.

3me PRIX, un Habillement de $10.

Donné pour la Citrouille la plus symétrique récoltée par les graines que nous donnons.

4me PRIX, un Habillement de $6.

Donné pour la Citrouille, la plus mal faite et orginale, récoltée par les graines que nous donnons.

5me PRIX, un Habillement de $5.

Donné pour la Citrouille la plus petite et la plus neuve par nos graines, etc, etc.

CONDITIONS.—Les Citrouilles devront être délivrées à la Cie Grande Union, à Québec, du 1er au 10 octobre, *sans frais*. Un comité sera nommé pour la distribution des prix, le 10 octobre. Toutes les Citrouilles envoyées seront la propriété de la GRANDE UNION, que les compétiteurs reçoivent ou non des prix. Chaque compétiteur devra accompagner son envoi de la circulaire inclu dans les paquets de graines que nous donnerons, avec son adresse et son nom.

P. S.—Nous avons fourni à nos pratiques et autres, et à nos magasins de Toronto et Hamilton, Ont., de graines de nos Citrouilles (géantes) et parmi celles qui nous ont été envoyées, il y en avait qui pesaient 375 livres, et d'autres qui mesuraient 6 pieds 5 pouces de circonférence. QU'ON SE LE DISE.

LA Cie GRANDE UNION - - - - HARDES FAITES

95, rue St-Joseph, Quebec.

AVEZ-VOUS

La peau chaude et sèches ?
Des sensations de brûlures ?
Des engorgements de jointures ?
Des sensations de malaise ?
Des urines troublées et chargées de dépôts couleur de brique ?
Des accidités de l'estomac et des douleurs reiuales ?
Des crampos névralgiques ?
Des douleurs étranges des intestins ?
Une sensation de malaise inaccoutumée ?
Respiration gênée et des douleurs pleuritiques ?
Douleurs semi-craniennes et migraine ?
De fréquentes attaques d'hypocondrie ?
Palpitation et serrements de cœur ?
Douleurs dans l'abdomen et les tubes urinifères ?
Douleurs rhumatimales atroces et de névralgie ?
Manque d'appétit, d'embonpoint de force ?
Constipations et dérangements des intestins ?
Assoupissements durant le jour pertes de sommeil la nuit ?
Pâle urine et jet pénible d'urine foncée ?
Fièvre et brûlements partils de la peau ?
ALORS

VOUS AVEZ

La Maladie de Rognons de Bright

Les symptômes ci-dessus mentionnés ne se développent pas avec ordre ; mais apparaissent et disparaissent alternativement jusqu'à ce que la maladie se soit affermie dans l'économie animale. Le sang empoisonné des reins affaiblit le système nerveux et alors surviennect la pneumonie, la diarrhé, l'anémie, les affections du cœur, l'apoplexie, la paralysie, les convulsions et enfin une mort inévitable.

Cette épouvantable maladie est loin d'être rare. **Elle est une maladie qui se rencontre tous les jours et cause plus de ravages qu'aucune autre maladie.**

Elle doit être traitée à temps, sinon elle finira par être inguérissable. Ne la négligez pas. Le **Warner's Safe Cure** a guéri des milliers de cas de la pire espèce et vous guérira si vous l'employez d'après les directions fournies. C'est le seul spécifique si universellement répandue pour la

MALADIE de BRIGHT.

En vente à la Nouvelle Pharmacie MACKAY & Cie, 42, rue de la Fabrique, Québec Canada.

BIERE et PORTER Labatt

DE LONDRES.

BIERE DE CAREME

Pendant le Carême, j'attire toute l'attention du public sur l'usage de l'excellente BIERE ET PORTER de la magnifique Brasserie de JOHN LABATT, qui ne cède en rien à la plus importante brasserie de l'Amérique entière. Cette bière est apéritive, fortifiante stomachique et très agréable à boire.

Les nombreux certificats des professeurs de chimie l'attestent et les premiers prix, diplômes et médailles d'or remportés aux grandes Expositions Universelles de Philadelplie, Australie, Paris en 1878, (LA SEULE BIERE CANADIENNE qui a remporté les premiers prix à cette Exposition) en sont la prouve. Des juges compétents et les connaisseurs déclarent que cette célèbre bière Labatt est supérieure en pureté et en qualité à toute autre en Canada, et même prétendent qu'elle peut être comparée avantageusement à toute Bière et Porter importés.

Faites-en l'essai, demandez à vos épiciers LA CELEBRE BIERE ET PORTER LABATT. N'en prenez pas d'autres. Défiez-vous des substitutions.

N. Y. MONTREUIL - - - SEUL AGENT,

179, Rue ST-PAUL, Quebec.

28 fév 1885—8-c-c 215

FERRY'S SEED ANNUAL

FOR 1885

INVALUABLE TO ALL!

Will be mailed FREE to all applicants and to customers of last year without ordering it. It contains illustrations, prices, descriptions and directions for planting all Vegetable and Flower SEEDS, BULBS, etc.

D. M. FERRY & CO. WINDSOR, Ontario. DETROIT, Michigan.

Terres a Vendre

UNE MAGNIFIQUE TERRE de 5 arpents sur 28 de profondeur, située au Nord-Est du 11e lot du 8e rang, paroisse de Ste-Anastasie de Nelson, ainsi que maisons grange et autres dépendances.

AUSSI—Une belle terre de 3 arpents de front sur 40 de profondeur, située au premier rang de la paroisse de St-Nicholas, sur le bord du fleuve, avec une magnifique grève.

Il y a aussi une bonne grange et une maison confortable.

Conditions faciles.

S'adresser à

HONORÉ DEMERS,
21, Marché Finlay,
Basse-Ville, Québec

14 mars 1885—3f e cl 35

Contrat de la Malle.

DES SOUMISSIONS adressées au Maître Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à MIDI, le

10 AVRIL PROCHAIN

pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les conditions d'un CONTRAT POUR un TERME DE QUATRE ANNÉES, DEUX FOIS PAR MOIS, aller et retour, entre Rimouski et la Côte Nord, entre Bersimis et Moisie, à partir de l'ouverture de la navigation de 1885.

Le transport se fera en vaisseau à voile bien équipé, et sujet à l'approbation du Maître Général des Postes en tout temps.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté seront en vue aux Bureaux de Poste de Bersimis, Rimouski, Quai de Rimouski, Father Point, Sainte-Flavie, Matane et au Bureau du soussigné, où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

A. G. SHEPPARD,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes, Québec, 7 mars 1885.

16 mars 1885—c e l cl 53